

# DÉLIBÉRATIONS

8 OCTOBRE 2007 (13)/25 FEVRIER 2008 (8)

DES DÉLIBÉRATIONS

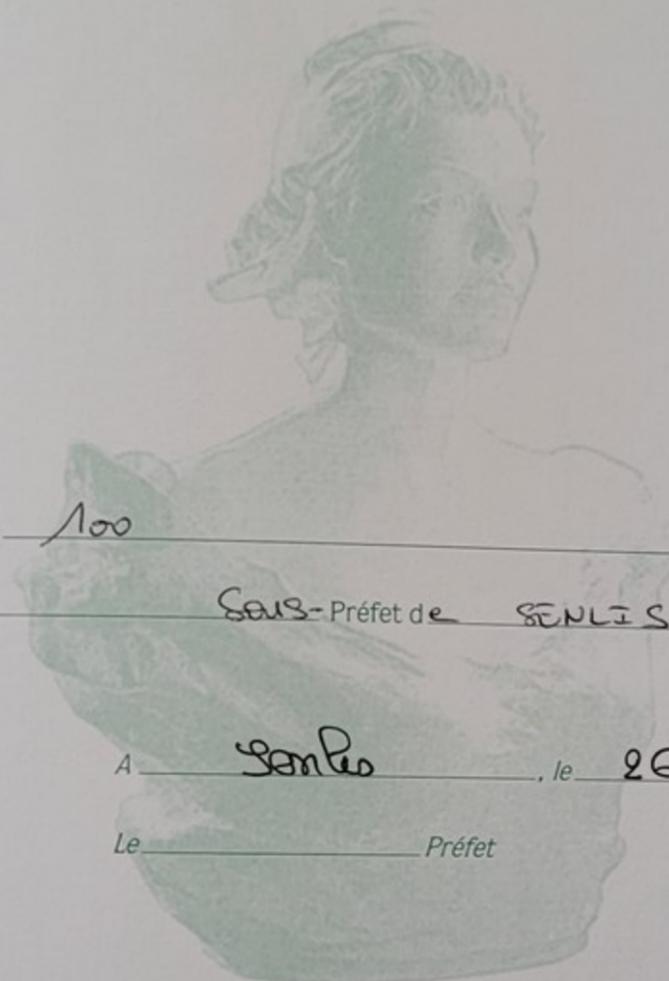
2007

DÉPARTEMENT	OISE
ARRONDISSEMENT	
CANTON	
COMMUNE	MONTATAIRE

420W1

Ville de Montataire  
Archives Communales  
Propriété publique

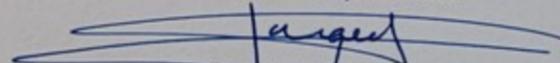
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL (1)



Le présent registre, contenant 100 feuillets,  
a été coté et paraphé par M. le Sous-Préfet de SENLIS

A Senlis, le 26 juillet 2007  
Le \_\_\_\_\_ Préfet d \_\_\_\_\_

pour le sous-préfet de Senlis  
l'attachée de préfecture

  
Sandy JACQUOT

COMMENCÉ le : \_\_\_\_\_ TERMINÉ le : \_\_\_\_\_

Premier Jui 2007

pour le sous-préfet de Senlis  
l'attachée de préfecture

*Jacquot*  
Sandy JACQUOT



**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE  
11 OCT. 2007  
60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGO (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGO représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

ETAIT EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••••

**13) REGIE COMMUNALE DU CABLE ET DE L'ELECTRICITE de MONTATAIRE - Approbation des comptes financiers 2006**

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil d'Administration de la Régie Communale du Câble et de l'Electricité s'est réuni le 12 juin 2007 afin d'examiner et d'approuver les comptes financiers de l'année 2006.

Ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

ELECTRICITE	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement (*)	Résultats de l'Exercice 2006	Résultats de Clôture
	43 256,97		346 460,52	389 717,49
Section d'Investissement				
Section d'Exploitation	1 402 731,94	411 000,00	749 173,29	1 740 905,23
+ résultat 2005 distribué		58 000,00	58 000,00	
Résultat 2006 réel	1 402 731,94	469 000,00	807 173,29	1 740 905,23
<b>TOTAL ....</b>	<b>1 445 988,91</b>	<b>469 000,00</b>	<b>1 153 633,81</b>	<b>2 130 622,72</b>

CABLE	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement (*)	Résultats de l'Exercice 2006	Résultats de clôture
	- 68 944,36		114 752,38	45 808,02
Section d'Investissement				
Section d'Exploitation	11 015,35	35 000,00	- 41 526,85	- 65 511,50
<b>TOTAL ...</b>	<b>- 57 929,01</b>	<b>35 000,00</b>	<b>73 225,53</b>	<b>- 19 703,48</b>

(\*) ou réservée à la collectivité de rattachement

Il vous est proposé de prendre acte de ces résultats.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Prend acte de ces résultats à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

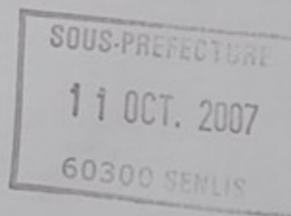
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 11/10/2007  
 Publié ou notifié le : 19/10/2007  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 19/10/2007 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AUBRY





SOUS-PREFECTURE  
11 OCT. 2007  
60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUIAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRÉ - Mme BELFQUH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. Wozniak représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Meille CORTES représentée par M. BOYER - Meille BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

ETAIT EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••

14) PROVISIONS POUR RISQUE de PERTE de TAXE PROFESSIONNELLE

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que, par délibérations respectives des 17/10/2005 et 27/03/2006, la ville de Montataire a constitué des provisions pour risque de perte de taxe professionnelle,

Considérant la perte de produit fiscal liée à la baisse des bases de la Société ARCELOR, la ville de Montataire a repris, par délibération du 27 mars 2007, une partie des provisions constituées, soit 400.000 € afin d'équilibrer son budget,

Considérant le résultat budgétaire constaté au Compte Administratif 2006,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de constituer une nouvelle provision pour risques de 500.000 € (cinq cent mille euros).

Les crédits sont prévus au Budget Supplémentaire 2007 :

- Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions
- Fonction 01 - Opérations non ventilables
- Article 6815 - Dotations aux Provisions pour risques et charges de fonctionnement

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 11/10/2007  
 Publié ou notifié le : 13/10/2007  
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 13/10/2007  
 (Loi du 22 Juillet 1952)

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire  
 Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

\*\*\*  
L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

ETAIT EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

\*\*\*

#### 15) DROIT DE PLACE DES MARCHES ORDINAIRES et FOIRES - Tarifs 2007

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs concernant « le Droit de Place des Marchés » ont été fixés par délibération du 26 juin 2006,

Que les tarifs des services publics locaux peuvent être, dans leur quasi-totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Considérant que le taux de l'inflation prévu pour 2007 s'est établi à 1,8 %,

Considérant l'avis favorable de la commission des marchés/forains réunie le 2 octobre 2007,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

Décide d'augmenter les tarifs des droits de place des marchés ordinaires comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 :

	Pour Mémoire Tarifs 2006			Tarifs Année 2007		
	Droit fixe	Taxe d'animation	TOTAL	Droit fixe	Taxe d'animation	TOTAL
Commerçants						
Abonné – le mètre linéaire	0,64 €	0,20 €	<b>0,84 €</b>	0,65 €	0,20 €	<b>0,85 €</b>
Non abonné – le mètre linéaire	1,35 €	0,20 €	<b>1,55 €</b>	1,37 €	0,20 €	<b>1,57 €</b>
Ambulant – le mètre linéaire	1,58 €	-	<b>1,58 €</b>	1,60 €	-	<b>1,60 €</b>

Décide d'augmenter le tarif de la foire de l'Ascension comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007,

	Pour Mémoire Tarif Année 2006	Tarif Année 2007
* le mètre linéaire	3,56 €	3,62 €



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

19/10/2007

Publié ou notifié le :

19/10/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 19/10/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

11 OCT. 2007

60300 SENLIS

•••••  
L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

ETAIT EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••••

#### 16) TAXATION SUR LA PUBLICITE - Actualisation des tarifs

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, adjoint au Maire, exposant :

Conformément aux articles L 2333-6 à 25 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ont la possibilité d'instituer, soit la taxe sur les emplacements publicitaires, soit la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et les enseignes lumineuses,

Vu notre délibération du 26 juin 2006 instaurant la taxation sur la publicité frappant les affiches, réclames et les enseignes lumineuses,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

↳ D'appliquer pour l'ensemble des catégories prévues à l'article L 2333-7 du Code Général des Collectivités Territoriales les tarifs actualisés maxima et doublés prévus par ledit code qui seront automatiquement réactualisés chaque année.

↳ Que la taxe sur la publicité sera recouvrée trimestriellement par la Ville, qu'elle sera applicable à toutes les catégories d'affiches ou enseignes et qu'elle sera payable dans tous les cas sur déclarations préalables des assujettis.

↳ De rappeler que les panneaux publicitaires et les enseignes, de quelque nature que ce soit, visibles de la voie publique doivent être déclarés préalablement à leur apposition.

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Les recettes seront inscrites en crédit au Budget Primitif 2007 :

- Chapitre 73 – Impôts et taxes
- Fonction 01 – Opérations non ventilables
- Article 73682 – Affiches, réclames, enseignes

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire  
 Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
 11/10/2007  
 Publié ou notifié le :  
 13/10/2007  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du 13/10/2007  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
 11 OCT. 2007  
 60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

SOUS-PREFECTURE

11 OCT. 2007

60300 SENLIS

•••••  
L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE** : Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•••••

#### 17) MARCHE D'ASSURANCES – Appel d'Offres Européen

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que les actuels marchés d'assurances de la Ville arrivent à échéance le 31 décembre 2007,

Qu'afin de couvrir l'ensemble des risques encourus par la Commune, il est donc nécessaire de procéder à la passation de marchés formalisés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics Français issu du décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 et notamment ses articles 26-I-1°, 33, 40-III-2° et 57 à 59 du Code des Marchés Publics Français,

Considérant la volonté de la Ville de mener à bien la procédure de mise en concurrence dont il s'agit,

Qu'il convient donc de lancer dans les meilleurs délais une procédure d'Appel d'Offres Ouvert Européen conformément aux dispositions des articles 26-I-1°, 33, 40-III-2° et 57 à 59 du Code des Marchés Publics Français,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Que le présent marché est divisé en six (6) lots distincts comme suit, chacun constituant un marché en propre, conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des Marchés Publics Français :

- Lot n°1 : Assurance « Incendie Divers Dommages aux Biens »
- Lot n°2 : Assurance « Responsabilité Civile Générale »
- Lot n°3 : Assurance « Flotte Automobile »
- Lot n°4 : Assurance « Risques Statutaires »
- Lot n°5 : Assurance « Protection Juridique Générale »
- Lot n°6 : Assurance « Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Elus »

Que les marchés en question seront conclus pour une durée maximale de 5 ans, (60 mois) avec possibilité de résiliation annuelle pour les deux parties.

Que l'évaluation prévisionnelle du montant de chacun des lots est la suivante :

- Lot n°1 : Assurance « Incendie Divers Dommages aux Biens » **30 000 € TTC**
- Lot n°2 : Assurance « Responsabilité Civile Générale » **15 000 € TTC**
- Lot n°3 : Assurance « Flotte Automobile » **35 000 € TTC**
- Lot n°4 : Assurance « Risques Statutaires » **165 000 € TTC**
- Lot n°5 : Assurance « Protection Juridique Générale » **3 000 € TTC**
- Lot n°6 : Assurance « Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Elus » **1 500 € TTC**

Qu'il convient d'approuver le projet de marchés en question et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'Appel d'Offres Ouvert Européen précitée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Approuve** le projet de marchés ainsi exposé.

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder au lancement des marchés à venir en procédure d'Appel d'Offres Ouvert Européen.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés en question et toutes les pièces y afférant.

Le montant des dépenses relatives au paiement des cotisations afférentes aux marchés en question sera imputé au budget communal des exercices concernés.



Pour extrait certifié conforme,

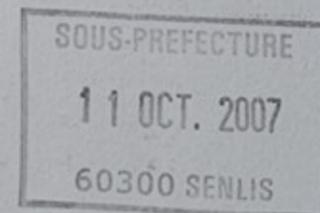
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
 ..... 11/10/2007 .....  
 Publié ou notifié le :  
 ..... 19/10/2007 .....  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte a caractère exécutoire à la  
 Date du ..... 19/10/2007 .....  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**18) ASSOCIATION JADE – Réalisation d'une fresque murale – Versement d'une subvention**

**Sur le rapport de Monsieur Joël CAPET, Adjoint au Maire, exposant :**

Monsieur le Sous-préfet de Senlis a proposé de réaliser un chantier-école avec des jeunes montatairiens en leur faisant réaliser une fresque murale sous la conduite d'un artiste peintre.

A cet effet, il a sollicité l'OPAC Oise Habitat, gestionnaire du parc social le plus important de la Ville, pour qu'une entrée d'immeuble puisse être mise à disposition pour cette réalisation.

Monsieur Franck BOUROULLEC, peintre rapide connu lors d'émissions de télévision, a été retenu pour cette opération qui est menée en partenariat avec la Ville, l'entreprise AKZO NOBEL de Montataire, JADE et la Mission Locale au travers du CIVIS (Contrat d'Insertion à la Vie Locale) qui permet aux jeunes volontaires de percevoir une allocation durant le chantier de deux semaines :

- Une semaine de chantier dans le hall de la Tour 2 Avenue Gabriel Péri (fin septembre),
- Une semaine de stage découverte dans l'établissement AKZO NOBEL (début octobre).

Cette opération permet à 7 jeunes, 4 garçons et 3 filles, demandeurs d'emploi de pouvoir s'inscrire dans un parcours ACTIF de 8 mois après contractualisation avec la Mission Locale (parcours de construction d'un projet d'insertion professionnelle).

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les 78 locataires de la Tour 2 ont été associés au projet et consultés le 13 septembre sur le thème de la fresque.

Les peintures ont été fournies par l'établissement AKZO NOBEL de Montataire.

La fresque a été inaugurée le 28 septembre 2007.

L'Association JADE porte l'opération en tant que maître d'ouvrage pendant les 15 jours.

Le coût de l'opération pour JADE est de 3 000 € TTC financé à hauteur de :

- 2 000 € par l'OPAC Oise Habitat
- 1 000 € par la Ville.

Cette somme est inscrite au Budget Supplémentaire 2007 :

- Chapitre 65 – Charges de gestion courante
- Article 6574 – Subventions aux Associations de droit privé

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à verser la somme de 1 000 € à l'Association JADE au titre de sa participation à l'opération de fresque murale.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

11/10/2007

Publié ou notifié le :

19/10/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 19/10/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

11 OCT. 2007

60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

SOUS-PREFECTURE

11 OCT. 2007

60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

ETAIT EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

**19) LOGEMENT DE GARDIEN - CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE - AVENANT N° 1 - FIXATION DU MONTANT DEFINITIF DE REMUNERATION DU A L'ARCHITECTE**

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, adjoint au Maire, chargé des questions d'urbanisme, des affaires économiques et du développement industriel, exposant :

Le Conseil Municipal dans sa séance du 25 juin 2007 a validé le programme de construction du logement de gardien, intégrant des renforcements permettant de l'inscrire dans une démarche de « haute qualité environnementale ».

Ces renforcements sont les suivants :

- renforcement lumineux et climatisation passive : installation d'une verrière en verre clair sur le noyau central et installation d'un système double flux en ventilation,
- renforcement de l'isolation phonique interne avec l'utilisation de cloisons en carreaux de plâtre,
- renforcement thermique avec l'utilisation de bois Douglas sur les angles et la pose de volets externes,
- renforcement par diminution des dépenses énergétiques avec l'utilisation d'une pompe à chaleur aérothermique pour l'eau chaude.

Il conviendra également d'y intégrer les fondations spéciales nécessaires à la construction. Ainsi, l'estimation chiffrée du projet a été arrêtée à 130.583,00 € H.T.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Il avait été prévu de revoir la rémunération du maître d'œuvre en conséquence.

Le contrat initial de maîtrise d'œuvre prévoyait un montant provisoire de rémunération de 14.187,00 € H.T (taux de rémunération de 13%).

La rémunération définitive est donc fixée, compte-tenu du taux de rémunération, à 16.975,79 € H.T.

La commission d'appel d'offres réunie dans sa séance du 3 octobre 2007 a émis un avis favorable à cette rémunération définitive.

Vu, l'estimation chiffrée des travaux,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

Approuve le nouveau montant de la rémunération du maître d'œuvre, l'Atelier de l'Echiquier, représenté par Monsieur Martin Veith,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de l'avenant au contrat, à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 11/10/2007 .....

Publié ou notifié le :

..... 19/10/2007 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du ..... 19/10/2007 .....

(Loi du 22 Juillet 1982)

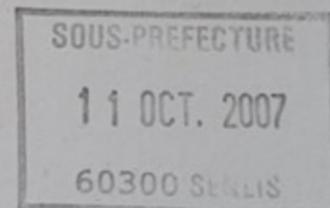
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

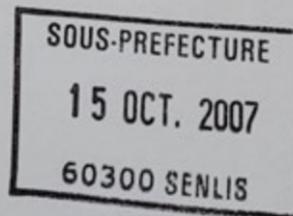
**20) FONDS REGIONAL D'APPUI AUX PAYS PICARDS (FRAPP) DU GEP DES VALLEES BRETHOISE - PROGRAMME 2008 - DEMANDE DE FINANCEMENT**

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

Dans la continuité des travaux effectués dans différentes rues depuis quelques années, des travaux d'enfouissement de réseaux, de reprise de l'éclairage public et de la reprise des trottoirs et de la chaussée sont prévus en 2008 dans la rue Pasteur et cité Mertian / impasse du chemin de fer.

**Rue Pasteur : Mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et chaussée et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière.**

Dans la continuité des travaux d'enfouissement des réseaux effectués en 2007 rue Bessemer et vue la vétusté de la voirie rue Pasteur, la ville s'engage à réaliser la mise en souterrain des réseaux aériens, la reprise de l'éclairage public en conformité avec le schéma lumière et la reprise des trottoirs et de la chaussée. Le montant des travaux est estimé à 450 000 € TTC.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**Aménagement de quartier, désenclavement cité Mertian / impasse du chemin de fer : Mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et du parking et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière.**

Compte tenu du programme d'habitation prévu dans ce secteur, logements sociaux en cours de réalisation par la SA HLM livrables en mars 2008, la municipalité s'engage à réaliser la mise en souterrain des réseaux aériens, la reprise de l'éclairage public en conformité avec le schéma lumière et la reprise des trottoirs et du parking. Le montant des travaux est estimé à 236 000 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

Approuve ces dossiers,

Sollicite le Conseil Régional de Picardie par l'intermédiaire du GEP des vallées bréthoise pour l'obtention de subventions à hauteur de 30% pour ces projets.

Et demande l'autorisation de démarrage anticipé des travaux de la cité Mertian / impasse du chemin de fer.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
15/10/2007  
Publié ou notifié le :  
19/10/2007  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 19/10/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUERY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

••••

## 21) CONSEIL GENERAL DE L'OISE - demandes de subventions - Programme de travaux 2008

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Il est prévu pour l'année 2008, quatre opérations susceptibles d'être financées par le Conseil Général de l'Oise dans le cadre de sa politique de développement local :

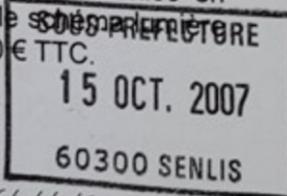
Dans la continuité des travaux effectués dans différentes rues depuis quelques années, des travaux d'enfouissement de réseaux, de reprise de l'éclairage public, de la reprise des trottoirs et, de la chaussée sont prévus en 2008 dans la rue Pasteur et cité Mertian / impasse du chemin de fer.

**Rue Pasteur : Mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et chaussée et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière.**

Dans la continuité des travaux d'enfouissement des réseaux effectués en 2007 rue Bessemer et vue la vétusté de la voirie rue Pasteur, la ville s'engage à réaliser la mise en souterrain des réseaux aériens, la reprise de l'éclairage public en conformité avec le schéma lumière et la reprise des trottoirs et de la chaussée. Le montant des travaux est estimé à 450 000 € TTC.

**Aménagement de quartier, désenclavement cité Mertian / impasse du chemin de fer : Mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et du parking et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière.**

Compte tenu du programme d'habitation prévu dans ce secteur, logements sociaux en cours de réalisation par la SA HLM livrables en mars 2008, la municipalité s'engage à réaliser la mise en souterrain des réseaux aériens, la reprise de l'éclairage public en conformité avec le schéma lumière et la reprise des trottoirs et du parking. Le montant des travaux est estimé à 236 000 € TTC.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

#### Tennis stade Marcel COENE : Réfection des courts 1, 2, 3 et 4

Suite au diagnostic réalisé par la Fédération Française de Tennis, différents problèmes ont été relevés sur l'ensemble des courts de tennis de la ville mis à disposition du club.

Dans la continuité des travaux réalisés en 2007 sur les courts 5, 6, 7 et 8, les techniciens de la Fédération Française de tennis ont proposé d'effectuer la reprise complète des courts 1, 2, 3 et 4 pour l'année 2008. Le montant des travaux est estimé à 150 000 € TTC.

Nous sollicitons, pour l'année 2008, le Conseil Général pour les travaux des courts de tennis 1, 2, 3 et 4.

#### Accessibilité des personnes handicapées à l'hôtel de ville

Le conseil municipal a mis en place une commission chargée de traiter les problèmes d'accessibilité des personnes handicapées dans les lieux ouverts au public et sur le domaine public.

Le diagnostic est en cours de réalisation. Il donnera lieu à l'établissement d'une programmation pluriannuelle afin de respecter les délais prévus pour 2012.

Pour 2008, sans attendre, nous souhaitons réaliser les travaux d'accessibilité à l'hôtel de ville.

Il s'agit de mettre en place un « monte handicapés » devant le perron de l'édifice afin de permettre aux personnes handicapées l'accès de l'entresol et du premier niveau du bâtiment, lieu où se situent les services ouverts à la population, la salle de réunion et la salle des mariages.

Le montant des travaux est estimé à 90 000 € TTC (équipement et adaptation compris).

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale pour l'année 2008, nous sollicitons également l'aide financière du Conseil Général sur les projets suivants :

1. Requalification de la rue du Colonel Fabien.  
Le montant des travaux est estimé à 530 730 € HT.
2. Traitement du triangle Uhry / Fabien.  
Le montant des travaux est estimé à 359 931 € HT.
3. Requalification du mail piéton Nord / Sud.  
Le montant des travaux est estimé à 82 254 € HT.
4. Mail piéton est / Ouest (Nord).  
Le montant des travaux est estimé à 235 935 € HT.

Pour ces 4 dossiers relevant du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, nous demandons une dérogation permettant le lancement des études et travaux avant la notification des arrêtés de subvention.

Enfin, il est demandé au Conseil Général de l'Oise d'aider financièrement la ville de Montataire à réaliser ces opérations :

- sur les 3 premières opérations de développement local :
  - rue Pasteur pour un montant de travaux de 450 000 € TTC ;
  - Aménagement de quartier, désenclavement cité Mertian / impasse du chemin de fer pour un montant de travaux de 236 000 € TTC ;
  - tennis extérieurs stade Marcel Coene pour un montant de travaux de 150.000 € TTC ;

au taux convenu jusqu'alors avec le Conseil Général de l'Oise, soit 29% du montant HT des travaux.

- sur la dernière opération de développement local :
  - accessibilité des personnes handicapées à l'hôtel de ville pour un montant de travaux de 90 000 € TTC ;

au taux de 39 % (taux ville de 29 % convenu jusqu'alors avec le Conseil Général de l'Oise de 10%) du montant HT des travaux.

SOUS-PREFECTURE

15 OCT 2007

60300 SENLIS

Pour les opérations contenues dans le PRUS des Martinets, il est demandé au Conseil Général de l'Oise les aides suivantes inscrites dans la maquette financière, soit :

- Pour la requalification rue du Colonel Fabien : 16% du coût HT ;
- Pour le traitement du triangle Uhry / Fabien : 16% du coût HT ;
- Pour la requalification du mail piéton Nord / Sud : 10% du coût HT ;
- Pour le mail piétons Est / Ouest (Nord) : 10% du coût HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

Approuve ces dossiers,

Sollicite le Conseil Général pour l'obtention des subventions précitées constituant l'ensemble du programme 2008.

Et demande l'autorisation de démarrage anticipé pour les dossiers suivants :

- Aménagement de quartier, désenclavement cité Mertian / impasse du chemin de fer : Mise en souterrain des réseaux, reprise des trottoirs et du parking et mise en place d'un éclairage public conforme au schéma lumière ;
- Accessibilité des personnes handicapées à l'hôtel de ville ;
- Requalification de la rue du Colonel Fabien ;
- Traitement du triangle Uhry / Fabien ;
- Requalification du mail piéton Nord / Sud ;
- Mail piéton Est / Ouest (Nord).

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

15/10/2007

Publié ou notifié le :

19/10/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 19/10/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE** : Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•••

**22) BATIMENTS COMMUNAUX - REALISATION D'UN CONSEIL ENERGETIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME**

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

La commission maintenance du patrimoine, dans sa séance du 14 juin 2007, a émis un avis favorable à la réalisation d'un diagnostic énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Ce diagnostic énergétique permettra, à partir d'une analyse détaillée de données relatives à l'ensemble des bâtiments communaux, de dresser une proposition chiffrée et argumentée, de programme d'économie d'énergie.

Il amènera le maître d'ouvrage à décider des investissements appropriés. Ce diagnostic examinera également des substitutions d'énergie possible (biomasse, solaire, réseaux, ...).

Une consultation a donc été effectuée pour la réalisation de ce diagnostic. La société proposant le meilleur rapport qualité-prix est le cabinet BERNARD, pour un montant de 14.399,84 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

A l'unanimité,

Approuve ce dossier,

Sollicite l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé,

Autorise Monsieur le maire à signer les pièces du contrat à intervenir avec le bureau d'études Cabinet BERNARD.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

15/10/2007

Publié ou notifié le :

19/10/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

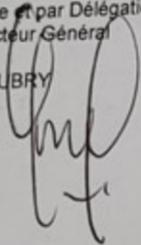
Date du 19/10/2007

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

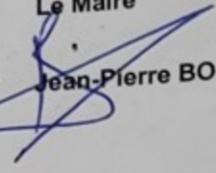
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS



**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**23) BATIMENTS COMMUNAUX - REALISATION D'UN CONSEIL ENERGETIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE**

**Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :**

La commission maintenance du patrimoine, dans sa séance du 14 juin 2007, a émis un avis favorable à la réalisation d'un diagnostic énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Ce diagnostic énergétique permettra, à partir d'une analyse détaillée de données relatives à l'ensemble des bâtiments communaux, de dresser une proposition chiffrée et argumentée, de programme d'économie d'énergie.

Il amènera le maître d'ouvrage à décider des investissements appropriés. Ce diagnostic examinera également des substitutions d'énergie possible (biomasse, solaire, réseaux, ....).

Une consultation a donc été effectuée pour la réalisation de ce diagnostic. La société proposant le meilleur rapport qualité-prix est le Cabinet BERNARD, pour un montant de 14.399,84 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

A l'unanimité,

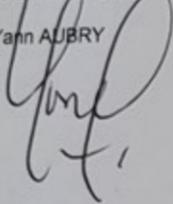
Approuve ce dossier,

Sollicite le Conseil Régional de Picardie, pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé,

Autorise Monsieur le maire à signer les pièces du contrat à intervenir avec le bureau d'études Cabinet BERNARD.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
15/10/2007  
Publié ou notifié le :  
19/10/2007  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du 19/10/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS



SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

••••

**24) ESPACE DE RENCONTRES - MARCHÉ N° 018/05 - AVENANT DE TRANSFERT DE LA SAS PERSAN BATIMENT VERS LA SOCIETE FABER**

Sur le rapport de Monsieur GODARD, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Suite à la dissolution sans liquidation de la société SAS Persan Service Bâtiment, attributaire du lot 1 (installation de chantier, terrassement, fondation, gros œuvre, maçonnerie, réseaux sous dallage) pour la construction de l'espace de rencontres, approuvée par la société FABER le 21 mai 2007, et ce, suite à une Transmission Universelle de Patrimoine, l'ensemble des engagements et obligations contractées par la SAS Persan Service Bâtiment sont reprises par FABER.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Approuve à l'unanimité l'avenant de transfert du marché précité et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

15.10.2007

Publié ou notifié le :

19.10.2007

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 19.10.2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••••  
L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

**25) CITE JULES UHRY - DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIRIE**

Sur le rapport de monsieur COUALLIER, adjoint au Maire chargé des questions d'urbanisme, des affaires économiques et du développement industriel, exposant :

Considérant que, dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier des Martinets, l'OPAC Oise Habitat et la ville de Montataire, ont décidé, en concertation avec les habitants, la démolition de la Cité Jules Uhry et la reconstruction de 41 logements locatifs ;

Considérant que le projet de construction prévoit la réalisation d'une nouvelle voie en impasse au cœur de ce nouveau quartier ;

Considérant que sur un plan de 1921, l'actuelle rue Jules Uhry s'appelait le « chemin des passants » ;

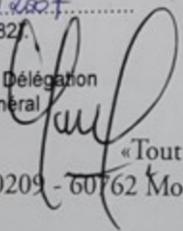
Considérant qu'en référence à l'histoire de la ville, il convient de la nommer ainsi ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

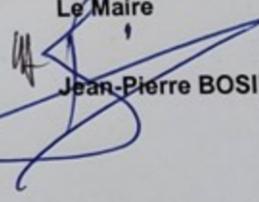
**Décide** de nommer la nouvelle voie en impasse du quartier Jules Uhry « Chemin des Passants »

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
15/10/2007  
Publié ou notifié le :  
19/10/2007  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du 19/10/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
  
Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

26) CITE JULES UHRY - CESSION DES PARCELLES AI 602, AI 969, AI 971, AI 973, AI 975 ET AI 977 A L'OPAC OISE HABITAT

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire des parcelles suivantes, situées dans le secteur UC du POS, d'une superficie de totale de 801 m<sup>2</sup> ;

parcelles	Lieu dit	Surface (m <sup>2</sup> )
AI 602	Rue Jules Uhry-Rue Roger Salengro	498
AI 969 (issue de la AI 336)	Rue Jules Uhry-Rue Roger Salengro	256
AI 971 (issue de la AI 340)	Rue Jules Uhry-Rue Roger Salengro	32
AI 973 (issue de la AI 601)	Rue Jules Uhry-Rue Roger Salengro	6
AI 975 (issue de la AI 603)	Rue Jules Uhry-Rue Roger Salengro	5
AI 977 (issue de la AI 604)	Rue Jules Uhry-Rue Roger Salengro	4

Considérant que dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier des Martinets, l'OPAC Oise Habitat et la ville de Montataire ont décidé, en concertation avec les habitants, la démolition de la Cité Jules Uhry et la reconstruction de 41 logements locatifs ;

Considérant que pour réaliser cette opération, l'OPAC Oise Habitat a dû élargir son terrain d'assiette aux parcelles ci-dessus appartenant à la ville ;

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant qu'il faut y ajouter la sente de 15 m<sup>2</sup> qui borde les parcelles cadastrées AI 602, 969, 971, 973, 975 et 977 classées dans le domaine public communal ;

Considérant qu'après autorisation de la ville, l'OPAC Oise Habitat a lancé cette opération en novembre 2006 ;

Considérant qu'à l'achèvement des travaux de construction et d'aménagement, l'OPAC Oise Habitat cèdera à l'euro symbolique à la commune, les espaces destinés à l'usage du public ;

Considérant l'utilité de l'opération,  
Vu l'estimation des domaines,  
Vu la promesse de vente,  
Vu le plan cadastral,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

**Décide** la cession des parcelles cadastrées AI 602, 969, 971, 973, 975 et 977, sise lieudit « Rue Jules Uhry-Rue Roger Salengro » à Montataire, d'une superficie totale de 801 m<sup>2</sup> à l'Euro symbolique

**Décide** la cession de la sente de 15 m<sup>2</sup> à l'Euro symbolique dès qu'elle sera déclassée du domaine public communal

**Décide** l'acquisition des espaces à usage public attachés à l'opération de restructuration de la Cité Jules Uhry, dès que ceux-ci auront été délimités avec exactitude, à l'achèvement des travaux de construction et d'aménagement la concernant, à l'euro symbolique.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 15/10/2007  
Publié ou notifié le : 19/10/2007  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 19/10/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982).

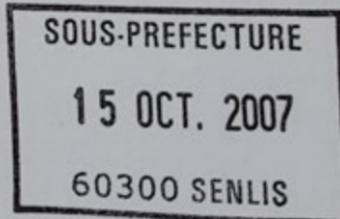
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007



L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD



**27) PASSAGE A NIVEAU N° 45 BIS - SUPPRESSION - AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE**

Sur le rapport de Monsieur BOYER, Conseiller Municipal Délégué à l'environnement, exposant :

Considérant la volonté de la SNCF d'obtenir l'autorisation de supprimer le passage à niveau n°45 bis de la ligne Creil / Beauvais à Montataire ;

Considérant que cette activité est soumise à l'obligation de réaliser une enquête « de comodo et incommodo » ;

Considérant que Monsieur Le Préfet, par un courrier en date du 1<sup>er</sup> août 2007, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que cette demande formulée par la SNCF ne soulève pas d'observation particulière ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Emet à l'unanimité un avis favorable** concernant la demande de la SNCF de supprimer le passage à niveau n° 45 bis.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 15/10/2007  
Publié ou notifié le : 19/10/2007  
Le Maire certifie que le présent Acte à caractère exécutoire à la Date du 19/10/2007 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**28) PARCELLES ZB 17 A 21 - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE D'EVICION CULTURALE A MONSIEUR ROUSSILLON BERNARD**

Sur le rapport de monsieur COUALLIER, adjoint au Maire, chargé des questions d'urbanisme, des affaires économiques et développement industriel, exposant :

Considérant que M. ROUSSILLON cultive les parcelles ZB 17 à ZB 21, sises lieudit « Les Tertres » à Montataire, pour une superficie totale de 6946 m<sup>2</sup> appartenant à la ville ;

Considérant que la ville souhaite récupérer ses parcelles pour la réalisation de l'espace public « Cavée de Grêle » ;

Considérant qu'il convient donc de verser une indemnité d'éviction culturelle à M. ROUSSILLON Bernard ;

Vu l'estimation des domaines,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

**Décide** de verser une indemnité d'éviction culturelle à M. ROUSSILLON Bernard concernant les parcelles ZB 17 à 21 sises lieudit « Les Tertres » à Montataire, d'un montant de 4 595, 65 €.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

15/10/2007

Publié ou notifié le :

19/10/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 19/10/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

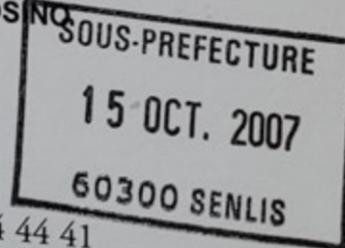
<http://www.mairie-montataire.fr>



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE** : Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•••

**29) PARCELLES ZD 421 ET ZD 422 - CESSION A MONSIEUR JEAN-MARC FACQ**

**Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :**

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire des parcelles cadastrées ZD 421 et ZD 422, sises lieudit « La Justice » à Montataire, situées dans le secteur UDa du POS, d'une superficie totale de 553 m<sup>2</sup>, pour les avoir acquises, pour la ZD 421 (issue de la division de la ZD 256) à M. G. HEURTEUR en 1988 et pour la ZD 422 (issue de la division de la ZD 373) au DUAC en 1996 ;

Considérant que M. Jean Marc FACQ souhaite se porter acquéreur de ces parcelles pour y installer sa pharmacie ;

Considérant l'utilité de l'opération ;  
Vu l'estimation des domaines,  
Vu la promesse de vente,  
Vu le plan cadastral,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

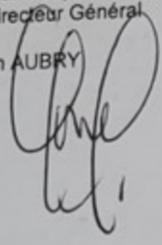
A L'UNANIMITE

Décide la cession à monsieur Jean Marc FACQ, des parcelles cadastrées ZD 421 et ZD 422, sises lieudit « La Justice » à Montataire, d'une superficie totale de 553 m<sup>2</sup> au montant de 55 300 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
15/10/2007  
Publié ou notifié le :  
19/10/2007  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du 19/10/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982).

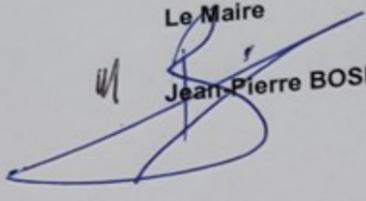
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS



SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE** : Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

••••

### 30) SECTEUR LES TERTRES- REALISATION DE VOIRIES - PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 mai 2007 approuvant le projet d'aménagement des Tertres,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2007 approuvant notamment le projet de rénovation urbaine du quartier des Martinets,

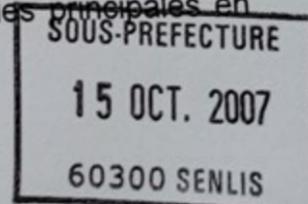
Vu la convention financière signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine le 3 septembre 2007,

Vu la Circulaire du 26 mars 1993 relative à la composition du dossier et à la procédure de déclaration d'utilité publique,

Considérant que le quartier des Martinets fait l'objet d'un Projet de rénovation urbaine,

Considérant que le Projet de Rénovation Urbaine prévoit la réalisation d'un projet d'aménagement sur le secteur des Tertres et du Bray,

Considérant que ce projet d'aménagement prévoit la réalisation des voiries principales en maîtrise d'ouvrage « ville de Montataire » ;



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**A L'UNANIMITE**

**Décide** la cession à monsieur Jean Marc FACQ, des parcelles cadastrées ZD 421 et ZD 422, sises lieudit « La Justice » à Montataire, d'une superficie totale de 553 m<sup>2</sup> au montant de 55 300 €.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 15/10/2007 .....

Publié ou notifié le :

..... 19/10/2007 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

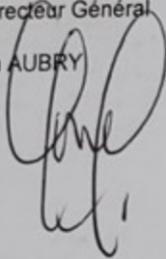
Date du ..... 19/10/2007 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

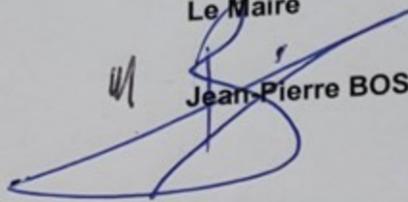
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

### 30) SECTEUR LES TERTRES- REALISATION DE VOIRIES - PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 mai 2007 approuvant le projet d'aménagement des Tertres,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2007 approuvant notamment le projet de rénovation urbaine du quartier des Martinets,

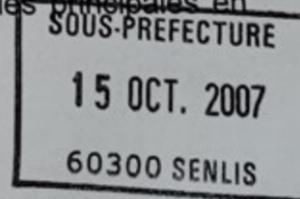
Vu la convention financière signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine le 3 septembre 2007,

Vu la Circulaire du 26 mars 1993 relative à la composition du dossier et à la procédure de déclaration d'utilité publique,

Considérant que le quartier des Martinets fait l'objet d'un Projet de rénovation urbaine,

Considérant que le Projet de Rénovation Urbaine prévoit la réalisation d'un projet d'aménagement sur le secteur des Tertres et du Bray,

Considérant que ce projet d'aménagement prévoit la réalisation des voiries principales en maîtrise d'ouvrage « ville de Montataire » ;



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que la ville de Montataire est déjà propriétaire d'un ensemble de parcelles ;  
Considérant toutefois que la ville a des difficultés pour acquérir à l'amiable les parcelles  
suivantes, comprises dans l'emprise de la voirie :

PARCELLE	LIEU DIT	PROPRIETAIRE	SUPERFICIE (m2)
AI 23	Le Bray	Gravier	182
AI 22	Le Bray	Gravier	226
AI 17	Le Bray	Gravier	852
AI 439	Le Bray	Charpentier	108
AI 15	Le Bray	Favrel	263
AI 10	Le Bray	Rocq	88
AI 9	Le Bray	Schollaert	126
AI 6	Le Bray	Roussillon	209
AI 5	Le Bray	Dinaut	166
AI 41	Le Bray	Ziane	316

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu le plan cadastral,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

**Sollicite** de Monsieur le Préfet le recours à la procédure d'expropriation et le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte et pièce à intervenir concernant cette affaire.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

15/10/2007

Publié ou notifié le :

19/10/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 19/10/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

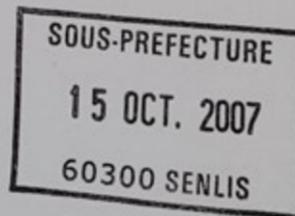
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE** : Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•••••

31) ACCES HANDICAPES - HOTEL DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Il est prévu pour l'année 2008, une opération pouvant recevoir une aide financière de l'Etat :

#### Accessibilité des personnes handicapées à l'hôtel de ville

En effet, notre conseil municipal a mis en place une commission chargée de traiter les problèmes d'accessibilité des personnes handicapées dans les lieux ouverts au public et sur le domaine public.

Le diagnostic est en cours de réalisation. Il donnera lieu à l'établissement d'une programmation pluriannuelle afin de respecter les délais prévus pour 2012.

Pour 2008, sans attendre, nous souhaitons réaliser les travaux d'accessibilité à l'hôtel de ville. Il s'agit de mettre en place un « monte handicapés » devant le perron de l'édifice afin de permettre aux personnes handicapées l'accès de l'entresol et du premier niveau du bâtiment, lieu où se situent les services ouverts à la population, la salle de réunion et la salle des mariages.

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le montant des travaux est estimé à 90 000 € TTC (équipement et adaptation compris).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve ce dossier,

Sollicite l'Etat pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
15/10/2007  
Publié ou notifié le :  
19/10/2007  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du 19/10/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS



SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

••••

**32) COLLECTE DES ORDURES MENAGERES - MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS - CONVENTION AVEC OISE HABITAT**

Sur le rapport de Patrick Boyer, conseiller municipal délégué à l'environnement exposant :

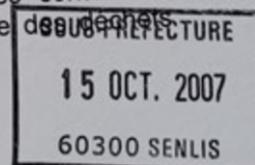
Que la ville met à disposition de l'OPAC Oise Habitat des conteneurs hermétiques destinés à la collecte des déchets pour les logements de leur patrimoine.

Que ces dispositions, officialisées par une convention signée en octobre 1986, prévoient les prestations suivantes :

- la mise à disposition des conteneurs hermétiques destinés à la collecte des ordures ménagères,
- le lavage biannuel des conteneurs,
- l'entretien et la maintenance des conteneurs.

Que l'OPAC Oise Habitat a fait connaître à la ville qu'elle avait signé avec un prestataire extérieur un contrat qui prévoit la présentation des conteneurs à la collecte municipale ainsi que le lavage régulier de ces derniers.

Qu'il est nécessaire de mettre à disposition de l'OPAC Oise Habitat des conteneurs supplémentaires dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Qu'il convient de formaliser ces dispositions par l'élaboration et la signature d'une nouvelle convention avec l'OPAC Oise Habitat qui prendra en compte les prestations suivantes :

- la mise à disposition des conteneurs destinés à la collecte des ordures ménagères ainsi et à la collecte sélective,
- l'entretien et la maintenance de l'ensemble des conteneurs.

Que cette convention d'un montant de 26 300 euros HT sera renouvelable annuellement par reconduction expresse, modifiée en fonction des nouvelles dotations et révisée à la date anniversaire avec un volume de 354 865 litres à la date d'aujourd'hui pour des conteneurs de 35 à 750 litres.

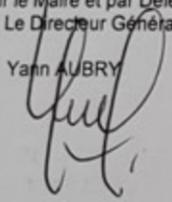
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

- Approuve les dispositions de la nouvelle convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
.....15/10/2007.....  
Publié ou notifié le :  
.....19/10/2007.....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du .....19/10/2007.....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

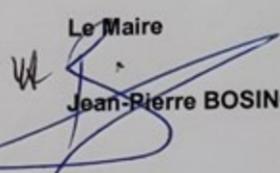
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

••••

**33) SCOLAIRE - RESTAURATION DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE - CONVENTION AVEC L'ETAT**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Le personnel enseignant du premier degré qui fréquente les restaurants scolaires municipaux bénéficie d'une participation financière de l'Education Nationale sur le prix unitaire de repas.

Conformément à la circulaire FP4 n° 2112 du 17 janvier 2006, le taux de la subvention ministérielle attribuée par repas est de 1,05 € pour les agents dont l'indice nouveau majoré est au plus égal à 465 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2006 qui validait le principe d'une convention,

Il est nécessaire de reconduire le conventionnement avec l'Education Nationale pour encaisser le montant de la subvention accordée par repas.

Un état nominatif de pointage est transmis chaque mois aux services de l'Etat – Inspection Académique de Beauvais.

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

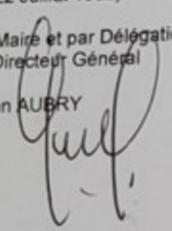
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité le maire à signer la convention relative à la restauration des personnels de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2007/2008 et prévoyant une subvention de 1,05 € par repas

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 15/10/2007 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 19/10/2007 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du ..... 19/10/2007 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**34) SCOLAIRE – Convention relative au transport scolaire avec la CCAC - prise en charge des dépenses – année scolaire 2007/2008**

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, exposant :

La compétence transports urbains de la communauté de communes de l'agglomération creilloise comprend le transport scolaire.

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire, il est intégré la nécessité que la CCAC assure la mission de transport scolaire pour les communes qui la composent.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2006 qui valide le principe d'une convention,

Vu la consultation par la CCAC du délégataire du service de transport qui n'est pas en mesure d'assurer directement les prestations,

Compte tenu de l'organisation sur chaque commune du système de ramassage scolaire, il est décidé pour cette année scolaire que la CCAC reconduise sa mission sous la forme de conventionnement avec les collectivités aboutissant à un remboursement des frais engagés.

Vu la délibération du Conseil de la CCAC du 28 juin 2007 qui approuve et met en œuvre cette mesure,

SOUS-PREFECTURE met en œuvre <b>15 OCT. 2007</b> 60300 SENLIS
--

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Il vous est proposé de valider la convention relative au transport scolaire à signer avec le président de la CCAC dans les conditions suivantes :

1. l'objet est la prise en charge des transports scolaires effectués par la Ville de Montataire en régie et en application du marché à procédure adaptée en cours d'exécution
2. la période concernée est l'année scolaire 2007/2008
3. la prise en charge concerne uniquement le ramassage quasi-quotidien entre le domicile et l'école et vice-versa pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré.
4. la CCAC ne prendra pas en charge les frais de rémunération des accompagnateurs
5. la Ville de Montataire se charge de la totalité des prestations nécessaires à l'exécution de ce service, en supporte les coûts qui feront l'objet d'un remboursement par la CCAC pour l'année scolaire 2007/2008 d'un montant évalué à 70.120 € sur présentation d'un titre de recettes en juin 2008.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

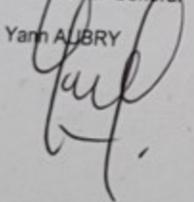
**A l'unanimité,**

**Autorise le Maire à signer la convention relative au transport scolaire avec la CCAC**

**Autorise l'émission par la Ville de Montataire d'un titre de recettes en juin 2008 à l'encontre de la CCAC.**

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 15/10/2007 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 19/10/2007 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ..... 19/10/2007 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

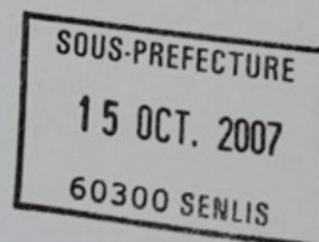
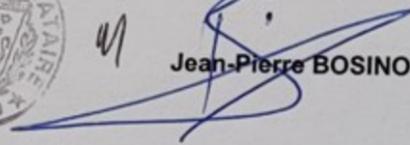
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

••••

### 35) SCOLAIRE - CLASSES DE NEIGE – tarifs 2008

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Adjointe au Maire, Exposant :

Que chaque année, la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Qu'il y a lieu de procéder à leur révision pour les participations des familles aux classes de neige de l'année scolaire 2007/2008.

Qu'il y a lieu de rappeler les tarifs 2006/2007 pour les classes de neige fixés par Délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2006 visé par la Sous-Préfecture en date du 29 juin 2006.

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte une dégressivité pour les familles ayant 2 enfants et plus partant en classes de neige comme cela a été appliqué en 2006/2007 sur la base suivante :

- 1<sup>er</sup> enfant : Tarif normal calculé en fonction du Quotient Familial,
- 2<sup>ème</sup> enfant : Tarif réduit 50 % du tarif normal.

Ce principe s'appliquera également aux familles extérieures,

Vu les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2006/2007,

QUOTIENT	10 JOURS TARIF NORMAL	TARIF REDUIT 2 <sup>ème</sup> ENFANT
0 à 220	102,00 €	51,00 €
De 220,01 à 267	115,30 €	57,65 €
De 267,01 à 314	128,50 €	64,25 €
De 314,01 à 362	141,70 €	70,85 €
De 362,01 à 409	154,90 €	77,45 €
De 409,01 à 456	168,10 €	84,05 €

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

ANTHO SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

		90,70 €
	181,40 €	97,30 €
De 456,01 à 503	194,60 €	103,90 €
De 503,01 à 550	207,80 €	110,50 €
De 550,01 à 597	221,00 €	117,10 €
De 597,01 à 645	234,20 €	123,75 €
De 645,01 à 692	247,50 €	130,35 €
De 692,01 à 739	260,70 €	136,95 €
De 739,01 à 786	273,90 €	143,55 €
De 786,01 à 833	287,10 €	150,15 €
De 833,01 à 881	300,30 €	156,80 €
De 881,01 à 928	313,60 €	163,40 €
De 928,01 à 975	326,80 €	170,00 €
De 975,01 à 1022	340,00 €	238,00 €
De 1022,01 et plus	476,00 €	
Extérieur		

Vu la nouvelle grille de quotient mise en place par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2007 qui s'applique également aux classes de découvertes,

Vu le principe de prendre en charge 50 % du coût moyen d'un séjour évalué à 700,00 € (transport compris) pour les séjours 2007/2008,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité** d'instaurer les tarifs suivants, pour les classes de neige de l'année 2007/2008 :

QUOTIENT	10 JOURS TARIF NORMAL	TARIF REDUIT 2 <sup>ème</sup> ENFANT
0 à 275	105,00 €	52,50 €
275,01 à 333	118,60 €	59,30 €
333,01 à 392	132,20 €	66,10 €
392,01 à 452	145,80 €	72,90 €
452,01 à 511	159,40 €	79,70 €
511,01 à 570	173,00 €	86,50 €
570,01 à 628	186,60 €	93,30 €
628,01 à 687	200,20 €	100,10 €
687,01 à 746	213,80 €	106,90 €
746,01 à 806	227,40 €	113,70 €
806,01 à 865	241,00 €	120,50 €
865,01 à 923	254,60 €	127,30 €
923,01 à 982	268,20 €	134,10 €
982,01 à 1041	281,80 €	140,90 €
1041,01 à 1101	295,40 €	147,70 €
1101,01 à 1160	309,00 €	154,50 €
1160,01 à 1218	322,60 €	161,30 €
1218,01 à 1277	336,20 €	168,10 €
1277,01 et plus	350,00 €	175,00 €
Enfants extérieurs	490,00 €	245,00 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

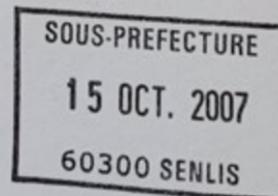
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**36) CULTURE - AIDE AUX PROJETS EN RESEAU DES LIEUX CULTURELS - CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE APPEL D'AIR - TOURNEE 2008**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

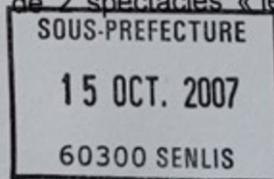
Dans le cadre du projet du Conseil Régional de Picardie pour la mise en réseau culturel des théâtres,

Le forum de Chauny, le centre culturel François Mitterrand à Tergnier, la Manufacture de Saint Quentin et le Palace de Montataire s'associent pour accueillir pendant la saison culturelle 2007/2008 des spectacles et des actions de médiation de la Compagnie Appel d'Air.

La Compagnie s'engage à diffuser les spectacles « les 3 ours » et « à travers champs » dans les 4 lieux ci-dessus nommés.

La Ville de Montataire s'engage en qualité de porteur de projet à verser à la Compagnie les cachets suivants pour l'ensemble des spectacles :

1. Le Forum à Chauny : 6.300 € représentant la vente de 2 spectacles « les 3 ours » y compris les actions de médiation culturelle.
2. Centre Culturel François Mitterrand à Tergnier : 8.080 € représentant la vente de 3 spectacles « les 3 ours » y compris les actions de médiation culturelle
3. La Manufacture à Saint Quentin : 6.980 € représentant la vente de 2 spectacles « les 3 ours » y compris les actions de médiation culturelle



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

4. Le Palace à Montataire : 5.894 € représentant la vente d'une représentation de « A Travers Champs »

La Ville de Montataire encaissera le montant global de la subvention du Conseil Régional relative à ce travail en réseau. Celui-ci est estimé à 17.654,00 €.

Afin de respecter les obligations réciproques de chaque lieu d'accueil et du porteur de projet, il sera établi un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle entre la Ville de Montataire et chaque organisateur.

Chacun des organisateurs :

- le Forum à Chauny,
- le Centre culturel François Mitterrand à Tergnier,
- la manufacture à Saint Quentin,

versera à la Ville de Montataire en contrepartie de ce contrat de cession sur présentation d'un titre de recettes le montant de la prestation de spectacle déduction faite du montant de la subvention du Conseil Régional encaissée par elle.

La répartition entre les 4 lieux de représentation de la subvention à encaisser est la suivante :

- CHAUNY	4.050 €
- TERGNIER	5.080 €
- SAINT QUENTIN	4.330 €
- MONTATAIRE	4.194 €

L'objectif de cette convention et des contrats de cession qui en découlent, est de faciliter l'implantation et le travail en réseau d'une compagnie de danse sur le territoire régional.

Elle permet d'accéder au financement spécifique du Conseil Régional sur ce travail en réseau.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

Adopte le projet présenté par la Compagnie Appel d'Air

Autorise le Maire à signer la convention

Autorise le Maire à signer les contrats de cession des droits d'exploitation d'un spectacle qui en découlent.

Le montant des dépenses et recettes seront imputés au budget communal de l'exercice en cours.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 15/10/2007 .....

Publié ou notifié le :

..... 15/10/2007 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

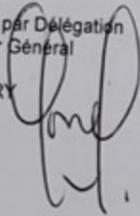
Date du ..... 15/10/2007 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

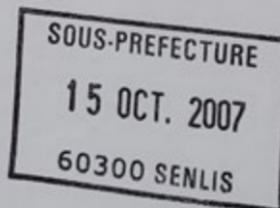
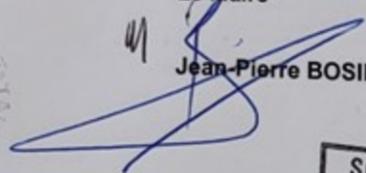
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

••••

### 37) SPORT – Contrat Jeunesse et Sports – année 2007

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :

Le contrat jeunesse et sports 2007 est articulé en 3 parties :

#### - Ecole municipale des sports

Ouverte aux enfants de 7 à 13 ans

Tous les mercredis sur le rythme scolaire de 9 h 00 à 12 h 00

L'année est découpée en 5 cycles de 6 ou 7 séances (suivant le calendrier des congés)

Les disciplines abordées sont celles qui ne sont pas proposées par les associations locales : équitation, mini-golf, pêche, VTT, course d'orientation, tir à l'arc, speed ball, rollers, et qui demandent un équipement spécifique : kayak.

50 enfants participent sur chaque cycle d'activité.

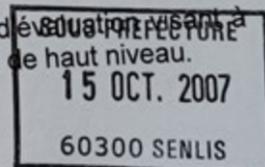
Un groupe du centre de loisirs est intégré chaque mercredi aux activités.

#### - sport dans les quartiers et lutte contre la violence

Ateliers mis en place dans la cité des Martinets 2 soirs par semaine de 18 h 00 à 19 h 30 pour les enfants de 10 à 17 ans.

Les disciplines proposées sont les sports collectifs : futsal, basket, volley, hand, le lundi soir et la boxe éducative le jeudi soir.

Le volet éducation à la citoyenneté passe par la mise en place d'une grille d'évaluation des élèves de haut niveau. récompenser les comportements positifs en organisant une sortie à un match de haut niveau.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

- **promotion des pratiques sportives féminines**  
 Atelier ouvert aux jeunes filles de 12 à 17 ans un soir par semaine de 18 H 00 à 19 H 30  
 Thème : remise en forme et maintien des capacités physiques (stretching, aérobic)

Les axes développés à travers ce contrat correspondent bien aux objectifs de la Municipalité dans les domaines sportifs, sociaux et éducatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le contenu du Contrat Jeunesse et Sports 2007,

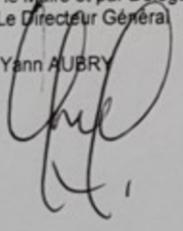
Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

	BUDGET TOTAL	SUBVENTION DDJS	PARTICIPATION DES FAMILLES	PARTICIPATION VILLE
Ecole municipale des sports	14.100	3.000	2.100	9.000
Sports dans les quartiers et lutte contre la violence	4.250	500	-	3.750
Promotion des pratiques sportives féminines	2.450	500	-	1.950

Autorise le Maire à encaisser les subventions obtenues de la DDJS.

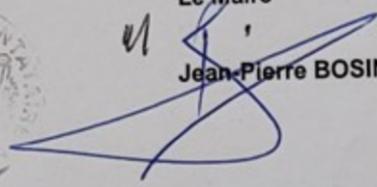
Acte reçu à la Sous Préfecture le : 15/10/2007  
 Publié ou notifié le : 19/10/2007  
 Le Maire certifie que le présent Acte à caractère exécutoire à la Date du 19/10/2007  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
 Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
 15 OCT. 2007  
 60300 SENLIS

•••••  
L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••••

**38) SPORT - Convention de mise à disposition d'équipements de tennis**

**Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :**

Vu la convention établie le 01 septembre 1994 pour 15 années entre le Tennis Club de Montataire et la Ville de Montataire,

Vu les travaux de réhabilitation et de rénovation des courts couverts et extérieurs, il paraît opportun de signer une nouvelle convention qui reprenne l'état actuel des équipements mis à disposition du club.

Cette convention précise les modalités d'utilisation par le club de l'ensemble des équipements tennistiques, ainsi que les droits et obligations de chacune des deux parties.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**VALIDE** la convention de mise à disposition d'équipements de tennis

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et à la mettre en œuvre.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 8/11/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
- 8 NOV. 2007  
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

ETAIT EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

39) SPORT - DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - Activités physiques et sportives -VACANCES DE LA TOUSSAINT ET NOEL 2007

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, adjoint au Maire, exposant :

Comme chaque année, il est proposé aux enfants de 10 à 13 ans et aux jeunes de 14 à 18 ans, par le service des sports, 2 formules d'accès aux sports pendant les petits congés scolaires :

- accès libre aux sports collectifs
- tournois Futsal

au total 17 journées d'activités sont programmées - encadrées par les 3 éducateurs sportifs municipaux.

L'estimation des participations est prévue comme suit :

	TOTAL
11/12 ans	50
13/15 ans	40
16/18 ans	10
TOTAL	100

SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les sessions seront clôturées par une sortie à une compétition de haut niveau pour les plus assidus et les plus motivés sur les 2 formules.

Vu l'avis favorable de la commission sports,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

**Approuve** le contenu des projets et le plan de financement suivant :

BUDGET TOTAL	4.590,00
VILLE	3.390,00
VVV	1.200,00

**Autorise** le Maire à signer la convention et à encaisser la subvention de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 15/10/2007 .....

Publié ou notifié le :

..... 15/10/2007 .....

Le Maire certifie que le présent

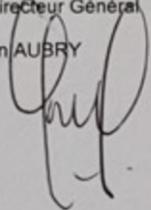
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 15/10/2007 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS



**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRÉ - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

ETAIT EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

**40) ENFANCE – Haltes garderies périscolaires – tarifs – abrogation de la délibération n° 36 de la séance du 25 juin 2007**

**Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :**

Vu les tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2007 qui prennent en compte la nouvelle grille de quotient mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007,

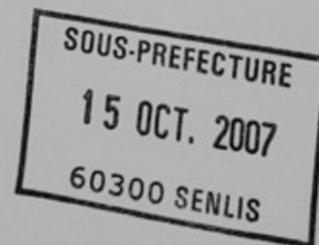
Vu la modification de la grille tarifaire qui définit un système de participation familiale forfaitaire pour :

- Le matin
- Le soir
- Le mercredi (repas inclus)

Vu la nécessité de pratiquer le même taux d'augmentation pour tous les tarifs des prestations municipales,

Vu que cette augmentation n'a pas été prise en compte dans le tarif fixé par délibération le 25 juin 2007,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

A L'UNANIMITE,

**DECIDE** l'abrogation de la délibération n° 36 du Conseil Municipal réuni le 25 juin 2007,

**DECIDE** la mise en place des tarifs suivants pour la halte-garderie périscolaire à compter du 01 novembre 2007.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 15.10.2007 .....

Publié ou notifié le :

..... 19.10.2007 .....

Le Maire certifié que le présent

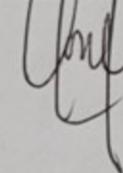
Acte à caractère exécutoire à la

Date du ..... 19.10.2007 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

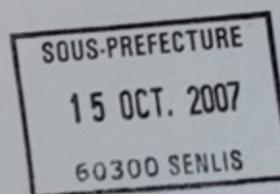
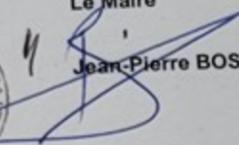
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



	QUOTIENT	MERCREDI	MATIN	SOIR
1	0 à 275	2,46	0,51	1,03
2	275,01 à 333	2,70	0,55	1,11
3	333,01 à 392	2,94	0,59	1,19
4	392,01 à 452	3,18	0,63	1,27
5	452,01 à 511	3,41	0,67	1,35
6	511,01 à 570	3,66	0,71	1,44
7	570,01 à 628	3,90	0,75	1,52
8	628,01 à 687	4,13	0,79	1,59
9	687,01 à 746	4,37	0,83	1,67
10	746,01 à 806	4,61	0,88	1,76
11	806,01 à 865	4,86	0,92	1,83
12	865,01 à 923	5,09	0,96	1,91
13	923,01 à 982	5,33	1,00	2,00
14	982,01 à 1041	5,57	1,04	2,08
15	1041,01 à 1101	5,80	1,08	2,16
16	1101,01 à 1160	6,06	1,12	2,24
17	1160,01 à 1218	6,29	1,16	2,32
18	1218,01 à 1277	6,53	1,19	2,40
19	1277,01 et plus	6,76	1,23	2,48
	Extérieurs	6,76	1,23	2,48

SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS



SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**41) LECTURE PUBLIQUE - Diffusion du livre « Les Biclounes de l'Argilière » - tarif spécifique pour les libraires**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 mai 2007 qui fixe le prix de vente du livre,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2007 qui répartit les 2.000 exemplaires édités et qui fixe un prix de vente préférentiel de 10,50 € pour les deux auteurs souhaitant en acquérir un certain nombre,

Vu la demande exprimée par les libraires locaux de proposer le livre à la vente à leur clientèle, ce qui assurera une meilleure diffusion au niveau de la population,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**VALIDE à l'unanimité** le principe de vente du livre avec une remise de 30 % aux libraires locaux qui en feront la demande, soit un prix de 10,50 € TTC

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 15/10/2007 .....

Publié ou notifié le :

..... 19/10/2007 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 19/10/2007 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

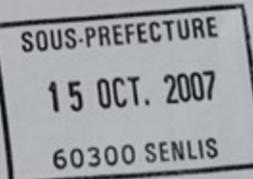
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

#### 42) VIE ASSOCIATIVE - DENOMINATION DE L'ESPACE DE RENCONTRES

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Considérant l'aboutissement du projet important de construction d'un équipement composé de deux salles polyvalentes et d'un office de cuisine destiné à accueillir la population dans les conditions suivantes :

- location aux habitants de Montataire pour les évènements familiaux d'une ou des deux salles avec ou sans office,
- location ou mise à disposition gratuite aux associations pour la tenue de leurs activités et manifestations
- utilisation par les services municipaux pour toute initiative

Considérant la consultation de la population pour la dénomination de cet équipement,

Considérant que les élus ont voulu avec cette construction répondre encore mieux aux besoins de la population en proposant deux nouvelles salles festives pour les mettre à sa disposition, et ainsi favoriser la rencontre dans un espace suffisamment conséquent et aménagé,

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que depuis le début, ce projet d'équipement est spontanément appelé « L'espace de rencontres » par de très nombreux Montatairiens et personnes extérieures concernées par le projet,

Vu l'avis de la Commission Vie Associative,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** la dénomination de l'équipement comme suit : « L'Espace de Rencontres »

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 15/10/2007 .....

Publié ou notifié le :

..... 19/10/2007 .....

Le Maire certifie que le présent

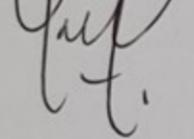
Acte a caractère exécutoire à la

Date du ..... 19/10/2007 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

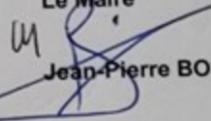
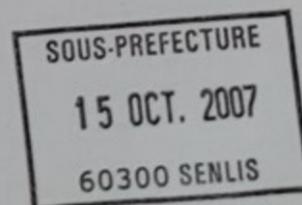
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

••••

43) APPRENTISSAGE – Accueil et formation d'apprentis au sein des services municipaux de la ville

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n°97-940 du 16 octobre 1997 notamment en son article 13, relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes (pérennisation de l'apprentissage dans le secteur public)

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

Vu les décrets 2005-129 du 15 février 2005 et 2005-304 du 31 mars 2005

Vu les articles L 115-1, L 116-1, L 117-1, L 118-7 et D 117 du Code du Travail

Considérant la volonté municipale de s'engager dans la professionnalisation et la qualification des jeunes,

Considérant que l'accompagnement des apprentis valorise les métiers territoriaux et le service public,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en sa séance du 2 octobre 2007,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité, de prévoir au titre de l'année 2007**

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Accueil d'apprentis au sein des services municipaux :

Services d'accueil	Diplômes préparés dans le cadre du contrat d'apprentissage	Maître d'apprentissage	Date d'effet du contrat
Service culturel	BEP Métiers de l'électro-technique (2 années) Proméo Formation Senlis	Régisseur	1 <sup>er</sup> octobre 2007 au 30 juin 2009
Crèche Municipale	BEPA Services Spécialité « services aux personnes » (2 années) CFA d'Airion	Directrice de crèche	1 <sup>er</sup> octobre 2007 au 30 juin 2009
Garage municipal	BEP Mécanique (2 années) CFA de Nogent sur Oise	Mécanicien, Adjoint au Responsable du Garage	1 <sup>er</sup> octobre 2007 au 30 juin 2009
Scolaire / ATSEM	CAP petite enfance	ATSEM expérimenté(e)	A déterminer en fonction des candidatures et des disponibilités budgétaires
Informatique	BTS technicien informatique	Responsable du service informatique	A déterminer en fonction des candidatures et des disponibilités budgétaires
DRH	BTS assistante de direction BAC Professionnel Secrétariat	Assistant(e) de Direction	A déterminer en fonction des candidatures et des disponibilités budgétaires

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 15/10/2007 .....

Publié ou notifié le :

..... 15/10/2007 .....

Le Maire certifie que le présent Acte à caractère exécutoire à la Date du ..... 15/10/2007 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

ETAIT EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••

#### 44) TABLEAU DES EFFECTIFS N° 15 - MODIFICATION INTERMEDIAIRE

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n°17 du 14 mai 2007 relative au tableau des effectifs n° 15,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs n° 15 de la manière suivante,**

**ARTICLE 1 – Ajustements nécessaires suite aux mouvements de personnel :**

Au sein du Service Citoyenneté/Médiation/Prévention :

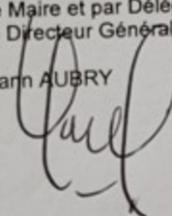
- Est créé un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Au sein du Service Social :

- Est supprimé un poste de Rédacteur
- Est créé un poste d'Assistant Socio-Educatif

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
.....15/10/2007.....  
Publié ou notifié le :  
.....19/10/2007.....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du .....19/10/2007.....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS



**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**45) MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS - CONVENTION AVEC LE JUDO CLUB MUNICIPAL DE MONTATAIRE**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :**

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984,

Vu le décret 85-1081 du 8 octobre 1985 relatif aux modalités d'application de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n° 31 du 11 décembre 2006 relative à la mise à disposition de personnel,

Vu la délibération, n° 21 du 14 mai 2007 relative à son actualisation,

Considérant que la ville s'est toujours mobilisée en faveur de la promotion du sport au sein de la Ville de Montataire,

Considérant la nécessité de mettre à disposition un agent municipal auprès du Judo club municipal de Montataire,

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

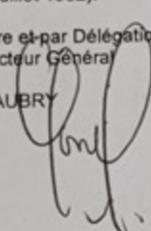
**Décide à l'unanimité:**

**Article 1<sup>er</sup> :** De passer une convention avec le Judo club municipal de Montataire pour la mise à disposition d'un agent municipal titulaire du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 3 heures par semaine.

**Article 2<sup>ème</sup> :** D'autoriser le Maire à signer la dite convention

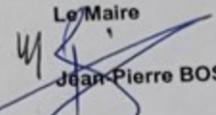
Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 15.10.2007 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 19.10.2007 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du ..... 19.10.2007 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGO (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGO représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

ETAIT EXCUSEE : Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

#### 46) AGENTS RECENSEURS - Rémunération

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi n° 2002-76 du 27 février 2002 dite "loi sur la démocratie de proximité" qui fixe les nouvelles règles du recensement de la population,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2003 fixant la rémunération des agents recenseurs,

Considérant que chaque année deux agents recenseurs effectuent la collecte sur une période de 5 semaines ½ à laquelle il faut ajouter en préalable ½ journée de formation ainsi qu'une journée pour la tournée de reconnaissance,

Considérant que l'expérience des 4 années antérieures permet d'évaluer à 160 heures le temps de travail annuel de chaque agent,

Considérant qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2007 le SMIC horaire brut s'élève à 8,44 €,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

SOUS-PREFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

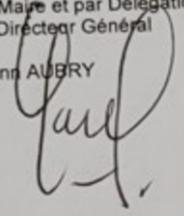
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** Ces emplois seront rémunérés à l'identique, la charge par agent étant équivalente (200 logements chacun), sur une base de 1.350,40 € brut chacun.

**Article 2 :** Ces rémunérations seront révisées annuellement en fonction de l'augmentation du SMIC horaire brut.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
.....15/10/2007.....  
Publié ou notifié le :  
.....19/10/2007.....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du .....19/10/2007.....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY  


Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
  
Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER - Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

#### 47) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Cie Prêt-à-porter - « histoire amère d'une douce frénésie »	Présentation d'un spectacle par la Cie prêt-à-porter, le vendredi 4 mai 2007 au Palace pour un montant de 3.085 € TTC	02/05/2007	07/05/2007
2	Cie L'échappée - « Le temps qu'il nous reste »	Présentation d'un spectacle par la Cie L'Echappée, le vendredi 16 novembre 2007 au Palace pour un montant de 5.000 € TTC	02/05/2007	07/05/2007
3	Massale - Festival	Concours de l'association « Massalé » à titre gratuit pour la présentation de danses lors du festival danses et musiques du monde le 17 mai.	02/05/2007	07/05/2007
4	L'illustre Famille Burattini - Festival	Présentation d'un spectacle « t'as d'beaux yeux tu sais, Carabosse », le 17 mai lors du festival Danses et musiques du monde pour un montant de 1.955 € TTC	02/05/2007	07/05/2007

SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

5	Fanfare de Compiègne - Festival	Présentation de « Celticvres » par la fanfare de Compiègne dans le cadre du Festival danses et musiques du monde pour un montant de 3.750 € TTC	02/05/2007	07/05/2007
6	Danses de Bretagne - Festival	Présentation d'un spectacle de danses et musiques de Bretagne par Ene Ar Vro, lors du Festival pour un montant de 300 € TTC	02/05/2007	07/05/2007
7	Travaux cours de tennis Stade M. COENE	Les travaux de réfection des courts de tennis sont confiés aux prestataires suivants : - lot 1 : Régénération de 2 courts de tennis couverts en résine synthétique - EnviroSport pour un montant de 19.191,73 € TTC - lot 2 : transformation de 2 courts de tennis en « terre battue synthétique tout temps »- Rénov'Sport pour un montant de 62.059,00 € TTC	02/05/2007	15/05/2007
8	Fourniture et livraison des fournitures scolaires	Le marché de fourniture et livraison des fournitures scolaires pour les établissements scolaires et autres est confié au prestataire NLU pour un montant compris entre 30.000 et 75.000 € TTC	07/05/2007	07/05/2007
9	Fourniture de matériel didactique	Le marché pour la fourniture de matériel didactique (lot 2) pour les établissements scolaires et autres est confié à BSSL pour un montant compris entre 7.000 et 28.000 € TTC	07/05/2007	07/05/2007
10	Fourniture de manuels scolaires	La fourniture de manuels scolaires est confiée à : -pour le lot 1 Livres primaires : librairie MAST pour un montant compris entre 6.000 et 24.000 € TTC Pour le lot 3 Livres du second degré : librairie MAST pour un montant compris entre 8.000 et 16.000 € TTC	07/05/2007	07/05/2007
11	Diagnostics Plomb et performance énergétique	Dans le cadre de la vente d'une partie de l'immeuble sis 176, rue Jean Jaurès, la ville doit procéder à un diagnostic plomb et performance énergétique. Cette prestation est confiée à SOCTEC pour un montant de 395 € HT	09/05/2007	11/05/2007
12	Renouvellement concession funéraire	Accord donné à madame Milagro BARROS CARDENO pour le renouvellement de la concession 77 (n°registre 1027) à compter du 18 février 2007 pour une durée de 30 ans	14/05/2007	15/05/2007
13	Régie service des sports Match football	Dans le cadre de la promotion du sport, la ville a acheté 100 places pour le match de football France /Ukraine, le 2 juin. 87 places seront revendues au public au prix de 14 €, 13 places seront offertes	14/05/2007	22/05/2007
14	Dossier Arcelor - étude/procédure	Concernant le dossier Arcelor - réduction des bases de taxe professionnelle, il est demandé à Maître Serge MARE, avocat, d'assurer la représentation de la ville et la défense de ses intérêts devant l'ensemble des juridictions civiles et administratives.	14/05/2007	15/05/2007
15	Résiliation du contrat entretien Techn'Eau Douce	Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Techn'Eau Douce, le contrat d'entretien des 8 fontaines à eau a été résilié.	15/05/2007	22/05/2007
16	Contrat entretien fontaines à eau	Le contrat d'entretien des fontaines à eau acquises par la ville est confié au prestataire DENOYELLE DISTRIBUTION pour un montant annuel de 1.071,61 € TTC	15/05/2007	22/05/2007
17	Contrat de location - garage	Location du garage n° 26 sis 109 rue Jacques Duclos à monsieur LEBRIAT Laurent à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2007 pour un montant mensuel de 43 €	18/05/2007	22/05/2007
18	Formation des encadrants Ville Vie Vacances	Dans le cadre de la formation des encadrants Ville-Vie-Vacances à l'initiative de la DDJS de l'Oise, une convention a été signée avec l'association Léo Lagrange pour une intervention le 12 avril. Le coût est de 200 €	18/05/2007	22/05/2007
19	Formation des encadrants Ville Vie Vacances - convention	Dans le cadre de la formation des encadrants VVV, une convention a été signée avec monsieur Hervé BORDY pour une intervention le 29 mai. Les frais pour cette prestation sont de 680 €	18/05/2007	22/05/2007

SOUS-PRÉFECTURE

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

20	Formation des encadrants Ville Vie Vacances - convention	Dans le cadre de la formation des encadrants VVV, une convention a été signée avec la compagnie Théâtre Arc En Ciel pour deux interventions. Le coût de cette prestation est de 1.450 €	18/05/2007	22/05/2007
21	Concession de terrain	Accord à madame Suzanne BIONNE de fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 14 mai 2007 à titre d'achat de concession.	18/05/2007	22/05/2007
22	Festival - Cantaro	Présentation d'un spectacle par l'association Cantaro le vendredi 18 mai à l'occasion du festival pour un montant de 2.500 € TTC	21/05/2007	25/05/2007
23	ATEA - « Mango Gadzi »	Présentation d'un concert Mango Gadzi par l'association ATEA au Palace le vendredi 26 octobre pour un montant de 3.489,94 € TTC	21/05/2007	25/05/2007
24	Maîtrise d'œuvre aménagement RD 123 - DGD	Le montant du forfait de rémunération du maître d'œuvre Viatic est fixé à 37.800 € HT pour un coût de travaux arrêté à la somme de 442.769 € HT	22/05/2007	25/05/2007
25	Concession de terrain	Accord à madame Marie PETIT de fonder une concession cinquantenaire à compter du 14 mai 2007, à titre d'achat de concession	22/05/2007	25/05/2007
26	Les chants de l'Altaï	Présentation d'un concert « les chants de l'Altaï » par le groupe Musiques Vivantes de Lyon, le 2 juin 2007 à l'église Notre Dame pour un montant de 1.055 € TTC	24/05/2007	25/05/2007
27	Spectacle de rue « profession voyageur »	Présentation d'un spectacle de rue par l'association Déviation le dimanche 3 juin, place de la mairie pour un montant de 2.200 € TTC	24/05/2007	25/05/2007
28	Réfection d'entourages d'arbres	La réfection d'entourages d'arbres, rue Maurice Thorez, est confiée à l'entreprise PIRES pour un montant de 16.038,36 € TTC	24/05/2007	25/05/2007
29	Réalisation d'une déviation du fossé communal - avenue A. Croizat	La réalisation de la déviation du fossé communal, avenue A. Croizat est confiée à l'entreprise PIRES pour un montant de 5.860,40 € TTC	24/05/2007	25/05/2007
30	Contrat de location - garage	Location du garage n° 15 sis 109 rue Jacques Duclos à monsieur MALLARD Daniel à compter du 1 <sup>er</sup> août 2007 pour un montant de loyer de 43 €/mois	24/05/2007	30/05/2007
31	Renouvellement de bail Oise Habitat - local rue J. Decour	Location du local sis 6 à 10 rue J. Decour à Oise habitat, pour une durée de 12 ans à compter du 1 <sup>er</sup> août 2007. Le montant annuel du loyer est de 805,58 €	29/05/2007	01/06/2007
32	Curage fossé	La réalisation du curage d'un fossé entre le cinéma Pathé et la rue Réaumur est confiée à l'entreprise sarl FUDALI pour un montant de 5.346,12 € TTC	31/05/2007	01/06/2007
33	Festival - « Rasta Campagne »	Prestation de l'association Rasta Campagne à l'occasion du festival danses et musiques du monde pour un montant de 1.150 € TTC	30/05/2007	01/06/2007
34	Fête de la musique	Prestation musicale présentée par le groupe « La Gamberge », le 21 juin 2007, place de la mairie pour un montant de 450 € TTC	30/05/2007	01/06/2007
35	Mise à disposition de locaux	Les locaux attenants à l'école M&L Bambier sont mis à disposition, à titre permanent, de l'association Martinets Services	31/05/2007	05/06/2007
36	Association Plume d'Eléphant	Présentation d'un spectacle « Nickel Chrome » par l'association Plume d'Eléphant, les 12 et 13 novembre 2007 au Palace pour un montant de 7.228,65 € TTC	31/05/2007	05/06/2007
37	Gestion et capture des pigeons	Le contrat de location d'un pigeonier, la gestion et capture des pigeons sont confiés à la société SEM SOGEPI pour un montant compris entre 6.000 et 22.000 € HT	04/06/2007	

SOUS-PREFECTURE  
05/06/2007  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS

38	Etude de jalonnement directionnel	L'étude de jalonnement directionnel est confiée au prestataire STC pour un montant de 25.334,87 € TTC	05/06/2007	08/06/2007
39	Renouvellement concession	Accord à monsieur Michel COLLIN pour le renouvellement de la concession n°22 (registre 583), pour une durée de 15 ans à compter du 23 juin 2007.	07/06/2007	12/06/2007
40	Placement de trésorerie	Placement de la somme de 230.000 € sur un compte à terme à taux fixe, pour une période de 12 mois	08/06/2007	12/06/2007
41	Convention formation	Convention passée avec l'association nationale des directeurs de la restauration municipale pour une action de formation du 23 au 25 mai 2007 pour un agent du service restauration. Le coût est de 960,00 €	08/06/2007	13/06/2007
42	Nettoyage des vitres	Le contrat concernant le nettoyage des vitres est confié au prestataire ENET 60 pour un montant de 6.832,53 € HT	11/06/2007	19/06/2007
43	Ville de Gauchy – « KAO »	Convention avec la ville de Gauchy pour la présentation d'un spectacle « Kao » par la compagnie A & O, le 30 septembre au Palace pour un montant de 1.055 € TTC	11/06/2007	19/06/2007
44	Fête de la musique	Prestation à titre gratuit par les groupes Shamans, 804 D et Baby trash à l'occasion de la fête de la musique.	14/06/2007	19/06/2007
45	Reconnaissance des sols Avenue de la Libération	La campagne préliminaire de reconnaissance des sols opération, avenue de la Libération, est confiée au prestataire ICSEO pour un montant de 4.999,28 € TTC	15/06/2007	19/06/2007
46	Convention formation	Convention passée avec Les Francas Nord Pas de Calais Picardie pour une action de formation BAFD Perfectionnement du 18 au 23 juin 2007 pour un montant de 342 € TTC	21/06/2007	27/06/2007
47	Acquisition de jeux	La fourniture de jeux est confiée au prestataire LUDOPARC pour un montant de 12.957,94 € TTC	21/06/2007	22/06/2007
48	formation BAFD – prise en charge frais d'hébergement	Dans le cadre de la formation professionnelle, la ville prend en charge les frais d'hébergement pour la durée du stage de Melle SIMON Orane du 18 au 23 juin 2007. Ces frais s'élèvent à 277 €.	22/06/2007	27/06/2007
49	Mission d'assistance et de conseil – marché relatifs aux assurances	Dans le cadre du lancement du marché relatif aux assurances, un contrat d'assistance et de conseil est confié au cabinet Henri ABECASSIS pour un montant de 4.604,60 € TTC	26/06/2007	29/06/2007
50	Ville de Gauchy – « Gulliver & fils »	Convention avec la ville de Gauchy pour la présentation d'un spectacle « Gulliver & fils » par la compagnie Les trottoirs du hasard, les 9 et 10 décembre 2007 au Palace pour un montant de 9.829,88 € TTC	28/06/2007	02/07/2007
51	Location d'un véhicule 9 places	Dans le cadre des activités de l'été 2007 proposées par le service des centres de loisirs, un véhicule 9 places a été loué auprès de la société GTI Location du 4 juillet au 6 août et du 20 au 27 août 2007. le coût de cette location est de 2.182,27 € TTC	28/06/2007	02/07/2007
52	Location d'un véhicule 2 places	Dans le cadre des activités de l'été 2007 proposées par le service des centres de loisirs, un véhicule 2 places a été loué du 7 juillet au 31 août 2007 pour un montant de 1.074,41 €	28/06/2007	02/07/2007
53	Livraison des jouets de Noël	La fourniture et la livraison des jouets de Noël pour les enfants des classes maternelles et les services municipaux sont confiées à la société ROSNY JOUETS pour un montant compris entre 12.000 et 30.000 € TTC	28/06/2007	02/07/2007
54	Concession de terrain	Accord à madame QUINTUS Yvette née Briens de fonder une concession trentenaire à compter du 14 juin, à titre d'achat de concession	28/06/2007	02/07/2007
55	Concession de terrain	Accord à madame Anne Marie SCHWARZE née Le Meur de fonder une concession cinquantenaire à compter du 18 juin, à titre d'achat de concession	28/06/2007	02/07/2007

SOUS-PREFECTURE  
02/07/2007

15 OCT. 2007

60300 SENLIS

56	Reconditionnement des murets - Ave PV Couturier	Le reconditionnement des murets, avenue PV Couturier, est confié à l'entreprise PIRES A. pour un montant de 21.073,52 € TTC	29/06/2007	05/07/2007
57	Reprise des concessions funéraires échues	La reprise des concessions échues est confiée au prestataire GEST CIM pour un montant compris entre 22.500 et 89.900 € HT	29/06/2007	05/07/2007
58	Logiciel urbanisme	La fourniture d'un logiciel urbanisme est confiée à la sarl I2G. Le prix de la prestation est de 8.115 € HT et celui de la maintenance est de 1.666,25 € HT/an	03/07/2007	04/07/2007
59	Urne cinéraire	Accord à madame Nelly FRIZON née Dumont de déposer une cavurne de 30 ans à compter du 18 juin 2007, à titre de cavurne nouvelle.	03/07/2007	05/07/2007
60	Encaissement produit de la vente d'un livre	Le produit de la vente du livre « Les biclounes de l'Argillère » sera encaissé sur la régie de recettes existante auprès des bibliothèques. Le prix du livre est fixé à 15 €.	03/07/2007	04/07/2007
61	Fourniture de livres divers	Le marché de fourniture de livres divers pour le prêt en bibliothèque et pour l'activité des services municipaux (livre cadeau, petite enfance) est confié aux prestataires : La librairie MAST et la librairie Entre les lignes pour un montant compris entre 40.000 et 70.000 € TTC	03/07/2007	04/07/2007
62	Mission de conseil en urbanisme	La mission de conseil en urbanisme est confiée à monsieur Alain DAMAGNEZ pour un montant de 6.865 € TTC	04/07/2007	09/07/2007
63	Marché informatique	Le marché informatique est confié à la : - société NTI Net Thelle pour le lot 1 « postes informatiques » pour un montant compris entre 42.467,57 et 81.592,32 € TTC - société SAMARA pour le lot 2 « périphériques » pour un montant compris entre 3.767,40 et 9.032,19 € TTC - société Ressources SI pour le lot 3 « imprimante à billets » pour un montant forfaitaire de 1.841,84 € TTC - société INMAC pour le lot 5 « petit matériel » pour un montant compris entre 2.392 et 9.568 € TTC	05/07/2007	05/07/2007
64	Marché informatique - lot 4 borne informatique	Le lot 4 « borne informatique » est déclaré sans suite pour cause de dépassement des prévisions budgétaires.	05/07/2007	05/07/2007
65	Association Plume d'Eléphant	Annule et remplace la décision du 31 mai 2007 - Présentation du spectacle « Nickel Chrome » uniquement le 13 novembre pour 2 représentations. Le coût est de 4.164,30 € TTC	06/07/2007	09/07/2007

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
15/10/2007  
Publié ou notifié le :  
19/10/2007  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du 15/10/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,



SOUS-PREFECTURE  
15 OCT. 2007  
60300 SENLIS



**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 8 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 septembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. CLAUSTRE - Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°3) - Mme HEAULME – M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – Mme SALES représentée par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme DESCHAMPS – Mme BISSANGOU représentée par M. ZANETTI (jusqu'à la délibération n°2) – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - Melle CORTES représentée par M. BOYER – Melle BORDEZ représentée par Mme BUZIN.

**ETAIT EXCUSEE :** Mme WALLET

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**48) MOTION - PROJET GOUVERNEMENTAL - FRANCHISE MEDICALE**

Le Conseil Municipal exprime son inquiétude et son opposition face à l'instauration des franchises médicales décidées par le gouvernement et soumises à l'approbation des parlementaires.

Il considère qu'il s'agit d'une remise en cause des fondements de la Sécurité sociale basés sur la solidarité. Cette mesure qui n'est rien d'autre qu'un impôt sur la maladie va toucher de façon particulièrement injuste en premier lieu les 15 millions de la population atteinte d'une pathologie chronique et dont la moitié souffre d'une affection de longue durée, plus généralement l'ensemble de la population, salariés et retraités. Elle sera encore plus dramatique pour les plus fragiles de nos concitoyens.

Le Conseil municipal tient à alerter la population.

C'est en effet le système d'assurance maladie solidaire dans lequel chacun cotise selon ses revenus et reçoit selon ses besoins qui est remis en cause, on passe de la logique de solidarité à celle de l'assurance privée individualisée.

Les montants des franchises représentent des sommes qui ne sont pas négligeables notamment pour les familles modestes, les chômeurs, les travailleurs pauvres qui représentent plus de 10 millions de personnes dans notre pays et une part importante de la population montatairienne.

SOUS-PREFECTURE  
22 NOV. 2007  
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

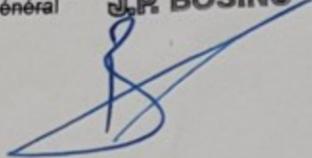
Le Conseil municipal se prononce pour que le système de solidarité de notre sécurité sociale puisse être préservé et se développer. Son financement doit continuer à reposer sur des contributions venant du travail, salariés et employeurs, mais aussi des revenus les plus élevés issus pour nombre d'entre eux de la spéculation financière et des placements boursiers.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la présente motion.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
22/11/2007  
Publié ou notifié le :  
26/11/2007  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du 26/11/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982).

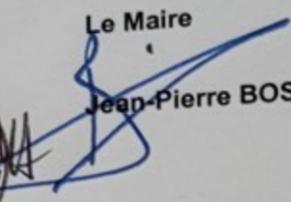
Pour le Maire et par-Délégation  
Le-Directeur-Général  
Yann AUBRY

Le Maire  
J.P. BOSINO



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
22 NOV. 2007  
60300 SENLIS

**SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2007**

J.P. BOSINO

C. COUALLIER

J. DESCHAMPS

S. GODARD

J. CAPET

MP BUZIN

F. BORDAIS

G. DETRAUX

A. KORDJANI

M. ZANETTI

D. BENOUMER

C. BURATO

P. CLAUSTRE

P. BOYER

F. BELFQUIH

P. D'INCA

MF BISSANGOU  
(à partir du point n°3)

C. HEAULME

JP MERCIER



DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2007

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 8 octobre 2007**, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : du 19 octobre 2007 au 8 février 2008 (du 26/11/2007 au 08/02/2008 pour les délibérations n° 38-48)

### DIRECTION GENERALE

- 1- **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 25 juin 2007
- 2- **CCAC** - Elimination des déchets - rapport 2006
- 3- **CCAC** - Eau et Assainissement - rapport 2006
- 4- **CCAC** - Transports Publics Urbains - rapport 2006

### DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 5- **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007** - Vote
- 6- **REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** - Facturation des frais
- 7- **CHEQUE EMPLOI SERVICE** - Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU)
- 8- **PROGRAMMATION ET INGENIERIE CULTURELLE** - Avenant n° 1 à la convention avec la FRMJC
- 9- **CONTRAT EDUCATIF LOCAL** - Reversement de subventions à diverses associations
- 10- **ASSOCIATION GCAM-T** - Versement d'une subvention
- 11- **FNACA** - Versement d'une subvention
- 12- **SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DE MONTATAIRE** - Versement d'une subvention
- 13- **RCCEM** - Approbation des comptes financiers 2006
- 14- **PROVISIONS POUR RISQUE DE PERTE DE TAXE PROFESSIONNELLE**
- 15- **DROITS DE PLACE DES MARCHES ORDINAIRES ET FOIRES**- Tarifs 2007
- 16- **TAXATION SUR LA PUBLICITE** - Actualisation des tarifs
- 17- **MARCHE D'ASSURANCES** - Appel d'offres européen
- 18- **ASSOCIATION JADE** - Réalisation d'une fresque - Versement d'une subvention

### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 19- **LOGEMENT DE GARDIEN**- Contrat de maîtrise d'œuvre - avenant n° 1 - fixation du montant définitif de rémunération de l'architecte
- 20- **FONDS REGIONAL D'APPUI AUX PAYS PICARDS (FRAPP)** du GEP des Vallées Bréthoise - Programme 2008 - demande de financement
- 21- **CONSEIL GENERAL DE L'OISE** - Demande de subvention - Programme de travaux 2008
- 22- **BATIMENTS COMMUNAUX** -Réalisation d'un conseil énergétique - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME)
- 23- **BATIMENT COMMUNAUX** - Réalisation d'un conseil énergétique - demande de subvention auprès du Conseil Régional de Picardie

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

- 24- ESPACE DE RENCONTRES – Marché n° 018/05 - Avenant de transfert de la SAS Persan Service Bâtiment vers la société FABER  
 25 - CITE JULES UHRY - Dénomination de la nouvelle voirie  
 26 - CITE JULES UHRY - Cession des parcelles AI 602, AI 969, AI 971, AI 973, AI 975 et AI 977 à l'OPAC Oise Habitat  
 27 - PASSAGE A NIVEAU N°45bis – Suppression - Avis sur l'enquête publique  
 28 - PARCELLES ZB 17 à 21 – Attribution d'une indemnité culturale à Monsieur ROUSSILLON Bernard  
 29 - PARCELLES ZD 256p et ZD 373p – Cession à Monsieur Jean-Marc FACQ  
 30 - SECTEUR LES TERTRES - Réalisation de voiries - Procédure d'expropriation  
 31 – ACCES HANDICAPES – Hôtel de ville – Demande de subvention  
 32- COLLECTE DES ORDURES MENAGERES – Mise à disposition de conteneurs – convention avec OISE HABITAT

#### DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 33 - SCOLAIRE – Restauration des personnels de l'Education Nationale – Convention avec l'Etat  
 34- SCOLAIRE – Convention relative au transport scolaire avec la CCAC – prise en charge des dépenses – année scolaire 2007/2008  
 35- SCOLAIRE – Classes de neige – tarifs 2008  
 36- CULTURE – Aide aux projets en réseau des lieux culturels – convention avec la Compagnie Appel d'Air – tournée 2008  
 37- SPORT – Contrat Jeunesse et Sports – année 2007  
 38- SPORT – Convention de mise à disposition d'équipements de tennis  
 39- SPORT – VVV Activités physiques et sportives – Vacances de Toussaint et Noël 2007  
 40- ENFANCE – Haltes garderies périscolaires – Tarifs - abrogation de la délibération n° 36 de la séance du 25 juin 2007  
 41- LECTURE PUBLIQUE – Diffusion du livre « les Bicloues de l'Argilière » - tarif spécifique pour les libraires.  
 42- VIE ASSOCIATIVE – Dénomination de l'espace de rencontres

#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

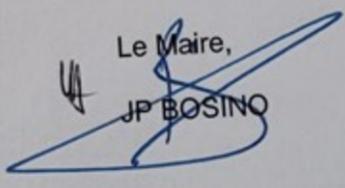
- 43- APPRENTISSAGE – Accueil et formation d'apprentis au sein des services municipaux de la ville  
 44- TABLEAU DES EFFECTIFS n°15 – Modification intermédiaire  
 45- MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – Convention avec le judo club de Montataire  
 46- AGENTS RECENSEURS - Rémunération

#### DIRECTION GENERALE

- 47- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu  
 48- MOTION – Projet gouvernemental – Franchise médicale  
 49 – Questions diverses

Montataire, le 21 février 2008

Le Maire,

  
JP BOSINO



DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2007/C.M

Le 7 décembre 2007

### Convocation du conseil municipal

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**\* Lundi 17 décembre 2007 à 19 heures \***

**(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – RUE J.JAURES)**

### ORDRE DU JOUR

#### DIRECTION GENERALE

- 1- CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 8 octobre 2007
- 2- CCAC - Rapport d'activités - année 2006

#### DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 3 - OMS - Versement d'une subvention
- 4 - COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE DE L'OISE - Versement d'une subvention
- 5- BUDGET 2007 - Décision modificative n° 2
- 6- ADMISSION EN NON VALEUR
- 7- LIGNE DE TRESORERIE - Prorogation auprès de Dexia CLF Banque
- 8 - BUDGET PRIMITIF 2008 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement
- 9- BUDGET PRIMITIF 2008 - Versement d'acomptes sur subventions aux associations
- 10- COMITE D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL - Versement d'une subvention exceptionnelle

#### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 11- PARCELLES AI 255 et AI 262 - Acquisition - Propriété de madame BILLOIR Mireille
- 12- PARCELLE ZC 112 - Acquisition - Propriété de ROCAMAT
- 13 - ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT - Cession des parcelles AI 339, 342, 343p, 972p, 976p et de 27 m<sup>2</sup> de la sente à déclasser
- 14 - LES TERTRES - Conventions de rétrocession des voiries et réseaux
- 15- RESIDENTIALISATION DU 19 MARS 1962 - Avenant de transfert - marché n° 52/06 - Société OTH Nord vers IOSIS Nord
- 16 - RUE DE CONDE - Convention avec France Telecom
- 17- RUE BESSEMER - Convention avec France Telecom
- 18- RUE JULES UHRY / RUE SALENGRO - Convention avec France Telecom
- 19- PROGRAMME DE VOIRIE 2007 - Rue Abel Lancelot - estimation révisée
- 20- TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - Appel d'Offres Ouvert

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 21 - VILLE VIE VACANCES - Formation des encadrants 2007 - demande de subvention à la DDJS  
22- SPORTS - Contrat de partenariat avec l'Union Régionale sportive Léo Lagrange Picardie  
23- SPORTS - Versement d'une subvention à « Sport - Oise - Contact »  
24- ENFANCE - Contrat Enfance Jeunesse 2006-2009 avec la CAF de CREIL - volet jeunesse

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 25- TABLEAU DES EFFECTIF N°15 - Modification intermédiaire - Intégration des avancements de grade  
26- LOGEMENT DE FONCTION - Attribution de 2 logements de fonction (J.Curie - Espace de rencontres)  
27- MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - Convention avec la FRMJC - Mission de coordination et d'animation culturelle  
28- POLITIQUE D'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DU PERSONNEL - Convention avec le CNAS  
29 - REMUNERATION DE PERSONNEL VACATAIRE - Actualisation

DIRECTION GENERALE

- 30 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Compte rendu  
31- CONTRATS D'ASSURANCES - Avenants de prolongation de délai  
32 - Questions diverses



Le Maire,  
J.P. BOSINO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

\*\*\*

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GODARD

\*\*\*

01) CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2007

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 8 octobre 2007 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26.12.2007

Publié ou notifié le :

27.12.2007

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 27.12.2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Le Maire

Pour le Maire et par Délégation

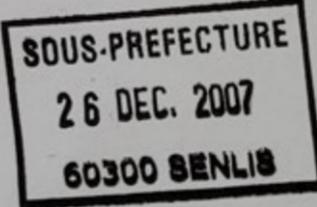
Le Directeur Général

YANN AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





**Mairie**  
Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES** : Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•••

02) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE - Rapport  
d'activités année 2006

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et notamment son article 40,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39,

Vu le rapport d'activité annuel 2006 présenté par le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise et soumis au conseil de la communauté le 11 octobre 2007,

Considérant que ce rapport doit être présenté par Le Maire au Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport rendant compte de l'activité 2006 de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007  
Publié ou notifié le :

27/12/2007  
Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la  
Date du 27/12/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégué  
Le Maire  
J.P. BOSINO

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



**SOUS-PREFECTURE**  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGO représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**03) OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - Versement d'une subvention**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que l'Office Municipal des Sports a sollicité la municipalité pour la participation à l'organisation de certaines sorties avec les jeunes,

Considérant que la Ville a décidé de participer au financement de ces activités à hauteur de 3.215 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** d'attribuer une subvention à l'Office Municipal des Sports de Montataire d'un montant de 3.215 € (trois mille deux cent quinze euros).

Les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaires 2007

- Fonction 411 Salles de sports
- Chapitre 657 Subventions
- Article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

**Le Maire**  
**J.P. BOSINO**



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**04) COORDINATION SANITAIRE & SOCIALE de l'OISE - Versement d'une subvention**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que nous avons été sollicités par l'Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise afin de participer au fonctionnement de leur association,

Considérant que l'action menée par cet organisme, notamment en matière de :

- soins et d'hospitalisation à domicile,
  - service de portage de repas à domicile,
  - maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie
- mérite d'être soutenue,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** d'attribuer une subvention à l'Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise d'un montant de 300,00 € (trois cent euros).

- Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2007
- Fonction 025 Aide aux associations
  - Chapitre 657 Subventions
  - Article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent Acte à caractère exécutoire à la

Date du ... (Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation Le Directeur Général

Yann AUBRY B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex

Le Maire J.P. BOSINO



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire Jean-Pierre BOSINO

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire  
60300 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

••••

**05) BUDGET PRIMITIF 2007 - Décision Modificative n°2**

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint aux finances, exposant :

Que l'exécution du budget 2007 nécessite certains réajustements, tant en recettes qu'en dépenses, dont ci-joint le détail :

**1) RECETTES :**

- a) remboursement du capital décès concernant 1 agent communal,
- b) versement d'une subvention par le Ministère de la Culture pour les activités culturelles du Palace,
- c) remboursement de frais d'honoraires (litige avec la société EnviroSport),
- d) subvention versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour des travaux d'aménagement réalisés à la crèche.

**2) DEPENSES :**

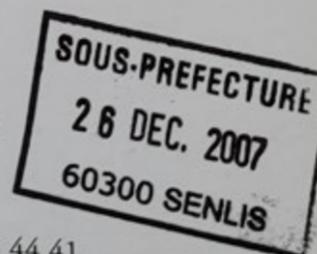
- a) contrat de prestations de services avec la Cabinet ABECASSIS, concernant le dossier des assurances de la Ville,
- b) admissions en non valeur,
- c) versement du capital décès aux ayants droit d'un agent communal,
- d) réajustement des crédits du service culturel,
- e) acquisition de matériel non prévu au Budget Primitif 2007,
- f) versement d'une subvention exceptionnelle au Comité d'action sociale de la ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder à la Décision Modificative N° 2 ci-après :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



Code Service	Chapitre	Fonction	Article	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DSF2.01	011	020	611	<u>SERVICE INFORMATIQUE</u> Prestations de services (virement dématérialisation bulletins paie)	-3 800,00	
DSF2.03/	011	020	611	<u>ADMINISTRATION GENERALE - MOYENS GENERAUX</u> Contrats de prestations de service (assurances Cabinet Abécassis)	4 600,00	
DSF2.09/	.022			<u>ADMISSIONS EN NON VALEUR</u> Dépenses imprévues	-15 700,00	
	65	020	654	Perte sur créances irrécouvrables	1 700,00	
DRH2.0	012	020	6488	<u>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</u> Capital décès (J.Lafrance)	22 135,00	22 135,00
	013	020	6459	Remboursement capital décès (J.Lafrance)	14 000,00	
	67	020	6745	Subvention exceptionnelle (CAS)		
DSP2.03/	011	33	611	<u>DIFFUSION CULTURELLE</u> Contrat de prestations de service	5 600,00	
	011	33	6353	Taxes (Sacem)	2 400,00	8 000,00
	74	33	74718	Autres participation de l'Etat (activité du Palace)		
DST2.04/	77	020	7788	<u>BUREAU D'ETUDES</u> Remboursst honoraires, frais d'expertise + travaux (Affaire EnviroSport)		4 550,00
				<i>S/Total Mouvements réels</i>	30 935,00	34 685,00
DSF2.09/	023			<u>DEPENSES NON VENTILABLES</u> Virement à la section d'investissement	3 750,00	
		01	023	<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	3 750,00	0,00
				<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>34 685,00</b>	<b>34 685,00</b>

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

Code service	Chapitre	Fonction	Article	I - SECTION d'INVESTISSEMENT	
				Dépenses	Recettes
DSF1.01	20	020	205	3 800,00	
<b>SERVICE INFORMATIQUE</b> Acquisition logiciel dématérialisation paie (+ instal et formation)					
<b>ADMINISTRATION GENERALE - MOYENS GENERAUX</b>					
DSF1.03/	21	020	2184	500,00	
	21	020	2184	950,00	
	21	020	2188	225,00	
<b>ETAT CIVIL - ELECTIONS</b>					
DSF1.04/	21	022	2188	1 500,00	
	21	022	2188	2 200,00	
<b>DEPENSES NON VENTILABLES</b>					
DSF1.09/	16	01	1641		-70,00
<b>CRECHE</b>					
DSP1.11/	13	64	1328		8 295,00
<b>SPORT</b>					
DSP1.22/	21	412	2184	2 800,00	
<i>S/Total Mouvements réels</i>				<b>11 975,00</b>	<b>8 225,00</b>
<b>MOUVEMENTS PATRIMONIAUX</b>					
DSF1.36/	041	01	2112	50,00	
	041	01	2118	600,00	
	041	01	1328		650,00
<i>S/Total Mouvements patrimoniaux</i>				<b>650,00</b>	<b>650,00</b>
<b>DEPENSES NON VENTILABLES</b>					
DSF1.09/	021	01	021		3 750,00
<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>				<b>0,00</b>	<b>3 750,00</b>
<b>TOTAL Investissement</b>				<b>12 625,00</b>	<b>12 625,00</b>

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Le Maire

J.P. BOSINO

Peur le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

06) ADMISSION EN NON VALEUR

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

Sur le rapport de M. Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Madame la Trésorière Principale de Creil nous a transmis un état des produits irrécouvrables. Ces impayés représentent la somme de **1.680,69 €** (mille six cent quatre vingt euros soixante neuf centimes). Le recouvrement de ces titres, émis pendant les années 1997 à 1999 n'a pu aboutir, en raison de l'insolvabilité des redevables ou de leur disparition. Les poursuites par voie de commandement, saisie vente mobilier, saisie sur salaires ou des comptes bancaires n'ont pas permis de les solder.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la non-valeur de ces produits,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** de mettre en non valeur ces produits pour un montant de **1.680,69 €** (mille six cent quatre vingt euros soixante neuf centimes).

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2007 :

- ↳ Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante
- ↳ Article 654 - Pertes sur créances irrécouvrables
- ↳ Fonction 01 - Dépenses non ventilables

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Le Maire

J.P. BOSINO



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES** : Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•••

**07) LIGNE DE TRESORERIE - Prorogation d'une ligne auprès de Dexia CLF Banque**

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que chaque année la Ville de Montataire procède à l'ouverture d'un crédit de trésorerie afin de faire face à ses besoins ponctuels de trésorerie,

Vu l'offre « Trésoria mono » faite par Dexia Crédit Local - N° PIO 32204

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de **contracter**, auprès de DEXIA Crédit Local, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, une ouverture de crédit d'un montant de 500.000,00 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 500.000,00 €
- Durée : 366 jours à compter du 01/01/2008
- Index : EONIA
- Taux d'Intérêt : base 360 + marge de 0,25 %
- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle
- Commission de réservation : 350 euros (cette commission sera prélevée par débit d'office, via le réseau du Trésor dès le 20 du mois M + 1 suivant la mise en place du contrat)

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de DEXIA Crédit Local.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 26/12/2007  
Publié ou notifié le : 27/12/2007  
Le Maire certifie que le présent Acte à caractère exécutoire à la Date du 27/12/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO



Pour le Maire et par-Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY J.P. BOSINO

**SOUS-PREFECTURE**  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS



**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

#### 8- BUDGET PRIMITIF 2008 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2007, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette communale,

Que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2008, lors de son adoption par le Conseil Municipal,

Que le montant de cette autorisation s'élève à 300.000 € (trois cent mille euros) réparti comme suit :

21 – Acquisitions .....	150 000 €
23 – Construction – maintenance du patrimoine .....	150 000 €

Conformément à la loi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2008.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 26/12/2007  
Publié ou notifié le : 27/12/2007  
Le Maire certifie que le présent Acte à caractère exécutoire à la Date du 27/12/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par-Délégation  
Le-Directeur-Général  
Yann AUBRY  
Le Maire  
J.P. BOSINO

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**9- BUDGET 2008 – Versement d'acomptes sur subventions aux associations et autres organismes publics**

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que les subventions accordées aux associations et établissements publics locaux seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2008,

Que l'activité de certaines associations nécessite un fonds de trésorerie,

Qu'il est nécessaire de verser un acompte à ces organismes sur leur subvention 2008, dont le montant sera examiné lors de la préparation du Budget Primitif 2008,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer, aux organismes ci-dessous, des acomptes sur la base des subventions inscrites au Budget Primitif 2007,

SOUS-PREFECTURE

26 DEC. 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

FONCTION	LIBELLE	MONTANT
311/6574	Association Municipale pour l'Enseignement et l'Education Musicale	65.000 €
520/657362	Centre Communal d'Action Sociale	33.000 €
024/6574	Comité des Fêtes	5.000 €
422/6574	J.A.D.E	65.000 €
213/6574	Association PLURIEL (LES)	1.000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2008.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

...26/12/2007...

Publié ou notifié le :

...27/12/2007...

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du ...27/12/2007...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général de Maire

Yann AUBRY

J.P. BOSINO



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

**SOUS-PREFECTURE**  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS



**Mairie**  
**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**10) COMITE D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire, exposant :

Que le Comité d'Action Sociale de la Ville de Montataire nous a déposé une demande de subvention exceptionnelle,

Que celle-ci est destinée à participer au financement d'actions sociales 2007,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité** d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité d'Action Sociale de la Ville de Montataire pour un montant de **14.000 €** (quatorze mille euros).

Les crédits sont prévus au Budget Supplémentaire 2007 :  
- chapitre 67 charges exceptionnelles  
- article 6745 subvention aux personnes de droit privé

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 26/12/2007  
Publié ou notifié le : 27/12/2007  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 27/12/2007 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY  
Maire  
J.P. BOSINO

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES** : Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•••

## 11) ASSURANCES – Avenants de prolongation de délai

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Que les actuels marchés d'assurances de la Ville arrivent à échéance le 31 décembre 2007.

Sont concernés tous les marchés d'assurance en cours :

- lot 1 : Incendie – Divers dommages aux biens
- lot 2 : Responsabilité Civile
- lot 3 : Flotte automobile
- lot 4 : Protection juridique des agents et des Elus et le Marché relatif aux risques statutaires. »

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

Qu'une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été initiée en vue de la passation des nouveaux marchés d'assurance,

Que la commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le mercredi 12 décembre 2007 et qu'elle se réunira à nouveau le mercredi 19 décembre 2007, afin de procéder, respectivement, à l'ouverture des plis et à l'étude du rapport d'analyse des offres

Que le Code des marchés publics dispose, dans son article 80, qu'un délai d'au moins dix jours doit être respecté entre la date à laquelle la décision de rejet est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue, et la date de signature du marché,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Qu'il est ainsi raisonnable d'envisager la fermeture de certains cabinets et/ou agents généraux en assurance en cette période de fin d'année,

Qu'il convient donc de prolonger les marchés d'assurance en cours d'une durée maximale de trois mois.

Considérant la volonté de la Ville de mener à bien la procédure de mise en concurrence publique afférente aux assurances de la Ville, dans le respect des contraintes et délais, fixés par le Code, garantissant les principes d'égalité de traitement, de transparence et de libre accès à la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics Français issu du décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 et notamment ses articles 26-I-1°, 33, 40-III-2° et 57 à 59 du Code des Marchés Publics Français,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Approuve** la prorogation des marchés d'assurances en cours pour une durée maximale de trois mois.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature des avenants de prolongation de délai aux marchés d'assurance.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

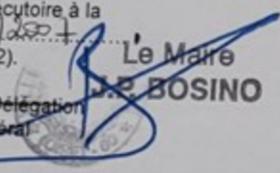
Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

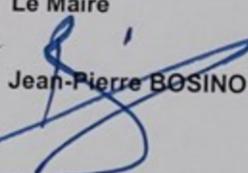
Yann AUBRY

  
Le Maire  
J.P. BOSINO



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

  
Jean-Pierre BOSINO

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**



SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEULME (à partir de la délibération n°23).

ETAIENT EXCUSEES : Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

12) PARCELLES AI 255 ET AI 262 - ACQUISITION - PROPRIETE DE MADAME BILLOIR MIREILLE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que Madame BILLOIR Mireille est propriétaire des parcelles cadastrées AI 255 et AI 262, sises « Dieu de Pitié » à Montataire, situées dans le secteur UC du POS, d'une superficie totale de 520 m<sup>2</sup> ;

Considérant que la ville a un projet d'aménagement sur le secteur,

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines,

Vu la promesse de vente,

Vu le plan cadastral,

<b>SOUS-PREFECTURE</b>
<b>26 DEC. 2007</b>
<b>60300 SENLIS</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**DECIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées AI 255 et AI 262 sises « Dieu de Pitié » à Montataire d'une superficie totale de 520 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame BILLOIR Mireille au montant de 1 600,00 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
...26/12/2007...  
Publié ou notifié le :  
...27/12/2007...  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ...27/12/2007...  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Le Maire  
Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY  
J.P. BOSINO

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS



SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - M. DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••••

### 13) PARCELLE ZC 112 - ACQUISITION - PROPRIETE DE ROCAMAT

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

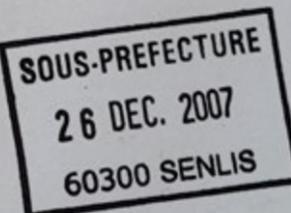
Considérant que ROCAMAT est propriétaire de la parcelle cadastrée ZC 112, sise « Le Chemin Blanc » à Montataire, située dans le secteur UL du POS - ER4, d'une superficie totale de 5 310 m<sup>2</sup> ;

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de cette parcelle de manière à réaliser la voirie conformément à l'emplacement réservé n°4 du POS ;

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines,

Vu le plan cadastral,



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité,

**Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC 112 sise « Le Chemin Blanc » à Montataire d'une superficie totale de 5 310 m<sup>2</sup>, appartenant à ROCAMAT au montant de 5000,00 euros.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
26/12/2007  
Publié ou notifié le :  
27/12/2007  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du 27/12/2007  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire  
J.P. BOSINO

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS



SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES** : Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

••••

14) ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT - Cession des parcelles AI 339, 342, 343P, 972P, 976P et de 27 m<sup>2</sup> de la Sente à déclasser

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire des parcelles cadastrées AI 339 - AI 341p - 342 - AI 343p - AI 972p - AI 976p - Sente appartenant au domaine public communal, sises lieudit « Au dessous de la rue Jules Uhry » à Montataire, situées dans le secteur UC du POS, d'une superficie de totale de 705 m<sup>2</sup> hors sente, 732 m<sup>2</sup> sente comprise,

Considérant que l'Association Foncière Logement est intéressée par l'acquisition de ces parcelles pour y construire des logements,

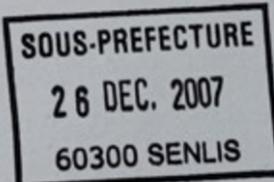
Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines en date du 6 novembre 2007 au montant de 77 600,00 €

Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**DECIDE** la cession des parcelles cadastrées AI 339 – 341p – 342 – 343p – 972p – 976 p,  
Sente en partie sises lieudit « Au dessous de la rue Jules Uhry » à Montataire, d'une  
superficie totale de 732 m<sup>2</sup> à l'Euro Symbolique,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 26.12.2007 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 27.12.2007 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du ..... 27.12 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann ATBRY



Le Maire  
J. BOSINO

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**



SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGO représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**15- RESIDENTIALISATION DU 19 MARS 1962 - Avenant de changement de raison sociale au marché n° 52/06 - Société OTH Nord vers IOSIS Nord**

**Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, Adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :**

La ville de Montataire a signé un marché à procédure adaptée avec la société OTH NORD, mandataire du groupement avec la société KVDS, afin de confier la maîtrise d'œuvre relative à la résidentialisation des pieds d'immeubles 5, 7, 9, 11 et 13 avenue du 19 mars 1962 à Montataire.

La société OTH NORD réunie le 1<sup>er</sup> mars 2007 en assemblée générale extraordinaire a entériné, à compter du même jour, sa nouvelle dénomination sociale sans liquidation avec transmission universelle du patrimoine de cette dernière, à son profit.

De par cette décision, le nouveau mandataire, titulaire du marché à procédure adaptée n° 2006/52, sans changement de compte courant, devient : **IOSIS NORD** (33 avenue de Flandre B.P.5011 - 59705 MARC EN BAROEUL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Approuve l'avenant de changement de raison sociale de la société OTH Nord vers la société IOSIS Nord

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 26/12/2007 .....

Publié ou notifié le :

..... 27/12/2007 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du .. 27/12/2007 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire  
**J.P. BOSINO**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

SOUS-PREFECTURE  
 26 DEC. 2007  
 60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES** : Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•••

#### 16) RUE DE CONDE - Convention avec France Télécom

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

Vu la loi n° 575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu le nouvel article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modalités d'enfouissement des réseaux de télécommunication installés sur un support de ligne aérienne du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant les modalités d'application de cet article négociées au niveau national entre l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités concédantes, les Régies et France Télécom.

Considérant que les marchés de travaux n°002/07 et 003/07 prévoient le financement des prestations de la ville de Montataire relatives à la dissimulation du réseau de télécommunication.

Considérant que la ville de Montataire prend à sa charge les coûts de construction des infrastructures,

Considérant que France Télécom prend à sa charge les coûts d'ingénierie, de dépose et de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques ainsi que l'entretien de ses équipements,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que l'étude financière fait ressortir un montant dû par France Télécom à la ville de Montataire de 3.332,83 € HT.

Considérant qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de France Télécom.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer une convention avec France Télécom définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
...26/12/2007...  
Publié ou notifié le :  
...27/12/2007...  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du ...27/12/2007...  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur-Général

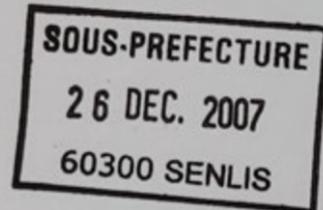
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

ETAIENT EXCUSEES : Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

17- RUE BESSEMER - Convention avec France Télécom

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

Vu la loi n° 575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu le nouvel article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modalités d'enfouissement des réseaux de télécommunication installés sur un support de ligne aérienne du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant les modalités d'application de cet article négociées au niveau national entre l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités concédantes, les Régies et France Télécom.

Considérant que les marchés de travaux n°004/07 et n° 005/07 prévoient le financement des prestations de la ville de Montataire relatives à la dissimulation du réseau de télécommunication.

Considérant que la ville de Montataire prend à sa charge les coûts de construction des infrastructures,

Considérant que France Télécom prend à sa charge les coûts d'ingénierie, de dépose et de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques ainsi que l'entretien de ses équipements,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que l'étude financière fait ressortir un montant dû par France Télécom à la ville de Montataire de 2.124,27 € HT.

Considérant qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de France Télécom.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer une convention avec France Télécom définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

20/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

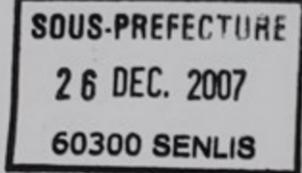
Yann AUBRY

Le Maire  
**J.R BOSINO**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
 26 DEC. 2007  
 60300 SENLIS

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

ETAIENT EXCUSEES : Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

••••

18- RUE JULES UHRY / RUE SALENGRO - Convention avec FRANCE TELECOM

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

Vu la loi n° 575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu le nouvel article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modalités d'enfouissement des réseaux de télécommunication installés sur un support de ligne aérienne du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant les modalités d'application de cet article négociées au niveau national entre l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités concédantes, les Régies et France Télécom.

Considérant que les marchés de travaux n°006/07 et 007/07 prévoient le financement des prestations de la ville de Montataire relatives à la dissimulation du réseau de télécommunication.

Considérant que la ville de Montataire prend à sa charge les coûts de construction des infrastructures,

Considérant que France Télécom prend à sa charge les coûts d'ingénierie, de dépose et de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques ainsi que l'entretien de ses équipements,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que l'étude financière fait ressortir un montant dû par France Télécom à la ville de Montataire de 6.592,28 € HT.

Considérant qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de France Télécom.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer une convention avec France Télécom définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation,  
Le Directeur-Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS



**Montataire**  
VILLE DE L'OISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

8008-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

ETAIENT EXCUSEES : Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

#### 19) PROGRAMME DE VOIRIE 2007 - RUE ABEL LANCELOT - ESTIMATION REVISEE

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine exposant,

Que la commission de maintenance du patrimoine s'est réunie le 7 février 2007 afin d'établir les propositions pour l'année 2007,

Que lors du vote du budget primitif 2007, le conseil municipal en sa séance du 26 mars 2007 a approuvé la réalisation des travaux du programme de voirie 2007,

Qu'une délibération adoptée par le conseil municipal du 14 mai 2007 a autorisé monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres,

Que la commission d'appel d'offres réunie le 6 septembre 2007 a déclaré inacceptable les offres relatives au lot n° 3 « enfouissement des réseaux - voirie et réseaux divers - rue Abel Lancelot » du programme de voirie 2007, les entreprises ayant répondu au-delà de l'estimation prévisionnelle de 288.000€ T.T.C.

Considérant que l'estimation prise en compte dans l'appel d'offres était basée sur le dossier de demande de subvention valeur 2006 et devant la complexité du chantier et l'obligation de réaliser des terrassements manuels à l'intérieur des propriétés, il y a lieu de revoir l'estimation prévisionnelle.

Qu'il convient donc de relancer un appel d'offres ouvert en réajustant l'estimation à 360.000,00 € TTC

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve ces dispositions.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....26/12/2007.....

Publié ou notifié le :

.....27/12/2007.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du .....27/12/2007.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Le Maire  
J.P. BOSINO

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO

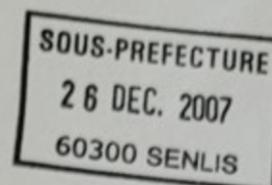


SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007



•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

ETAIENT EXCUSEES : Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••

## 20) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de Monsieur Godard, Adjoint au maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine,

Considérant la délibération du conseil municipal du 14 mai 2007 autorisant Monsieur le Maire, ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et à signer toutes les pièces à intervenir,

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres lors des séances des 6 et 13 septembre 2007 ont attribué le marché d'entretien des espaces verts sur le territoire de Montataire (lot n°2) à l'entreprise I.S.S Espaces - Verts,

Considérant que l'appel d'offres relatif au lot n°1 « Montataire 2000 » a été déclaré infructueux par les membres de la commission d'appel d'offres du 12 décembre 2007,

Considérant que l'entreprise I.S.S Espaces - Verts a reçu le 12 octobre 2007 la notification de son marché,

Que ce marché conclu pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par reconduction expresse annuelle, a été refusé par l'entreprise par lettre recommandée en date du 16 octobre 2007 au prétexte que l'avis d'appel public à la concurrence n'est pas conforme,

Considérant la nécessité impérieuse de relancer la procédure, tout en poursuivant la société I.S.S Espaces - Verts au tribunal administratif pour désistement irrégulier,

La présente délibération annule et remplace la délibération du 14 mai 2007.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

L'estimation réalisée par les services municipaux a été arrêtée à la somme de 185.000,00 € T.T.C pour la globalité des prestations. Une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen va être relancée,

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n°2005 - 645 du 6 juin 2005 après choix des membres de la commission d'appel d'offres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et à signer toutes les pièces à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Le Maire  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**



SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES - Mme BELFQUIH – Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme BISSANGO représentée par Mme BURATO – Melle CORTES représentée par M. KORDJANI – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET – Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL – Mme GODART - M. BIONNE – M. MEDJAHED

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GODARD

<b>SOUS-PREFECTURE</b>
<b>26 DEC. 2007</b>
<b>60300 SENLIS</b>

•••

**21) LES TERTRES – Conventions de rétrocession des voiries et réseaux**

**Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :**

Considérant que le quartier des Martinets fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine approuvé par le conseil municipal du 25 juin 2007 dont la convention financière a été signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine le 3 septembre 2007 ;

Considérant que le Projet de Rénovation Urbaine prévoit la réalisation d'un projet d'aménagement sur le secteur des Tertres et du Bray validé par le conseil municipal du 14 mai 2007 ;

Considérant que ce projet d'aménagement prévoit la réalisation des voiries primaires en maîtrise d'ouvrage « ville de Montataire » ;

Considérant qu'il est convenu avec les opérateurs que les voiries secondaires réalisées par leurs soins seraient rétrocédées à la ville à l'euro symbolique sous réserve que « la constitution des chaussées soit conforme au catalogue des structures type de chaussées neuves édité par le SETRA et de tous les textes réglementaires s'y rapportant » ;

Considérant que, dans le cadre des dépôts de permis de construire, il convient que cet accord fasse l'objet d'une convention signée entre la ville et les opérateurs ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu le plan cadastral,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de rétrocession des voiries et réseaux sur la zone des Tertres.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 26 / 12 / 2007 .....

Publié ou notifié le :

..... 27 / 12 / 2007 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 27 / 12 / 2007 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

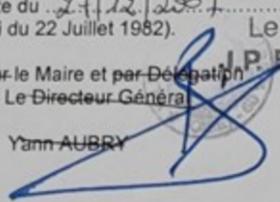
Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Le Maire

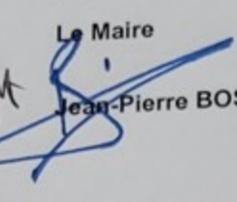
J.P. BOSINO



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



**SOUS-PREFECTURE**

**26 DEC. 2007**

**60300 SENLIS**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**22- SPORTS - UNION REGIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE PICARDIE - Convention - année 2007/2008**

**Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, adjoint au Maire, exposant :**

Considérant le bilan du dispositif « sport pour tous » reconduit depuis plusieurs années avec Léo Lagrange dont les grandes lignes ont été les suivantes pour l'année 2006/2007 :

**BREVETS SPORTIFS POPULAIRES**

Ateliers mis en place sur le temps périscolaire permettant de valider un diplôme appelé « Brevet sportif populaire » qui donne accès à 2 séances d'essai en club :

- 142 participants de 6 à 11 ans
- 92 séances effectuées
- 5 écoles élémentaires

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

**PERMIS DE CONDUITE SPORTIVE**

Atelier proposé sur le temps extra-scolaire (mardi de 18 H 00 à 19 H 30) permettant la pratique de sports collectifs avec la possibilité d'intégrer le club local de basket ou de football à l'occasion de 2 journées portes ouvertes.

L'action consiste à une auto-évaluation de l'enfant sur des valeurs relatives à l'esprit sportif, aux règles d'hygiène alimentaire, et à l'hygiène physique.  
La légère baisse du nombre de participants est compensée par une plus grande assiduité

**TOURNOIS DE FUTSAL**

4 tournois ont été organisés avec 70 jeunes à chaque fois venus des communes de Creil, Liancourt et Laon.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Compte tenu des aspects positifs du bilan et de la collaboration fructueuse avec L'Union Régionale Sportive Léo Lagrange, il est proposé pour 2007/2008 les objectifs suivants :

- élargir le dispositif des Brevets Sportifs Populaires aux autres écoles élémentaires
- dépasser la simple consommation d'activités physiques et sportives en développant les objectifs propres aux normes spécifiques du domaine de l'éducation et de l'insertion par le sport.
- Organiser un dispositif composé d'ateliers sportifs et de cycles sportifs thématiques

3 fonctions seront développées :

- la fonction éducative
- la fonction de développement des capacités et aptitudes physiques
- la contribution à la formation des jeunes et des encadrants

La convention de partenariat fixe la participation financière de la Ville de Montataire à hauteur de 3.000 € pour l'année sportive.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le contenu du dispositif

**AUTORISE** le Maire à signer la convention

**DECIDE** le versement d'une subvention de 3.000 € à L'Union Régionale Sportive Léo Lagrange

Les crédits sont inscrits au budget 2007 – DSP 2.23-411/6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES** : Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

••••

**23- SPORTS - Versement d'une subvention à l'association " SPORT OISE CONTACT "**

**Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, adjoint au Maire, exposant :**

Considérant la création d'une nouvelle association sportive appelée « Sport Oise Contact » déclarée en sous-préfecture le 19 juillet 2007,

Considérant la mise à disposition de locaux à ce nouveau club à compter du 6 septembre 2007,

Considérant que cette discipline sportive consiste à la pratique de la lutte libre et du « grappling » ; Ces pratiques comportant un travail au sol important (immobilisation, clés, projection, etc.) sont difficiles à mettre en œuvre sur un sol bétonné,

Considérant la demande de subvention du club pour l'achat de tapis de sol,

Considérant l'intérêt de proposer aux habitants et en particulier aux jeunes une nouvelle discipline sportive,

Vu l'avis favorable de la commission sports,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**Décide à l'unanimité** l'attribution d'une subvention d'un montant de 450,00 € à l'association « Sport Oise contact » pour le démarrage de ses activités.

Les crédits sont inscrits au budget 2007 – DSP 2.23-411/6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

••••

#### 24- ENFANCE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2006-2009 AVEC LA CAF - VOLET JEUNESSE

Sur le rapport de Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire,

La modification du dispositif de contractualisation initié par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à destination des secteurs enfance et des secteurs jeunesse, implique une nouvelle réflexion entre la CAF de Creil et la Municipalité pour le développement de nos activités en direction des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans.

Le cadre réglementaire du nouveau contrat Enfance-Jeunesse est fixé comme suit :

- le contrat Enfance arrivé à expiration le 31/12/2005 est repris dans le contrat Enfance-Jeunesse
- le contrat Temps Libre est intégré à partir du 01/01/2007, dans le contrat Enfance-Jeunesse
- les actions des anciens contrats qui assurent une **fonction d'accueil** seront après évaluation de leur pertinence maintenues ou pas dans le nouveau contrat.
- les actions nouvelles doivent concerner prioritairement les quartiers les moins bien couverts en matière de structures d'accueil et **obligatoirement assurer une amélioration de la fonction d'accueil.**
- La fonction d'accueil s'entend par le nombre de places offertes au public et les activités proposées par les structures.
- les conditions de financement sont différentes selon que les actions sont reconduites ou bien nouvelles :

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les éléments communs aux actions déclinées dans le contrat sont les suivantes :

- un financement unique de 55 % du budget restant à charge plafonné
- un prix de revient plafonné des équipements (7,22 €/heure pour un équipement collectif d'accueil du jeune enfant et 4 €/heure pour les CLSH)
- un taux d'occupation de 70 % pour les équipements petite enfance – et un taux de fréquentation de 60 % pour les centres de loisirs

La délibération du Conseil Municipal du 11/12/2006 fixe le cadre du Contrat Enfance Jeunesse dans son volet Enfance.

Le schéma de développement du volet Jeunesse au 01/01/2007 comprend :

- **les actions anciennes maintenues :**

- Sports - ateliers sportifs – stages multi-sports organisés pendant les congés scolaires en lien avec le Centre de Loisirs qui fait participer un groupe à chaque fois
- CLSH - poste de direction-adjointe qui est toujours indispensable au fonctionnement du centre
- CLSH - activités des 12/14 ans – action éligible – il s'agit toujours de développer notre activité en direction des adolescents
- JADE - séjours pour les adolescents – action éligible –
- JADE - activités du secteur animation – ces activités sont prépondérantes dans l'offre municipale en direction des jeunes

- **les actions nouvelles mises en place**

Aucune action nouvelle proposée par la Ville n'est retenue par la CAF.

A titre d'information, elles étaient les suivantes :

CLSH :

1. ouverture du secteur adolescents le mercredi après-midi depuis le 01/09/2007
2. augmentation de l'amplitude d'ouverture des secteurs maternels et élémentaires (+ 1 heure par jour depuis le 01/04/2007)
3. création d'une formule « cocktail d'été » en 2008 qui consiste à organiser des stages hebdomadaires avec les associations locales en direction des adolescents – l'objectif étant d'augmenter qualitativement et quantitativement la fréquentation du secteur adolescents et d'établir une passerelle entre les jeunes et les associations locales.
4. organisation de séjours de vacances pour les enfants et les jeunes de 8 à 16 ans

Les actions 1 et 2 correspondent aux critères du dispositif (fonction d'accueil et création de places et d'amplitude d'ouverture). Toutefois, elles risquent de se voir appliquer un taux de réfaction dans le cas où les cibles, en terme de taux d'occupation et de prix de revient ne seraient pas atteintes.

La notion d'éligibilité est donc contestée par la CAF qui ne retient aucune des 4 actions proposées.

**SOUS-PREFECTURE**

**26 DEC. 2007**

**60300 SENLIS**

JADE :

Une seule action a été proposée : l'ouverture d'un local en soirée pour les jeunes jusqu'à 18 ans. Cette activité n'étant pas déclarée comme accueil de loisirs à la DDJS, n'est pas éligible au contrat.

Les conditions de construction de ce nouveau contrat mettent en évidence la difficulté d'élaborer un contrat partenarial avec la CAF qui correspond aux besoins de la population et aux conditions budgétaires des villes.

La complexité du texte et la multiplicité des critères ajoutent une certaine opacité à ce dispositif.

Les doutes croissants vis à vis de la pérennité de l'engagement de la CNAF accentuent ces difficultés de contractualiser entre partenaires ayant des objectifs sensiblement décalés.

Les élus se voient contraints soit de diminuer l'offre existante soit de trouver d'autres moyens de financer leurs structures d'accueil.

En tout état de cause, les sommes restant en jeu sont trop importantes pour se priver de signer le contrat Enfance-Jeunesse.

De plus, les problèmes liés au respect des nouveaux critères du contrat Enfance-Jeunesse sont à mettre en parallèle avec ceux liés à la prestation de service unique.

La mise en place de la PSU nécessiterait un assouplissement en matière notamment de taux d'occupation des structures. Il est impossible de répondre en même temps à une demande d'augmentation du nombre de places et donc du nombre d'heures d'ouverture des structures et aux taux de remplissage imposés sur toutes ces heures – sans possibilité de moduler le nombre de places agréées sur la durée d'une journée et/ou d'une période de vacances scolaires.

Les élus estiment que l'ensemble des dispositions du nouveau contrat-enfance jeunesse vise tout simplement à diminuer les dépenses de la CNAF.

Toutefois, compte tenu des éléments exposés précédemment, il n'est pas envisageable pour la ville de Montataire de réduire le montant des recettes auxquelles elle ouvre droit.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

AUTORISE le Maire à contractualiser avec la CAF de Creil un avenant au contrat « Enfance-Jeunesse » intégrant le volet jeunesse.

AUTORISE le Maire à signer le dit-contrat et à encaisser les prestations qui en découlent.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRÉ représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

ETAIENT EXCUSEES : Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

**25- DISPOSITIF VILLE-VIE-VACANCES - Formation des encadrants - Année 2007 - demande de subvention à la DDJS**

Sur le rapport de Monsieur BOSINO, Maire, exposant :

Il est proposé :

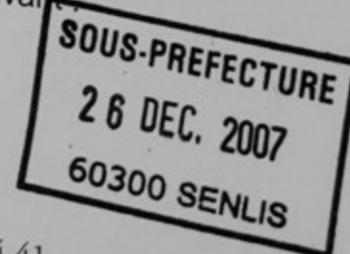
- de continuer la formation des encadrants spécifiques réalisée de 2004 à 2007
- d'améliorer l'utilisation du dispositif VVV et la visée éducative des projets
- d'établir une base de connaissances communes à tous les encadrants
- de former des encadrants en capacité de repérer les jeunes en situation de fragilité, de proposer des actions de prévention et de mettre en place des projets concertés avec les partenaires locaux potentiels
- de développer un réseau entre les acteurs éducatifs

Au total, 06 journées de formation en direction des encadrants sont étalées sur les années 2007 et 2008.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports coordonne les actions et les interventions auprès d'un public rassemblant divers encadrants des projets Ville Vie Vacances.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le contenu du projet et le plan de financement suivant :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

BUDGET TOTAL	6.685,00
VILLE	1.685,00
VVV	5.000,00

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 27.12.2007 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 27.12.2007 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du ..... 27.12.2007 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

Maire  
Jean-Pierre BOSINO

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

ETAIENT EXCUSEES : Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••

26- LOGEMENT DE FONCTION - Attribution d'un logement de fonction (J.Curie)

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi du 28 novembre 1990 modifiant le dispositif juridique relatif aux logements de fonction des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération n° 7 du 3 octobre 1996 fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est concédé par nécessité absolue de service ou pour simple utilité de service, complétée par la délibération n° 5 du 22 octobre 1998 et la délibération n° 16 du 21 septembre 2000,

Vu la délibération n° 31 du 19 mai 2006 complétant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est concédé par nécessité absolue de service

Considérant la nécessité d'assurer une présence continue au sein du groupe scolaire Joliot Curie et de créer une mission de gardiennage,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup>** : A la liste des emplois ou fonctions pour lesquels un logement de fonction est concédé gratuitement par nécessité absolue de service avec gratuité des fluides, est ajoutée la fonction de Gardien de l'école Joliot Curie : logement de type F5, situé au 32 rue Louis Blanc

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

Article 2 : La présente disposition est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
.....26/12/2007.....  
Publié ou notifié le :  
.....27/12/2007.....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du .....27/12/2007.....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

Le Maire  
J.P. BOSINO

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

**Liste des Emplois pour lesquels un logement est concédé gratuitement par nécessité absolue de service, avec gratuité des fluides**

Fonctions	Type de logement	Adresse	Délibération
Gardien du groupe scolaire Joliot Curie	Maison F5	32, rue Louis Blanc	« Délibération n° 7 du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2007 »,
Gardien de l'école Jean Jaurès	Maison F4	67, rue Jean Jaurès	« Délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2000, complétant la délibération du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien de l'école Paul Langevin	F4	19, rue du 8 mai 1945	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien des équipements Jacques Decour et Elsa Triolet	F4	4, rue Paul Vaillant Couturier	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien de l'école Maurice et Lucie Bambier	F4	1, rue Maurice Thorez	« Délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 1998, en complément à la délibération du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Directrice de Crèche	F4	Rue Paul Vaillant Couturier	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien de l'équipement Armand Bellard	F4	1, rue de la Croix Détruite	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien du Cimetière	F4	33, rue de l'église	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien des Services Techniques	F5	20, rue André Ginisti	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien de l'Hôtel de Ville et du Centre Culturel Fernand Léger	F3	3, rue de Condé	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien du Centre de Loisirs	F4	Avenue Anatole France	« Délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Gardien de la Résidence pour Personnes Agées	F3	118, rue Jean Jaurès	« Délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 1998, en complément à la délibération du 3 octobre 1996, déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »

**SOUS-PREFECTURE**

**26 DEC. 2007**

**60300 SENLIS**

Fonctions	Type de logement	Adresse	Délibération
Deuxième Gardien des Services Techniques	F5	rue André Ginisti	« Délibération n° 31 du Conseil Municipal en date du 19 mai 2006 en complément à la délibération du 3 octobre 1996 déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Responsable du service lecture publique	F4	4 rue des déportés	« Délibération n° 31 du Conseil Municipal en date du 19 mai 2006 en complément à la délibération du 3 octobre 1996 déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »
Directeur des services techniques	F5	127 rue Jacques Duclos	« Délibération n° 31 du Conseil Municipal en date du 19 mai 2006 en complément à la délibération du 3 octobre 1996 déterminant les conditions d'occupation des logements communaux. »

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

ETAIENT EXCUSEES : Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

••••

SOUS-PREFECTURE

26 DEC. 2007

60300 SENLIS

27- MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - Convention avec la FRMJC - Mission de coordination et d'animation culturelle

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions particulières relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique apportant un cadre légal aux mises à dispositions « entrantes », lorsqu'une administration accueille du personnel de droit privé pour répondre à un besoin temporaire d'une compétence spécifique,

Considérant que ces dispositions sont subordonnées à l'exercice d'une qualification technique spécialisée, et à la conclusion d'une convention avec l'employeur initial.

Considérant que cette mise à disposition donne lieu obligatoirement à remboursement par la collectivité des rémunérations, cotisations sociales et frais professionnels.

Considérant la nécessité de disposer de compétences dans l'animation culturelle afin de renforcer l'action culturelle au sein du territoire autour de la diffusion du spectacle vivant, du cinéma, de la musique et de la danse... et ce en direction de tous les publics.

Considérant que la Ville souhaite s'appuyer sur les actions similaires menées par la Fédération Régionale des MJC en Picardie.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant l'intérêt de définir et mettre en œuvre une politique d'animation culturelle favorisant :

- La programmation des spectacles et conférences,
- Des actions en direction du jeune public,
- Un programme d'animation grand public
- Le lien social avec la jeunesse,
- La prise de responsabilités et la citoyenneté par les jeunes

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**DECIDE A L'UNANIMITE:**

**Article 1 :**

De passer une convention avec la FRMJC afin d'organiser la mise à disposition à temps complet d'un Coordinateur/ Coordinatrice de l'animation culturelle.

**Article 2 :**

D'autoriser le Maire à signer la dite convention qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 26/12/2007 ...

Publié ou notifié le :

... 27/12/2007 ...

Le Maire certifie que le présent  
Acte a caractère exécutoire à la  
Date du ... 27/12/2007 ...  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPEL - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGO représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

ETAIENT EXCUSEES : Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••

28) POLITIQUE D'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DU PERSONNEL - CONVENTION AVEC LE CNAS

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions particulières relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique consacrant dans son article 26, pour la première fois, une définition légale de l'action sociale,

Vu l'Article 70 de la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les modalités de leur mise en œuvre »,

Vu l'Article 71 de la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux,

Vu les avis favorables émis par les assemblées générales du personnel organisées le 27 novembre 2007,

Considérant que l'Action Sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles,

Considérant l'analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

Considérant l'offre du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex

Considérant que le Comité National d'Action Sociale est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Considérant que la CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité,**

**Article 1 :** De renforcer et de mieux encadrer juridiquement l'Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité National d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au Comité National d'Action Sociale.

**Article 2 :** De verser au Comité National d'Action Sociale une cotisation égale à 0,74 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du Comité National d'Action Sociale et d'inscrire cette somme au budget.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6574 du budget.

**Article 3 :** De désigner le Comité d'Action Sociale en qualité de délégué élu.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 26/12/2007 .....

Publié ou notifié le :

..... 27/12/2007 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du ... 27/12/2007 ...  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Le Maire  
J.P. BOSINO

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

ETAIENT EXCUSEES : Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

#### 29- REMUNERATION DE PERSONNEL VACATAIRE - Actualisation

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 36 du 17 octobre 2005 créant un deuxième poste d'Animateur vacataire

Vu la délibération n° 32 du 11 décembre 2006 actualisant la rémunération des agents horaires vacataires sur la grille indiciaire du statut de la fonction publique territoriale,

Considérant , qu'il y a lieu d'étendre les vacations à d'autres fonctions liées à des besoins ponctuels telles que le recours ponctuel à une psychologue du travail ou l'emploi d'un « père Noël » à l'occasion des fêtes de fin d'année organisées dans les écoles,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1 de la délibération n° 32 du lundi 11 décembre 2006 susvisée est modifié pour intégrer la création de vacations de psychologue et de vacations de « père Noël » :

SOUS-PREFECTURE

26 DEC. 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

**Article 2 :** La rémunération est établie en divisant le traitement mensuel correspondant à l'indice de référence par 151,66 heures.

**Article 3 :** Cette rémunération est fixée par référence à un indice et un échelon. Par conséquent, elle évolue en cas de revalorisation du traitement de la Fonction Publique et / ou de la grille indiciaire.

**Article 4 :** Outre la rémunération, une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % des vacances brutes payées est versée mensuellement ou à la fin du contrat.

**Article 5 :** Les nouvelles dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008. Les autres sont maintenues.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

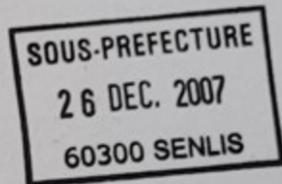
Yann AUBRY

Le Maire  
J.P. BOSINO

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Nature des fonctions	Niveau de rémunération	Nombre d'heures
Surveillance de la restauration scolaire	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 283	2 heures à 3 heures hebdomadaires hors périodes de vacances scolaires
Animation d'ateliers pédagogiques et éducatifs ne demandant pas de qualification particulière	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 283	2 heures à 4 heures hebdomadaires en fonction de l'atelier
Surveillance d'expositions, distribution de tracts et collages d'affiches	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 283	En fonction des manifestations culturelles
Accompagnement de séjours scolaires organisés par la ville	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 283	En fonction des séjours
Pédiatre	Grade : Médecin hors classe Echelon : 3 <sup>ème</sup> IM : 821	En fonction des besoins de la Crèche Municipale et Halte-Jeux
Psychologue	Grade : Psychologue hors classe Echelon : 7 <sup>ème</sup> IM : 783	En fonction des besoins de la Crèche Municipale et Halte-Jeux
Psychologue du travail	Grade : Psychologue hors classe Echelon : 7 <sup>ème</sup> IM : 783	En fonction des besoins de consultation et d'intervention auprès du personnel
Professeur de danse	Grade : Attaché territorial Echelon : 12 <sup>ème</sup> IM : 658	En fonction de la programmation des activités culturelles
Père Noël	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>er</sup> IM : 283	En fonction des manifestations de fin d'année dans les écoles
Animateurs Ateliers d'Arts Plastiques	Grade : Professeur d'Enseignement Artistique hors classe 6 <sup>ème</sup> échelon Echelon : 6 <sup>ème</sup> IM 740	En fonction de la programmation des activités culturelles
Gardien remplaçant de la Résidence pour Personnes Agées « Maurice MIGNON »	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>ER</sup> IM : 283	En fonction des remplacements du gardien titulaire
Accompagnement de Transport Scolaire	Grade : Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe Echelon : 1 <sup>ER</sup> IM : 283	En fonction des besoins du service Scolaire/ATSEM
Enseignement : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Informatique</u> : animation des ateliers bureautiques et nouvelles technologies, pour le personnel communal et pour les Montatairiens</li> <li>▪ <u>Autres thèmes</u> : préparation aux concours, formation continue...</li> </ul>	Grade : Attaché Territorial Echelon : 12 <sup>ème</sup> IM : 658	En fonction des besoins de formation

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GODARD

••••

### 30) MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS AU SERVICE DE DIVERSES ASSOCIATIONS - CONVENTIONS

#### Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984,

Vu le décret 85-1081 du 8 octobre 1985 relatif aux modalités d'application de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu les délibérations, n° 17 du 27 mars 1997, n° 14 du 27 septembre 2004, n° 15 du 6 décembre 2004, n° 20 du 21 mars 2005, n° 23 du 27 juin 2005, n° 24 du 27 juin 2005, n° 47 du 12 décembre 2005, n° 31 du 11 décembre 2006, n° 21 du 14 mai 2007, et n° 45 du 8 octobre 2007

Considérant que la ville s'est toujours mobilisée en faveur de l'activité associative de Montataire,

Considérant la nécessité de mettre à disposition du personnel qualifié au service des différentes associations,

Considérant que la ville souhaite soutenir l'action des associations d'accompagnement scolaire dans l'animation d'ateliers journaliers et hebdomadaires,

Considérant qu'il convient à cet effet de mettre à disposition à raison d'1 h 30 mn par semaine chacun, 2 agents d'animation du service des sports auprès de l'association des clubs péri-éducatifs.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant la nécessité d'actualiser les délibérations ci-dessus référencées,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

**Article 1 :** De passer deux conventions avec l'association des clubs péri éducatifs pour la mise à disposition d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour 1 h 30 – le lundi et un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour 1 h 30 - le jeudi.

**Article 2 :** La liste des différentes associations Montatairiennes pour lesquelles la Ville met à disposition des agents municipaux est complétée comme suit :

- Comité d'Action Sociale
- Coordination syndicale départementale CGT de l'Oise
- Football club de Montataire
- Basket ball de Montataire
- ABSS
- Amicale de tennis de table de Montataire
- Association des clubs péri éducatifs
- ABSS
- Office Municipal des Sports
- Centre communal d'action sociale
- Judo club Municipal de Montataire

**Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer les dites conventions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du .....  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

Nom	Prénom	GRADE	Temps	Date d'effet	Durée	STRUCTURES
Poste vacant	(Martin)		10%	1 <sup>er</sup> juillet 2005	Annuelle	Comité d'action sociale
BERNARD	LAURENT	Adjt technique Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	20%	1 <sup>er</sup> juillet 2005	Tacite reconduction Annuelle	Comité d'action sociale
LEROUX	CAROLE	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	10%	1 <sup>er</sup> juillet 2005	Tacite reconduction Annuelle	Comité d'action sociale
DUCLOS	BERNADETTE	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	76 H / Mois			Coordination syndicale départementale CGT de l'Oise
RIVIERE	JEAN LUC	Rédacteur territorial	60 H / Mois	1 <sup>er</sup> janvier 2007		Coordination syndicale départementale CGT de l'Oise
SALOMON	DIMITRI	Educateur des APS 2 <sup>ème</sup> cl.	12 H / semaine	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Annuelle	Football club de Montataire
GAUTIAM	ERIC	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	4 H / semaine	1 <sup>er</sup> juin 2007	Tacite reconduction (dans la limite de 3 ans)	Basket ball de Montataire
MPEMBA-OUENABIO	REGINALD	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	9 H / semaine	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Annuelle	ABSS
MPEMBA-OUENABIO	REGINALD	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1 H 30 / semaine	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction (dans la limite de 3 ans)	Amicale de tennis de table de Montataire
DEPUYDT	THIERRY	Educateur des APS 2 <sup>ème</sup> cl.	3 H / semaine	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Annuelle	Association des clubs péri éducatifs
GREGOIRE	ETIENNE	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1 H 30 / semaine	1 <sup>er</sup> janvier 2008	Tacite reconduction (dans la limite de 3 ans)	ABSS
MPEMBA-OUENABIO	REGINALD	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1 H 30 / semaine	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Annuelle	Office Municipal des Sports
GREGOIRE	ETIENNE	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1 H 30 / semaine	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction (dans la limite de 3 ans)	
CHOUIPPE	MAGUY	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	20%	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Annuelle	

**SOUS-PREFECTURE**

**26 DEC. 2007**

60300 SENLIS

Norm	Prénom	GRADE	Temps	Date d'effet	Durée	STRUCTURES
VERDEBOUT	CECILE	Conseiller territorial socio éducatif	Temps plein	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Annuelle	Centre communal d'action sociale
FIEVET	FREDERIC	Rédacteur Territorial	Temps plein	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal d'action sociale
DEPRET	CLAUDIE	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps plein	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal d'action sociale
KLEPAC	VERONIQUE	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps plein	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal d'action sociale
BRAUN	MICHELE	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	20%	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal d'action sociale
COUFFRANT	CLAUDINE	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	20%	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal d'action sociale
FANCHON	CLAUDINE	Adj. Adm, Ppal 1ère Cl,	20%	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal d'action sociale
BAYART	MAGALI	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	20%	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal d'action sociale
Poste vacant		Assistant socio éducatif	Temps plein	1 <sup>er</sup> janvier 2008	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal d'action sociale
GREGOIRE	ETIENNE	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> Classe	3 H / Semaine	1 <sup>er</sup> novembre 2007	Tacite reconduction Annuelle	Judo Club Municipal de Montataire

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

Nom	Prénom	GRADE	Temps	Date d'effet	Durée	STRUCTURES
VERDEBOUT	CECILE	Conseiller territorial socio éducatif	Temps plein	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Annuelle	Centre communal
FIEVET	FREDERIC	Rédacteur Territorial	Temps plein	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	d'action sociale Centre communal
DEPRET	CLAUDIE	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps plein	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal
KLEPAC	VERONIQUE	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps plein	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal
BRAUN	MICHELE	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	20%	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal
COUFFRANT	CLAUDINE	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	20%	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal
FANCHON	CLAUDINE	Adjt Adm, Ppal 1ère Cl,	20%	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal
BAYART	MAGALI	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	20%	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal
Poste vacant		Assistant socio éducatif	Temps plein	1 <sup>er</sup> janvier 2007	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal
GREGOIRE	ETIENNE	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> Classe	3 H / Semaine	1 <sup>er</sup> janvier 2008	Tacite reconduction Annuelle	Centre communal
				1 <sup>er</sup> novembre 2007	Tacite reconduction	Judo Club Municipal de Montataire

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**31) TABLEAU DES EFFECTIFS N°15 : MODIFICATION INTERMEDIARE - INTEGRATION DES AVANCEMENTS DE GRADE**

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Considérant la nécessité, entre deux réactualisations complètes du tableau des effectifs, d'adopter des délibérations modificatives intermédiaires,

Vu la délibération n°17 du 14 mai 2007 relative au tableau des effectifs n° 15,

Vu la délibération n°44 du 8 octobre 2007 pour modification intermédiaire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs n° 15 de la manière suivante,**

**ARTICLE 1 - Ajustements nécessaires suite aux avancements de grade de l'année 2007 :**

- Est supprimé un poste de rédacteur principal à temps complet
- Est créé un poste de rédacteur chef à temps complet

**SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS**

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

- Sont supprimés neuf postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Sont créés neuf postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  
- Est supprimé un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet 50%
- Est créé un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 50%
  
- Sont supprimés huit postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Sont créés huit postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  
- Sont supprimés dix postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et deux à temps incomplet 50%
- Sont créés dix postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et deux à temps incomplet 50%
  
- Sont supprimés trois postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Sont créés trois postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  
- Est supprimé un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Est créé un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
  
- Est supprimé un poste d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet
- Est créé un poste d'éducatrice principale de jeunes enfants à temps complet
  
- Est supprimé un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Est créé un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  
- Sont supprimés quatre postes d'ASEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Sont créés quatre postes d'ASEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  
- Sont supprimés deux postes d'attaché territorial à temps complet
- Sont créés deux postes d'attaché principal à temps complet

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

26/12/2007

Publié ou notifié le :

27/12/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 27/12/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

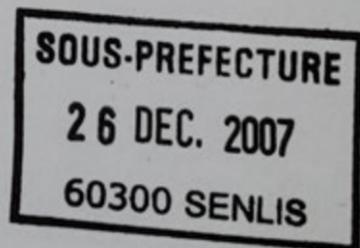
Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 17 DECEMBRE 2007**

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 17 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 décembre Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Mme HEAULME - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n° 22).

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. RAYMOND représenté par Mme DESCHAMPS - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme BISSANGOU représentée par Mme BURATO - Melle CORTES représentée par M. KORDJANI - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME (à partir de la délibération n°23).

**ETAIENT EXCUSEES :** Mme WALLET - Melle BORDEZ

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**32) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Spectacle « fleurs de peau » - ville de Gauchy	Présentation d'un spectacle jeune public « fleurs de peau » par la compagnie Florian Allaire et Grégory Truchet, les 28 et 30 avril 2008 au Palace pour un montant de 2.200 € TTC	06/07/2007	09/07/2007
2	Spectacle « Kao » - ville de Gauchy	Présentation d'un spectacle jeune public « Kao » par la compagnie A&O, le jeudi 27 mars 2008 au Palace pour un montant de 2.110 € TTC	06/07/2007	09/07/2007
3	Exposition Association Plusieurs	Présentation d'une exposition nommée « A contrario » à l'église Notre Dame du 21/09 au 20/10/2007. La mise à disposition de l'église est faite à titre gratuit.	06/07/2007	09/07/2007
4	Sol pour les aires de jeux	La fourniture et la livraison de sol amortissant pour les aires de jeux sont confiées au prestataire Sport France pour un montant compris entre 12.000 € et 45.000 € HT/an	09/07/2007	12/07/2007
5	Colis alimentaire de Noël pour les retraités	La fourniture de colis alimentaire de Noël pour les retraités est confiée à la société Lou Berret pour un montant compris entre 30.000 et 40.000 € TTC	09/07/2007	12/07/2007

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

6	Formation des encadrants Ville Vie Vacances	Dans le cadre de la formation des encadrants Ville Vie Vacances, une convention est signée avec L'institut national de la Jeunesse et de l'Education Populaire pour une intervention les 12 et 26 juin 2007. le coût est de 1.260 € pour l'intervention et 37 € pour les frais de déplacement	10/07/2007	12/07/2007
7	Contrat de location garage	Location du garage n°33 sis 109 rue Jacques Duclos à monsieur Cédric Froehlich à compter du 1 <sup>er</sup> août 2007 pour un montant de 43 € /mois	11/07/2007	12/07/2007
8	Contrat de location garage	Location du garage n°16 sis 109 rue Jacques Duclos à monsieur Philippe TESTART à compter du 1 <sup>er</sup> août 2007 pour un montant de 43 € /mois	11/07/2007	12/07/2007
9	Spectacle Pyrotechnique Du 13 juillet	Présentation d'un spectacle pyrotechnique le 13 juillet par la société « Fêtes et feux Prestations » pour un montant de 15.000 € TTC	10/08/2007	16/08/2007
10	Spectacle « Les Lambeaux »	Présentation du spectacle « Les lambeaux » par la compagnie Les Trois Huit, le samedi 6 octobre 2007 au Palace pour un montant de 2.848,50 € TTC	10/08/2007	21/08/2007
11	Concession de terrain	Accord à monsieur FAROS Mohamad de fonder à titre d'achat une concession temporaire (15 ans) à compter du 24 juillet 2007	13/08/2007	17/08/2007
12	Remboursement dépôt garantie RPA	Vu le décès de madame Ghislaine OOEDSENS, le dépôt de garantie du logement d'un montant de 185,68 € sera reversé à son fils.	13/08/2007	21/08/2007
13	Contrat de séjour RPA	Un contrat de séjour avec madame DETRAUX Michelle est établi à compter du 1/08/2007 pour un logement de type F1 pour un loyer mensuel de 198 € (+ charges 55 € + assurance 8,14 €)	13/08/2007	21/08/2007
14	Contrat de séjour RPA	Un contrat de séjour avec madame DEVIENNE Micheline est établi à compter du 1/05/2007 pour un logement de type F1 pour un loyer mensuel de 198 € (+ charges 55 € + assurance 8,14 €)	13/08/2007	21/08/2007
15	Contrat de séjour RPA	Un contrat de séjour avec madame FRANCOIS Angèle est établi à compter du 1/04/2007 pour un logement de type F2 pour un loyer mensuel de 277,30 € (+ charges 64 € + assurance 8,14 €)	13/08/2007	21/08/2007
16	Remboursement dépôt garantie RPA	Vu le départ de madame Jeannine De RIDDER au 1 <sup>er</sup> juin 2007, le dépôt de garantie du logement d'un montant de 257,49 € lui sera reversé.	13/08/2007	21/08/2007
17	Contrat de location garage	Location du garage n° 29 sis 109 rue Jacques Duclos à monsieur Alex JEAN-BAPTISTE à compter du 16 août 2007 pour un montant de 43 € /mois	14/08/2007	22/08/2007
18	Concession de terrain	Accord à madame Corinne NICAISE pour fonder une concession temporaire de 15 ans, à titre d'achat, à compter du 9 août 2007	16/08/2007	23/08/2007
19	Régie d'avances – service des sports	Dans le cadre de la promotion du sport pour ses habitants, la ville a acheté 80 places pour le match France/Ecosse au Parc des princes, le 02 septembre, pour un montant de 3.215 €	17/08/2007	23/08/2007
20	Vente téléviseur – comité des fêtes	Vente d'un téléviseur couleur d'un montant de 169,00 € au comité des fêtes de Montataire.	20/08/2007	23/08/2007
21	Remise en état du réseau de distribution électrique	La remise en état du réseau de distribution électrique de l'avenue F.MITTERAND et route du chemin de Saint Leu est confiée au prestataire Forclum pour un montant de 6.092,07 € TTC	20/08/2007	23/08/2007
22	Livraison de corbeilles	La fourniture et livraison de corbeilles sont confiées au prestataire Beauvais Diffusion pour un montant de 5.166,72 € TTC	20/08/2007	23/08/2007
23	Bacs roulants	La fourniture et la livraison de bacs roulants sont confiées au prestataire Plastic Omnium ; Le montant des fournitures est indiqué sur des bordereaux de prix unitaires.	20/08/2007	23/08/2007

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

24	Plate forme des marchés publics	Avec la possibilité depuis 2005 de recevoir les candidatures et offres des entreprises soumissionnaires à un marché public, une commande a été faite auprès de la société achatpublic.com, un forfait de 170 points « salle des marchés) pour un montant de 3.293,78 € TTC	22/08/2007	10/09/2007
25	Concession de terrain	Accord à madame DUHEM Dominique née Delahaye de fonder à titre d'achat, une concession cinquantenaire à compter du 21 août 2007	23/08/2007	29/08/2007
26	Location manège – fête des centres de loisirs	Dans le cadre de la fête des centres de loisirs, le 2 septembre, un manège enfantin a été installé pour un montant de 1.400 €	28/08/2007	29/08/2007
27	Fête des centres de loisirs – tarifs	Dans le cadre de la fête des centres de loisirs du 2 septembre, divers tarifs sont instaurés : droit d'entrée (0,50 €), sandwichs (1 €), boissons (1 €), glaces & barbes à papa (0,50 €)	28/08/2007	29/08/2007
28	Fête des centres de loisirs – animation de 5 ateliers scientifiques	L'association « Planète Sciences Picardie » anime 5 ateliers dans le cadre de la fête des centres, pour un montant de 1.500 €	28/08/2007	29/08/2007
29	Contrat de location - garage	Location du garage n°10, sis 109 rue Jacques Duclos à monsieur SEESUNNGKUR Vichal à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2007 pour un montant de 40 €	29/08/2007	31/08/2007
30	Convention de formation	Convention passée avec le GRETA pour une action de formation « préparation à des concours internes » pour un montant de 9.700 euros	29/08/2007	31/08/2007
31	Convention - annonce de recrutement	Convention passée avec l'agence COMEDIANCE pour faire paraître l'annonce de recrutement d'un conseiller en économie sociale et familiale. Le coût de la prestation s'élève à 3.808,07 € TTC	30/08/2007	06/09/2007
32	Concession de terrain	Accord donné à monsieur Zanetti Marcel et son épouse née Arlette Renuy pour fonder à titre d'achat, une concession cinquantenaire à compter du 28 août 2007	03/09/2007	06/09/2007
33	Concession de terrain	Accord donné à monsieur Aurélien OPDENHOVE pour fonder à titre d'achat, une concession temporaire de 15 ans à compter du 3 septembre 2007	10/09/2007	14/09/2007
34	Concession de terrain	Accord donné à madame Françoise BOUDJEMA (née Duchaussoy) et son époux de fonder à titre d'achat, une concession temporaire de 15 ans à compter du 5 septembre 2007	10/09/2007	14/09/2007
35	Association Man Itou – spectacle	Présentation d'un spectacle « éManuel Bémer » le vendredi 26 octobre au Palace pour un montant de 250 €	13/09/2007	14/09/2007
36	Réservation de spectacles	Réservation et prise en charge des frais de tournée des spectacles proposés par le Réseau CHAINON pour la saison 2007/2008. le coût de cette prestation est de 219,78 €	13/09/2007	14/09/2007
37	Spectacle « Khalid K »	Présentation par W2 production d'un spectacle « Khalid K », les 2 et 3 mars 2008 pour un montant de 6.013,50 € TTC	13/09/2007	14/09/2007
38	Achat matériel de cuisine	Le marché de fourniture, livraison et mise en service de matériel de cuisine est confié au prestataire Bertrand Grandes Cuisines pour un montant compris entre 10.000 et 30.000 € HT	13/09/2007	14/09/2007
39	Mise à disposition d'un local	Le local de l'ancienne bibliothèque Elsa Triolet est mis à la disposition de l'association Gamer chaque vendredi de 20 h à 2 heures du matin et chaque dimanche de 14h à 22 h	13/09/2007	14/09/2007
40	Mise à disposition d'un local	Le local de l'ancienne bibliothèque Elsa Triolet est mis à la disposition de l'association AFTAM pour la tenue de leur atelier de lutte contre l'illettrisme pour l'année scolaire 2007/2008	13/09/2007	14/09/2007
41	Acquisition de bornes	La fourniture de bornes est confiée au prestataire AREA SA pour un montant de 7.881,64 € TTC	17/09/2007	18/09/2007
42	Abattage et élagage d'arbres	Le contrat relatif à l'abattage et l'élagage d'arbres situés à l'arrière des courts de tennis est confié au prestataire ONF pour un montant de 8.383,96 € TTC	17/09/2007	18/09/2007

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

43	Spectacle « Eloge de la pifométrie »	Présentation du spectacle « Pifométrie » par Vocal 26 le 21 novembre au Palace pour un montant de 893,37 € TTC	18/09/2007	24/09/2007
44	Acquisition de poubelles	Le contrat de fourniture de poubelles est confié au prestataire Bernard Bois pour un montant de 5.358,08 € TTC	24/09/2007	25/09/2007
45	Acquisition d'un logiciel billetterie	Un marché a été passé avec la société Ressources SI concernant l'acquisition d'un logiciel billetterie pour un montant de 7.401,45 € TTC	24/09/2007	25/09/2007
46	Contrat de prestations	Un contrat visant à numériser les documents d'urbanisme en vue de la mise en œuvre d'un logiciel est confié au prestataire Sarl I2G pour un montant de 1.200 € HT	20/09/2007	25/09/2007
47	Marché informatique – groupes scolaires	L'acquisition de postes informatiques et de logiciels avec services intégrés pour les groupes scolaires est confiée au prestataire ADN pour un montant de 11.948,04 € TTC	20/09/2007	25/09/2007
48	Collecte et évacuation des objets encombrants	La collecte et l'évacuation des objets encombrants sont confiées au prestataire SITA Normandie Picardie pour un montant de 43.633,62 € TTC et de 88,24 € TTC la tonne supplémentaire	26/09/2007	28/09/2007
49	Placement de trésorerie – renouvellement	Il est décidé de reconduire le placement de la somme de 95.000 € sur un compte à terme à taux fixe pour une période de 12 mois.	26/09/2007	28/09/2007
50	Convention formation	Convention passée avec Burotec pour une action de formation « Acces VBA en session Inter Entreprises » les 2, 3, 16 et 17 octobre concernant le responsable informatique pour un montant de 1.674,40 €	26/09/2007	29/09/2007
51	Convention formation	Convention passée avec l'Apave pour une action de formation « accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées » le 11 septembre pour un montant de 681,72 €	26/09/2007	28/09/2007
52	Mise à disposition de la salle de musculation	La salle de musculation du gymnase M.Coene est mis à disposition de l'IUT de Creil le jeudi de 14 h à 17 h durant l'année scolaire 2007/2008	26/09/2007	28/09/2007
53	Hapax Compagnie	Le Palace est mis à disposition d' Hapax Compagnie dans le cadre d'une résidence de création intitulée « Sawa sawa » du 17 au 28 septembre 2007 ; la compagnie donnera une répétition publique de la création pour les habitants ou à organiser une rencontre.	27/09/2007	28/09/2007
54	« ateliers de SLAM »	SLAM Production organise 3 ateliers de SLAM pour les jeunes et 3 pour les adultes à l'occasion de la fête du livre d'octobre à décembre 2007 pour un montant de 2.785,50 € TTC	01/10/2007	03/10/2007
55	Contrat de location – garage	Location du garage n° 4 sis 109, rue J.Duclos à monsieur Denis ROUSSET à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2007 pour un loyer de 40 € par mois	01/10/2007	05/10/2007
56	Atelier chocolat	Un atelier chocolat est animé le 16 octobre 2007 par ARTMONIE pour un montant de 395 € TTC	01/10/2007	12/10/2007
57	Cloison et doublage thermique et phonique	Le contrat de mise en œuvre de cloison – doublage thermique et phonique est confié au prestataire DAUVILLE pour un montant compris entre 7.000 et 28.000 € TTC / an	04/10/2007	09/10/2007
58	Bail commercial – salon de coiffure - avenant n° 1	Le bail commercial du salon de coiffure sis 1, rue Abel Lancelot est transféré au bénéfice de madame FIRON Sylvie à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2007	04/10/2007	09/10/2007
59	Bail commercial Fun Vidéo Games – avenant n° 2	Par souci de gestion de trésorerie, le loyer du bail commercial de monsieur JC Briquet est mensualisé à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2007 ; le montant mensuel du loyer est de 442,89 € TTC	04/10/2007	09/10/2007
60	Bail commercial - Service après vente en électroménager – avenant n° 1	Par souci de gestion de trésorerie, le loyer du bail commercial de monsieur Louis Bocchietti est mensualisé à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2007 ; le montant mensuel du loyer est de 398,74 € TTC	04/10/2007	09/10/2007
61	Conseil d'orientation énergétique – bâtiments communaux	Le conseil d'orientation énergétique est confié au cabinet Bernard pour un montant de 14.399,84 € TTC	08/10/2007	12/10/2007

SOUS-PREFECTURE  
26 DEC. 2007  
60300 SENLIS

62	Assurance du matériel audiovisuel dans les écoles	Un contrat d'assurance pour le matériel audiovisuel (téléviseur, magnétoscope) mis à disposition dans les écoles maternelles et élémentaires est passé avec la Mutuelle d'Assurance de l'Éducation; la prime d'assurance est fixée à 233,30 € pour l'année scolaire 2007/2008	08/10/2007	12/10/2007
63	Reprise des sépultures en terrain commun	Les sépultures en terrain non concédé situées dans le « carré 16 » de l'ancien cimetière seront reprises par la commune à partir du 12 novembre 2007.	11/10/2007	12/10/2007
64	Convention de formation	Convention avec Nemausic concernant une action de formation « réalisation de la DADSU 2007 » les 22 et 23 novembre 2007 pour un montant de 2.152,80 € TTC (pour 3 agents de la DRH)	10/10/2007	15/10/2007
65	Convention de formation	Convention avec le GRETA pour une action de formation « préparation à des concours internes » du 24/09/2007 à juin 2008 pour un montant de 8.730 € - Annule et remplace la décision rendue exécutoire le 31 août 2007.	10/10/2007	15/10/2007
66	Création d'un mail piéton au groupe scolaire Bambier	Les travaux de création d'un mail piéton au groupe scolaire M & L. Bambier sont confiés à l'entreprise SEVOISE pour un montant de 27.595,19 € TTC	11/10/2007	17/10/2007
67	Éléments modulables pour la réalisation d'un podium	Un marché a été conclu avec la société EQUIP'CITE concernant l'achat d'éléments modulables pour la réalisation d'un podium destiné aux différentes activités de la ville pour un montant compris entre 4.000 et 5.300 € TTC	15/10/2007	19/10/2007
68	Renouvellement du placement de trésorerie	Le placement de la somme de 400.000 € sur un compte à terme à taux fixe pour une période de 12 mois est reconduit	15/10/2007	19/10/2007
69	Contrat location - habitation	Le logement de Type F2 situé dans l'enceinte de l'école Léveillé est attribué à monsieur et madame GODEAU Sacha par le biais d'un bail d'habitation précaire à compter du 15 octobre 2007 jusqu'au 27 octobre 2008 pour un loyer d'un montant de 210 € par mois	17/10/2007	19/10/2007
70	Convention formation	Convention passée avec le RESEAU IDEAL pour une action de formation « comment optimiser la performance de votre gestion comptable et financière » le 8 novembre 2007 pour un montant de 100 €	17/10/2007	24/10/2007
71	Spectacle « Le roi Lune »	Présentation d'un spectacle « le Roi Lune » par le Théâtre Méridien le 29 janvier 2008 au Palace pour un montant de 3.548 € TTC	18/10/2007	26/10/2007
72	Régie d'avances du service des sports	Dans le cadre de la promotion du sport pour ses habitants, la ville a acheté 120 places pour le match de football France/Maroc (le 16 novembre 2007) pour un montant de 3.031,35 €. 102 places seront revendues au public au prix de 15 €	18/10/2007	23/10/2007
73	Convention de formation	Convention passé avec le CNFPT concernant une action de formation « gestes et postures » pour le personnel du service entretien. Le coût de cette formation s'élève à 2.564 €	19/10/2007	23/10/2007
74	Convention de formation	Convention passée avec le Centre de Gestion de l'Oise concernant une action de formation d'ACMO des règles d'hygiène et de sécurité au travail pour un montant de 106,90 €	19/10/2007	23/10/2007
75	Fourniture de motifs lumineux	La fourniture de motifs lumineux est confiée au prestataire Blachère Illumination pour un montant de 25.049,62 € TTC	22/10/2007	29/10/2007
76	Remise en état d'armoires électriques	La remise en état d'armoires électriques est confiée au prestataire SEG du Val d'Oise pour un montant de 11.413,67 € TTC	22/10/2007	29/10/2007
77	Missions SPS	Les missions SPS pour divers chantiers sont confiées au prestataire COPREBA (enfouissement de réseaux aériens, résidentialisation de la cité du 19 Mars 62, voie de désenclavement de la zone NA, construction d'une maison de gardien, aménagement des espaces extérieurs de la cité J.Uhry) pour un montant total de xxxxxxxxxxxx€ TTC	20/09/2007	25/09/2007
78	Spectacle « Les contes à Cocotte »	Présentation d'un spectacle « les contes à Cocotte » le 21 décembre 2007 par l'Association Cocotte sucrée, au Palace, pour un montant de 300 €	22/10/2007	29/10/2007

**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

79	Convention – activités du mercredi	Convention entre l'école municipale des sports et la base de loisirs intercommunale de Saint Leu d'Esserent pour la pratique d'activités qui se dérouleront les mercredis du 27 février au 11 juin 2008	23/10/2007	29/10/2007
80	Contrat séjour RPA	Un contrat de séjour est établi à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2007 avec monsieur Michel RENARD pour la location d'un logement de type F1 à la RPA. Le montant du loyer s'élève à 198 € (+ 55 € avance/charge + 8,14 € assurance)	31/10/2007	5/11/2007

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
 ..26/12/2007  
 Publié ou notifié le :  
 .....27/12/2007  
 Le Maire certifie que le présent  
 Acte à caractère exécutoire à la  
 Date du .....27/12/2007  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY

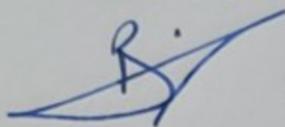


Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire  
 Jean-Pierre BOSINO

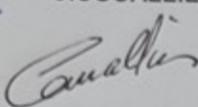
**SOUS-PREFECTURE**  
**26 DEC. 2007**  
**60300 SENLIS**

SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2007

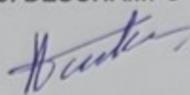
J.P. BOSINO



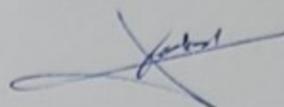
C. COUALLIER



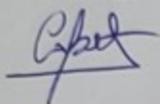
J. DESCHAMPS



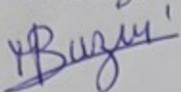
S. GODARD



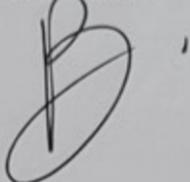
J. CAPET



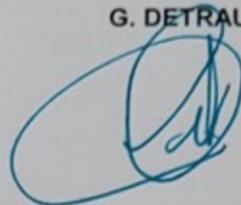
MP BUZIN



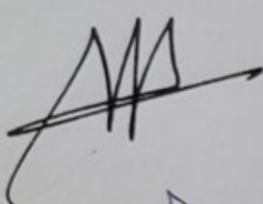
F. BORDAIS



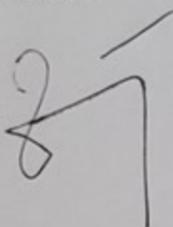
G. DETRAUX



A. KORDJANI



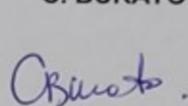
M. ZANETTI



D. BENOUMER



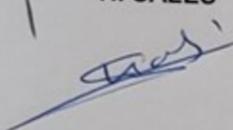
C. BURATO



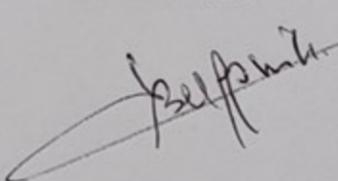
P. BOXER



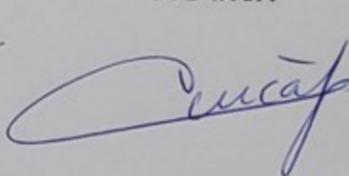
H. SALES



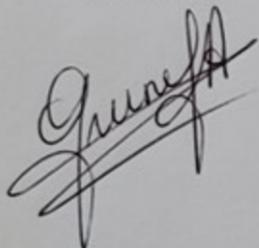
F. BELFQUIH



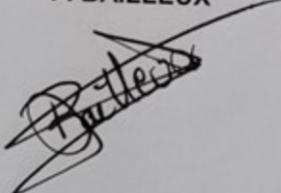
P. D'INCA



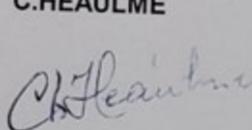
A. GRUNY



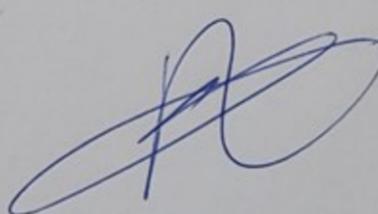
F. BAILLEUX



C. HEAULME



JP MERCIER  
(jusqu'au point 22)





DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2007

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 17 décembre 2007**, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : du 27 décembre 2007 au 29 février 2008

#### DIRECTION GENERALE

- 1- **CONSEIL MUNICIPAL** - Approbation du procès verbal de la séance du 8 octobre 2007
- 2- **CCAC** - Rapport d'activités - année 2006

#### DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 3 - **OMS** - Versement d'une subvention
- 4 - **COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE DE L'OISE** - Versement d'une subvention
- 5- **BUDGET 2007** - Décision modificative n° 2
- 6- **ADMISSION EN NON VALEUR**
- 7- **LIGNE DE TRESORERIE** - Prorogation auprès de Dexia CLF Banque
- 8 - **BUDGET PRIMITIF 2008** - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement
- 9- **BUDGET PRIMITIF 2008** - Versement d'acomptes sur subventions aux associations
- 10- **COMITE D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL** - Versement d'une subvention exceptionnelle
- 11 - **CONTRATS D'ASSURANCE** - Avenants de prolongation de délai

#### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 12- **PARCELLES AI 255 et AI 262** - Acquisition - Propriété de madame BILLOIR Mireille
- 13- **PARCELLE ZC 112** - Acquisition - Propriété de ROCAMAT
- 14 - **ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT** - Cession des parcelles AI 339, 342, 343p, 972p, 976p et de 27 m<sup>2</sup> de la sente à déclasser
- 15- **RESIDENTIALISATION DU 19 MARS 1962** - Avenant de transfert - marché n° - Société OTH vers IOSIS NORD
- 16 - **RUE DE CONDE** - Convention avec France Telecom
- 17- **RUE BESSEMER** - Convention avec France Telecom
- 18- **RUE JULES UHRY / RUE SALENGRO** - Convention avec France Telecom
- 19- **PROGRAMME DE VOIRIE 2007** - Rue Abel Lancelot - estimation révisée
- 20- **TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS** - Appel d'Offres Ouvert
- 21 - **LES TERTRES** - Conventions de rétrocession des voiries et réseaux

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 22- SPORTS – Contrat de partenariat avec l'Union Régionale sportive Léo Lagrange Picardie
- 23- SPORTS - Versement d'une subvention à « Sport – Oise – Contact »
- 24- ENFANCE - Contrat Enfance Jeunesse 2006-2009 avec la CAF de CREIL – volet jeunesse
- 25 - VILLE VIE VACANCES - Formation des encadrants 2007 – demande de subvention à la DDJS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

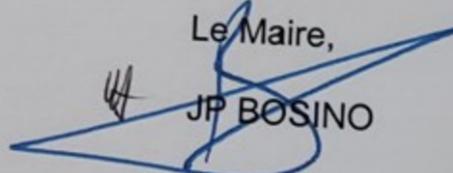
- 26- LOGEMENT DE FONCTION – Attribution d'un logement de fonction (J.Curie )
- 27- MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – Convention avec la FRMJC – Mission de coordination et d'animation culturelle
- 28- POLITIQUE D'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DU PERSONNEL – Convention avec le CNAS
- 29 – REMUNERATION DE PERSONNEL VACATAIRE – Actualisation
- 30- MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS AU SERVICE DE DIVERSES ASSOCIATIONS – Conventions
- 31- TABLEAU DES EFFECTIF N°15 – Modification intermédiaire – Intégration des avancements de grade

DIRECTION GENERALE

- 32 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu
- 33 - Questions diverses

Montataire, le 29 février 2008

Le Maire,

  
JP BOSINO



DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2008/C.M

Le 11 janvier 2008

### Convocation du conseil municipal

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**\* Lundi 21 janvier 2008 à 19 heures \***

**(SALLE DE LA LIBERATION)**

### ORDRE DU JOUR

#### DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

01) BUDGET 2008 - Débat d'orientations budgétaires

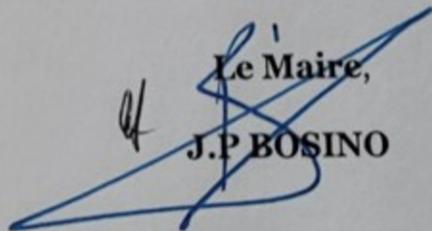
#### DIRECTION GENERALE

02) CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 17 décembre 2007

03) CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE GARDIEN - Modification du projet rue Louis Blanc - Appel d'offres

04) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Compte rendu

05) Questions orales

  
Le Maire,  
J.P. BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 21 janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 11 janvier Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme MP BUZIN - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. FORTUNATO représenté par M. COUALLIER - Mme BELFQUIH représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. KORDJANI - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSEES : M. RAYMOND - M. DETRAUX

ETAIENT ABSENTS : Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

#### 01) BUDGET 2008 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

##### Intervention de Monsieur Le Maire :

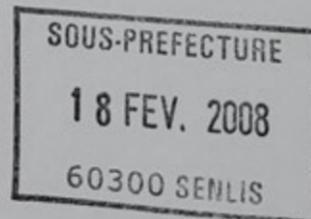
Monsieur le Maire remercie les personnes présentes pour leur participation.

Monsieur Le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires, procédure obligatoire, est l'avant dernière étape avant le vote du budget primitif. Cette année, pour cause d'élections au mois de mars, le vote du budget aura donc lieu un mois plus tôt, soit le 26 février prochain.

Mais pour la municipalité qui a fait le choix de la démocratie participative, il s'agit d'un moment privilégié où sont définies les grandes lignes du budget à partir de l'écoute, de l'échange avec la population, les différents partenaires de la ville et le personnel communal.

Avant de donner la parole à monsieur Stéphane GODARD, adjoint aux finances, sur les orientations proposées, Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions qui ont permis la préparation du budget 2008 :

- 11 réunions publiques de quartier
- 3 réunions spécifiques : enseignants, commerçants, et associations
- 1 réunion avec les jeunes des Martinets (qui n'a pas rencontré de succès cette année)
- 7 réunions avec le personnel communal.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

Ces différentes réunions, rencontres ou quelques écrits ont permis à près de 400 personnes de pouvoir s'exprimer. D'ailleurs, il en ressort 216 demandes (contre 154 l'an dernier) qui ont pu être réparties en 5 thèmes principaux :

- Circulation, stationnement, signalisation (51 demandes)
- Environnement (25 demandes)
- Voirie, éclairage, aménagements divers (33 demandes)
- Mobilier urbain (25 demandes)
- Bâtiment (82 demandes)  $\varnothing$  ce thème concerne essentiellement les demandes émanant des services et des écoles.

En ce qui concerne les questions de circulation et de stationnement, une pétition circulera concernant les sous effectifs du bureau de police notamment à Montataire.

Sur ces 216 demandes, au 31 décembre 2007, 37 sont réalisées et 76 sont en cours de réalisation. 59 demandes seront prises en comptes dans le budget 2008 et les 24 restantes, dans les budgets ultérieurs.

Monsieur le Maire rappelle également le contexte difficile dans lequel le budget est élaboré :

- Baisse de taxe professionnelle d'Arcelor en 2007 avec parallèlement une compensation en baisse,
- Baisse des dotations de l'Etat comme les allocations compensatrices avec une baisse estimée à environ -17 %,

Dans ce même temps, la municipalité a toujours la volonté de répondre aux demandes, aux besoins des habitants en adaptant ses services. Ainsi, la collecte des déchets verts sera mise en place dès 2008.

C'est donc une situation contrastée sur laquelle monsieur Stéphane GODARD reviendra avant l'interruption de séance et le débat.

#### Intervention de Monsieur GODARD :

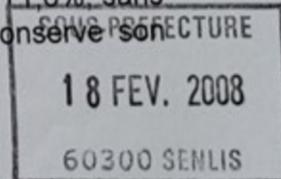
Monsieur GODARD reprend le compte rendu de la commission finance.

Comme chaque année, il est à noter que l'évaluation des recettes fiscales a été réalisée sur la base des données fournies par le trésor public (bases des établissements dominants), notamment en ce qui concerne la taxe professionnelle. En effet, les entreprises peuvent apporter des modifications à leurs déclarations initiales jusqu'au 31 décembre. Nous ne connaissons les chiffres exacts qu'à mi-février au plus tôt.

Quant aux dotations de l'Etat, la Loi de Finances pour 2008 a une fois de plus limité leur évolution, en transformant le contrat de solidarité et de croissance en contrat de stabilité.

Le contrat de croissance et de solidarité garantissait une évolution des dotations de l'Etat aux collectivités, fondée sur la prise en compte de l'indice prévisionnel des prix hors tabac et de l'évolution annuelle du PIB, à hauteur de 33% depuis 2001.

A compter de 2008, afin d'associer les collectivités à l'effort de maîtrise de la dépense publique, le nouveau contrat de stabilité évolue comme le seul taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages hors tabac de l'année concernée, soit +1,6%, sans tenir compte de l'indice d'évolution du PIB, exception faite de la DGF qui conserve son indexation (inflation + moitié de la croissance du PIB).



## I - LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont estimées à 21.814.660 €, en hausse de 1,60 % par rapport au budget prévisionnel 2007.

### a) Le produit des impositions directes

Le produit global des 4 taxes locales est évalué à 12.501.658 €, à taux constants. La loi de finances pour 2008 prévoit une revalorisation des bases de 1,60 % pour les taxes « ménages ». C'est donc ce taux que nous avons appliqué. Par ailleurs, certaines bases de foncier bâti arrivant en fin d'exonération, celles-ci ont été intégrées, ce qui explique la hausse de 7,05 % prévue.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, l'évaluation a été faite d'après les chiffres fournis par le trésor public sur la base des établissements « dominants », c'est-à-dire ceux dont la base fiscale est supérieure à 76.000 €. Ce sont les bases de la société Arcelor qui sont en forte hausse (+ 18 % après une baisse de + de 38 % en 2007), mais nous n'avons aucune explication sur les raisons de celle-ci (voir annexe 1).

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Bases imposables</b>	notifié	estimé						
Taxe d'habitation	6 049 177	6 259 000	6 388 724	6 504 000	6 652 000	6 899 000	7 041 000	7 153 656
		3,47%	2,07%	1,80%	2,28%	3,71%	2,06%	1,60%
Taxe sur le foncier bâti (1)	9 986 935	9 377 000	9 793 960	9 828 000	11 083 000	11 400 000	9 995 000	10 700 000
		-6,11%	4,45%	0,35%	12,77%	2,86%	-12,32%	7,05%
Taxe sur le foncier non bâti	64 486	58 000	54 409	54 200	51 400	43 600	43 200	43 200
		-10,06%	-6,19%	-0,38%	-5,17%	-15,18%	-0,92%	0,00%
Taxe professionnelle	70 526 452	68 903 000	61 429 205	62 079 000	64 344 000	64 753 733	50 360 000	54 764 178
		-2,30%	-10,85%	1,06%	3,65%	0,64%	-22,23%	8,75%
<b>Taux</b>								
Taxe d'habitation	7,25%	7,40%	7,55%	7,63%	7,63%	7,63%	7,63%	7,63%
Taxe sur le foncier bâti	30,82%	31,44%	32,08%	32,40%	32,40%	32,40%	32,40%	32,40%
Taxe sur le foncier non bâti	73,65%	75,13%	76,65%	77,42%	77,42%	77,42%	77,42%	77,42%
Taxe professionnelle	14,47%	14,76%	15,21%	15,44%	15,44%	15,44%	15,44%	15,44%
<b>Produits</b>								
Taxe d'habitation	438 565	463 166	482 349	496 255	507 548	526 394	537 228	545 824
Taxe sur le foncier bâti	3 077 973	2 948 129	3 141 902	3 184 272	3 590 892	3 693 600	3 238 380	3 466 800
Taxe sur le foncier non bâti	47 494	43 575	41 704	41 962	39 794	33 755	33 445	33 445
Taxe professionnelle (2)	10 205 178	10 170 083	9 343 382	9 584 998	9 934 714	9 997 976	7 775 584	8 455 589
<b>TOTAL PRODUITS</b>	13 769 210	13 624 953	13 009 338	13 307 487	14 072 947	14 251 725	11 584 637	12 501 658
rôles supplémentaires	341 957	79 684	79 216	867 495	137 682	9 060	9 357	
<b>Total</b>	14 111 167	13 704 637	13 088 554	14 174 982	14 210 629	14 260 785	11 593 994	12 501 658
en Francs	92 563 189	89 896 526	85 855 284	92 981 790	93 215 616	93 485 189	75 990 237	82 005 504
		-2,88%	-4,50%	8,30%	0,25%	0,29%	-18,71%	7,92%

(1) en 2008 certaines bases exonérées jusqu'alors sont intégrées ici (on ne les retrouve plus en bases compensées par ailleurs)  
 (2) Le plafonnement des bases de T.P qui était de 4,1 % en 2007 passe à 24,45 % en 2008 - l'impact n'aura lieu qu'en cas de hausse des taux

### b) Les Dotations de l'Etat

#### b1) Les Allocations compensatrices

Avant les amendements au Sénat, l'article 12 du Projet de Loi de Finances prévoyait que l'ensemble des compensations fiscales (variables d'ajustement du contrat de stabilité) devait baisser d'environ 24% en 2008.

SOUS-PREFECTURE

18 FEV. 2008

60300 SENLIS

Afin que cette baisse ne pèse pas trop fortement sur les DCTP 16%, salaires et plafonnement de taux, l'article 12 du PLF 2008 a introduit de nouvelles variables d'ajustement : la compensation réduction progressive de la part recettes, la compensation au titre de la réduction pour création d'établissement et la compensation des exonérations de taxe foncière non bâtie des départements et régions.

Ainsi nos principales dotations servant de variables d'ajustement diminueraient de 17 % au lieu des 24 % prévus initialement.

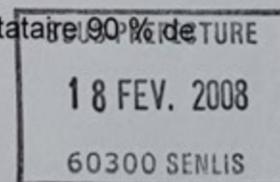
LIBELLES	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Prévision 2008
FNCTP SOLLAC "BAISSE DE PRODUIT"	263 541	175 694						
FNCTP ARCELOR "BAISSE DE PRODUIT"								
FNCTP 2ème part 2nde fraction "pertes DCTP"							2 045 356	1 534 017
Compensation suppression part salaires	175 790	175 790	175 790					
FDCTP Fonds Prioritaire (écrêtement Sollac)	337 252	759 667	2 260 096					
FDCTP répartition (écrêtement Sollac)		13 897	13 206	3 193	3 193			
Compensation DCTP salaires			32 676		13 138	16 031	22 611	11 222
Compensation DCTP 16 %	123 070	118 578	115 199	111 342	105 447	92 132	81 732	67 838
		-3,65%	-2,85%	-3,35%	-5,29%	-12,63%	-11,29%	-17,00%
Compensation TP ZRU	998 734	995 435	939 827	899 691	792 855	725 948	641 589	532 519
		-0,33%	-5,59%	-4,27%	-11,87%	-8,44%	-11,62%	-17,00%
Compensation TP REI création d'établissements	46 307	68 301	88 627	83 063	75 493	79 228	80 124	56 453
		47,49%	29,76%	-6,28%	-9,11%	4,95%	1,13%	-29,54%
Compensation Réduction des recettes LF 2003	3 406	27 214	4 093	24 887	1 756	6 686	67 662	6 889
		699,03%	-84,96%	508,04%	-92,94%	280,75%	912,00%	-89,82%
Rappel REI rôles supplémentaires de 1998 à 2000			4 683	9 879	20 409	20 966	21 490	16 332
				110,95%	106,59%	2,73%	2,50%	-24,00%
Subvention exo FB "personnes âgées"	20 104	18 523	19 999	21 129	18 432	19 379	20 233	20 435
		-7,86%	7,97%	5,65%	-12,76%	5,14%	4,41%	1,00%
Compensation FB Zones d'aménagement (Z.R.U.)	23 708	14 507	21 648	91 967	73 801	87 868		
		-38,81%	49,22%	324,83%	-19,75%	19,06%	-100,00%	
Compensation FB HLM en ZUS	173 305	162 649	176 434	181 678	186 328	189 564	200 332	11 455
		-6,15%	8,48%	2,97%	2,56%	1,74%	5,68%	-94,28%
Compensation taxe d'habitation "personnes âgées"	43 811	45 857	48 539	51 146	52 946	54 464	59 768	60 355
		4,67%	5,85%	5,37%	3,52%	2,87%	9,74%	1,00%
Compensation T.F.(non Bâti)						6 307	6 455	6 455
							2,35%	0,00%
Totaux	2 209 028	2 576 592	3 901 764	1 477 984	1 343 798	1 298 573	3 247 352	2 323 970
		16,64%	51,43%	-62,12%	-9,08%	-3,37%	150,07%	-28,43%

## b2) La Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine

### Urbaine

La Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à notre commune devrait évoluer de 0,97 %, soit moins que le taux d'inflation annoncé pour 2008. Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine, son montant toujours difficile à estimer est évalué à 902.892 €, soit une progression d'environ 11 %.

Le produit de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat représente pour Montataire 90% de ses ressources.



LIBELLES	Réalisé	Prévision						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dotation globale de fonctionnement	1 302 085	1 308 317	1 323 323	3 795 495	3 833 440	3 891 900	3 936 934	3 974 928
		0,48%	1,15%	186,82%	1,00%	1,52%	1,16%	0,97%
DGF Forfaitaire	1 302 085	1 308 317	1 323 323	1 336 084	1 349 445	1 374 032	1 397 018	1 416 471
Compensation "pour perte de DCTP"				177 499	179 274	181 067	183 318	184 656
Compensation "suppression part salaires"				2 281 912	2 304 721	2 336 801	2 356 598	2 373 801
Dotation de solidarité Urbaine	309 561	303 120	334 198	353 160	515 650	669 886	810 394	902.892
		-2,08%	10,25%	5,67%	46,01%	29,91%	20,97%	11,41%
Dotation instituteurs	11 781	7 200	7 275	7 275	7 779	8 013	5 342	5 000
Dotation de décentralisation	11 244	11 361	12 836	12 200	19 232	12 184	5 770	1 650
Dotation régularisation exercice écoulé		12 136						
Totaux	1 634 671	1 642 134	1 677 632	4 168 130	4 376 101	4 581 983	4 758 440	4 884.470
		0,46%	2,16%	148,45%	4,99%	4,70%	3,85%	2,68%

### c) Les autres ressources

Il s'agit des produits des services et du domaine, des subventions et participations diverses ainsi que du produit de diverses taxes. Elles s'élèvent cette année à 2.104.620 €.

### II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

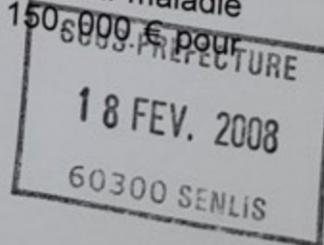
Les dépenses réelles de cette section, hors charge de la dette (intérêts) s'élèvent à 18.744.565 € ; elles sont en hausse de 1,66 %, par rapport aux prévisions du B.P. 2007.

#### a) Les dépenses de personnel (Chapitre 012 et charges assimilées)

En 2008, la masse salariale devrait évoluer de 2,21 %, par rapport au budget prévisionnel 2007. Il a ainsi été prévu :

- Une hausse de 3 % pour assurer le G.V.T (glissement vieillesse technicité), aucune autre évolution n'étant prévue à ce jour,
- Une augmentation de la cotisation du F.N.A.L. qui passe de 0,3 à 0,4 %,
- Six (6) départs à la retraite qui ne seront pas remplacés,
- La non reconduction de l'emploi du directeur de la régie de quartier,
- Le report à la fin de l'année 2008 de l'emploi de la chargée de mission du conseil d'enfants et du conseil consultatif de la jeunesse, après l'installation de la nouvelle équipe municipale,
- Les crédits correspondant à la décision de la municipalité de recruter des apprentis.

En ce qui concerne l'assurance pour risques statutaires, un appel d'offres a été lancé pour une durée de 5 ans. La société retenue offre une garantie plus étendue que celle que nous avons actuellement pour le même coût annuel, grâce à notre faible taux de sinistralité ces dernières années. En effet, actuellement nous ne sommes assurés que pour les accidents du travail, les décès et les maladies professionnelles ; pour les autres risques statutaires, nous sommes notre propre assureur. A partir du 1<sup>er</sup> avril, nous serons couverts pour les mêmes risques énoncés précédemment, mais aussi pour la longue maladie et la maladie longue durée. La somme prévue au budget reste la même. Elle s'élève à 150 000 € pour l'ensemble des garanties.



IMPUTATION	LIBELLE	2 005 Réalisé	2 006 Réalisé	BP 2007	BP 2008
<b>DRH2.0</b>	<b>PERSONNEL PERMANENT</b>				
.011	Charges à caractère général	9 288 358	9 446 839	9 787 722	
.012	Dépenses de personnel	38 501	48 567	54 366	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion</b>	<b>9 149 980</b>	<b>9 299 622</b>	<b>9 623 356</b>	
6574	Subvention MOAT	99 877	98 650	110 000	
	Subvention MGO	27 382	35 000	28 000	
	Subvention C.A.S.	10 599	12 175	12 000	
	Subventions (mt non affecté)	61 895	62 825	65 325	4 675
<b>DRH2.1</b>	<b>Emplois jeunes et apprentis</b>	<b>107 534,00</b>	<b>86 397,08</b>	<b>86 580,00</b>	
.011	Charges à caractère général				
.012	Dépenses de personnel	107 534	86 397	86 580	
<b>DRH2.3</b>	<b>Personnel Crèche</b>	<b>578 476</b>	<b>562 816</b>	<b>579 700</b>	
.011	Charges à caractère général	464	3 646	3 756	
.012	Dépenses de personnel	578 012	559 170	575 944	
<b>DRH2.4</b>	<b>Personnel Halte-Jeux</b>	<b>171 699</b>	<b>197 492</b>	<b>203 416</b>	
.011	Charges à caractère général	957	472	486	
.012	Dépenses de personnel	170 742	197 020	202 930	
<b>DRH2.5</b>	<b>Personnel Péri-scolaire</b>	<b>141 671</b>	<b>144 050</b>	<b>148 372</b>	
.011	Charges à caractère général	198	64	67	
.012	Dépenses de personnel	141 473	143 986	148 305	
<b>DRH2.6</b>	<b>Recensement Population</b>	<b>2 183</b>	<b>2 225</b>	<b>2 290</b>	
<b>I)</b>	<b>TOTAL PERSONNEL PERMANENT</b>	<b>10 289 921</b>	<b>10 439 819</b>	<b>10 808 080</b>	<b>11 070 000*</b>
	<b>PERSONNEL VACATAIRE</b>				
DSP2.04	Expositions	1 852	1 768	1 000	1 000
DSP2.05	Ateliers Expression Culturelle	12 809	13 461	18 980	8 600
DSP2.11	Crèche	2 369	2 174	1 500	1 500
DSP2.12	Halte-Jeux	0	63	240	240
DSP2.13	Péri-Scolaires	0	56	120	120
DSP2.14	Centre Aéré	251 303	236 607	292 300	277 700
DSP2.15	Enseignement 1er Degré	20 231	23 173	24 850	21 860
DSP2.18	Restaurants Scolaires	101 836	118 404	118 140	128 865
DSP2.19	Classes de Découverte	975	1 138	1 000	1 200
DSP2.33	Foyer Logement RPA	8 486	7 592	9 030	10 830
DSP2.34	Animation RPA			2 100	5 003
<b>II)</b>	<b>TOTAL PERSONNEL VACATAIRE</b>	<b>399 861</b>	<b>404 435</b>	<b>469 260</b>	<b>456 918</b>
	<b>TOTAL GENERAL (1+2)</b>	<b>10 689 782</b>	<b>10 844 254</b>	<b>11 277 340</b>	<b>11 526 918</b>

1,45%      3,99%      2,21%

\* masse à répartir

**b) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Les crédits dédiés à ce chapitre s'élèvent à 2.028.036 €. Ils comprennent les subventions versées aux associations et au C.C.A.S., les indemnités versées aux élus, les frais de mission et de formation ainsi que les participations versées aux syndicats intercommunaux (Vallée du Thérain, Rû du Thérinet, Base, Piscine).

SOUS-PREFECTURE  
18 FEV. 2008  
60300 SENLIS

Concernant ces derniers, le montant des participations devrait rester identique ; il a été constant de 2001 à 2007. Quand aux autres subventions, celles-ci évoluent globalement de 1,34 %.

657 Subventions aux Associations	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	BP 2008	% 08/07
Subventions associa. culturelles	8 675	8 324	8 690	28 765	59 271	59 275	59 573	60 568	1,67%
A.M.E.M.	279 287	271 280	273 095	248 050	258 970	259 245	300 147	303 150	1,00%
Subventions diverses	49 111	37 017	35 116	38 612	35 140	38 760	16 166	15 000	-7,21%
C.C.A.S.	152 449	167 700	147 000	97 000	133 000	133 000	133 000	133 000	0,00%
Autres subventions service social							14 085	14 000	-0,60%
Enseignement 1er degré	5 980	3 553	2 315	1 730	1 790	2 000	11 300	11 300	0,00%
Enseignement 2nd degré	4 375	4 747	5 684	4 586	5 070	6 400	4 030	2 400	-40,45%
J.A.D.E.	197 574	202 644	260 789	185 674	207 790	209 690	259 813	262 090	0,88%
Subventions aux Clubs Sportifs affectées	86 594	102 190	99 232	93 122	112 872	108 000	113 000	123 000	8,85%
Parrainage Jumelage	14 025	23 652	15 872	17 007	16 700	16 700	18 400	18 400	0,00%
Santé Publique	4 756	2 597	1 755	1 830	2 000	2 060	4 453	4 453	0,00%
Associations patriotiques							1 360	1 530	12,50%
Associations "Animation RPA"							1 625	1 625	0,00%
Comité des Fêtes	18 294	18 295	19 000	19 000	19 000	19 000	20 000	19 000	-5,00%
Environnement							400	700	75,00%
<b>TOTAL.....</b>	<b>821 120</b>	<b>841 999</b>	<b>868 548</b>	<b>735 376</b>	<b>851 603</b>	<b>854 130</b>	<b>957 352</b>	<b>970 216</b>	<b>1,34%</b>

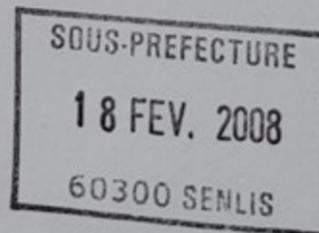
**c) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Malgré l'explosion du coût de l'énergie (gaz, électricité, carburant) et des dépenses alimentaires, ces charges devraient être contenues à une hausse de 1 %. En effet, si certaines de ces dépenses augmentent d'autres ne seront pas reconduites, comme par exemple :

- les prestations qui devaient être confiées à la régie de quartier (- 35.000 €),
- la prestation de numérisation des fiches de paie que nous allons gérer en interne (- 38.500 €) ; après étude, ce mode de conservation ne s'avère pas être assez fiable à long terme.

**d) L'annuité de la dette**

Elle chute de 18 %, soit - 337.059 €. Elle passe de 1.861.381 € à 1.524.322 €. Le montant de l'encours (montant total des emprunts restant à rembourser) qui était de 6.473.764 € en 2007 baissera à 4.851.865 € en 2008, puisqu'en 2007, nous n'avons pas, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, eu recours à l'emprunt.



Année	Encours	Dette engagée		
		Capital	Intérêts	Annuité
2007	6 473 764	1 621 900	240 200	1 862 100
<b>2008</b>	<b>4 851 864</b>	1 331 196	193 126	<b>1 524 322</b>
2009	3 520 668	1 209 523	158 000	1 367 523
2010	2 311 145	1 116 516	104 000	1 220 516
2011	1 194 628	632 369	54 000	686 369
2012	562 260	221 713	25 310	247 023
2013	340 547	221 725	15 330	237 055
2014	118 822	118 822	5 360	124 182
		<b>6 473 764</b>	<b>795 326</b>	<b>7 269 091</b>

En conclusion, si nos prévisions se concrétisent, nous dégagerons un autofinancement brut de 3.070.095 € (avant prise en compte de l'annuité de la dette). Celui-ci serait légèrement supérieur à celui de 2007 (+ 36.926 €), en raison de l'évolution quasiment identique des dépenses (+1.60 %) et des recettes de fonctionnement annoncées (+1.66 %).

Après prise en charge de l'annuité de la dette, qui doit impérativement être couverte par les recettes de fonctionnement, notre *autofinancement net* serait en hausse de 362.576 € par rapport à 2007, grâce à la chute de l'annuité. Il est estimé à **1.516.545 €** contre 1.153.969 € en 2007.

Pour mémoire, lors de nos perspectives budgétaires du mois de juin, celui-ci atteignait la somme de 762.321 €, sur la base d'une stagnation des bases de taxe professionnelle.

### III – SECTION D'INVESTISSEMENT

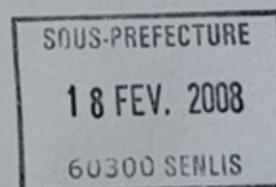
Pour 2008, la commission n'a pas encore examiné les travaux de maintenance du patrimoine. Aussi, afin de pouvoir dégager d'ores et déjà les tendances possibles de financement des investissements 2008, nous avons intégré dans ce document les éléments suivants :

- le montant des « opérations nouvelles d'investissement » ainsi que les prévisions possibles de financement (voir page 5 du document de synthèse –présentation par services gestionnaires),
- le montant des travaux de maintenance du patrimoine prévu dans les perspectives de gestion (page 6),
- le montant des demandes des services en matériel et mobilier (pages 7),
- le récapitulatif d'équilibre général du budget, présentant le besoin de financement **au moyen de l'emprunt** (page 8).

A ce stade de préparation budgétaire, en intégrant tous les éléments présentés, le budget prévisionnel 2008 dégage **un besoin de financement de 1.829.765 €**.

Monsieur Le Maire remercie monsieur GODARD et s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance : celle-ci est votée à l'unanimité. **La séance est interrompue.**

**La parole est donnée aux habitants.**



Le nouveau président du Syndic des copropriétaires des résidences Hélène : exprime la colère et l'inquiétude des habitants de cette résidence où trois voitures ont été brûlées la veille sur le parking. Sept voitures en deux mois ont été brûlées en plus de vols et de pneus crevés !

Monsieur le Maire indique qu'il a seulement été prévenu ce soir à 17 heures, par un journaliste !

La police est intervenue. Des habitants ont porté « plainte » contre des parents qui laissent leurs enfants le soir, seuls dans les bâtiments ou dans la rue.

Le nouveau président souhaiterait également que la pose de ralentisseurs soit examinée afin de réduire la vitesse des automobilistes.

Dans les allées, de gros trous doivent être rebouchés.

Les riverains des Résidence Hélène (environ 800 personnes) demandent à ce que Monsieur le Maire s'intéresse davantage à eux.

Monsieur le Maire : la fin 2007 et le début de cette année 2008 ont été particulièrement difficiles à cause de quelques individus qui rendent la vie impossible à certains. Pourtant, des moyens sont actuellement en place avec notamment le Contrat Local de Sécurité, la Cellule d'Appui. Cependant, toutes les informations importantes ne parviennent pas aux élus, en temps et en heure. Il sera demandé au commissaire de Creil que les élus, en particulier le Maire, soient correctement informés. Le besoin d'agents de police présents dans la ville se fait ressentir afin que la dissuasion soit plus efficace, en accompagnement du travail de prévention qui est le notre.

Concernant l'entretien du domaine public des résidences, des crédits ont été inscrits au budget pour notamment remettre en état les allées, pour solutionner le problème des racines des arbres.

Une personne indique que les discussions avec les jeunes peuvent être constructives mais parfois, des sanctions sont incontournables.

Une habitante de la rue Finsterwalde prend la parole : elle dénonce les difficultés croissantes de la vie alors que le grand patron d'Arcelor/Mittal empoche des millions de bénéfices.

Monsieur Stéphane GODARD rappelle que la somme de 74.000 € est réservée pour répondre aux demandes suite aux réunions de quartier.

Concernant la police de proximité, il serait intéressant que l'expérience menée en Seine Saint Denis puisse également être réalisée dans le bassin creillois. Il faudrait demander à ce que le bassin creillois soit pilote de cette opération.

Monsieur le Maire trouve cette proposition intéressante. Le fonctionnement des bureaux de police des villes de l'agglomération dépendent des effectifs du bureau de Creil. A ce jour, une vingtaine d'agents supplémentaires est nécessaire pour mettre en œuvre une police de proximité.

Par ailleurs, il faut souligner que parmi les agents de police présents, certains ne peuvent être sur le terrain ce qui réduit en fait les effectifs ; par exemple, les policiers sont retirés de leur poste afin de surveiller les détenus de la prison de Liancourt hospitalisés à l'hôpital de Creil ...

Monsieur Claude COUALLIER s'associe pleinement à Monsieur le Maire et à monsieur GODARD, adjoint au Maire. La question majeure reste que la police doit être au service des habitants.

Monsieur le Maire souhaite rajouter que le service médiation peut aussi aider les habitants, les victimes à effectuer des démarches particulières, à mieux les orienter dans ces démarches, etc.

Autre intervention :

Une représentante des parents d'élèves de l'école Jacques Decour 2. Il est demandé si un budget est octroyé à cette école car il y a beaucoup de dégradations à prendre en considération.

SOUS-PREFECTURE

18 FEV. 2008

prendre en compte

Monsieur le Maire rappelle brièvement que la compétence municipale dans ce domaine s'arrête à l'entretien des bâtiments et aux fournitures scolaires.

La représentante des parents d'élèves liste les désagréments :

- le manque de chauffage dans les classes

Réponse : un contrat de chauffe est établi avec une société en charge notamment de l'entretien des chaudières et des réparations.

- Les jeux dans les écoles sont abîmés

Réponse : un contrat est passé avec la société Plasticomnum chargée de la réparation des jeux et de leur rotation durant l'été notamment.

- stores défectueux dans des classes

Monsieur le Maire trouve dommageable que ces problèmes soient évoqués seulement aujourd'hui car depuis, ont eu lieu les réunions de quartier et la réunion avec les enseignants. De plus, aucune requête de la part de la direction de l'école n'a été envoyée.

Le président du syndicat des copropriétaires des résidences Hélène reprend la parole. Il propose que les places réservées aux bicyclettes, non utilisées soient transformées en places de parking : 3 places supplémentaires pourraient être alors créées. Par ailleurs, de nombreux automobilistes utilisent les places réservées aux personnes handicapées. La police devrait intervenir et verbaliser ces automobilistes.

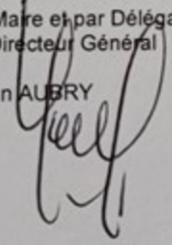
Une habitante de la ville, avenue G. Péri, constate la présence régulière des policiers dans son quartier et atteste qu'ils verbalisent les contrevenants.

Aucune autre personne ne désirant prendre la parole, la fin de l'interruption de séance est donc prononcée par le maire.

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires proposées par Monsieur le Maire.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 17/02/2008  
 Publié ou notifié le : 19/02/2008  
 Le Maire certifie que le présent Acte à caractère exécutoire à la Date du 19/02/2008  
 (Loi du 22 Juillet 1982).

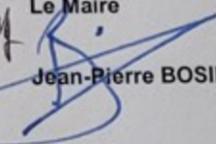
Pour le Maire et par Délégation  
 Le Directeur Général  
 Yann AUBRY




Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SOUS-PREFECTURE  
 18 FEV. 2008  
 60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 21 janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 11 janvier Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme MP BUZIN - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. FORTUNATO représenté par M. COUALLIER - Mme BELFQUIH représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. KORDJANI - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSEES : M. RAYMOND - M. DETRAUX

ETAIENT ABSENTS : Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

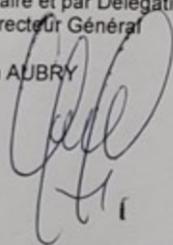
••••

02) CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2007

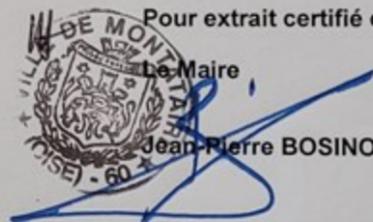
Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 17 décembre est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 24/01/2008  
Publié ou notifié le : 24/01/2008  
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 24/01/2008  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2008

SOUS-PREFECTURE

24 JAN. 2008

60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 21 janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 11 janvier Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. CAPET représenté par Mme MP BUZIN - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. FORTUNATO représenté par M. COUALLIER - Mme BELFQUIH représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. KORDJANI - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

**ETAIENT EXCUSEES** : M. RAYMOND - M. DETRAUX

**ETAIENT ABSENTS** : Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Melle BORDEZ

•••

**03) CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE GARDIEN - MODIFICATION DU PROJET RUE LOUIS BLANC - APPEL D'OFFRES**

**Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :**

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2007, approuvant le projet relatif à la construction d'une maison de gardien et autorisant Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces à intervenir,

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres, lors de la séance du 10 janvier 2008, ont déclaré l'ensemble des lots infructueux en raison des coûts supérieurs à 21% de l'estimatif du Maître d'œuvre en date du 7 juin 2007 qui était de 130 583 € H.T.,

Considérant l'avis émis par les membres de la commission d'appel d'offres de revoir le projet proposé par Monsieur Martin VEITH de l'atelier de l'échiquier sans toucher à la « haute qualité environnementale » et à l'estimation définitive des travaux,

Considérant qu'une optimisation technique, passant par une mutation des éléments maçonnés en élévation en éléments préfabriqués en caisson bois, permettrait d'approcher au mieux le prix cible du projet de 130 583 € H.T., réactualisé selon l'indice des prix du bâtiment sur les 6 derniers mois de 2%, soit 133 194 € H.T, prix retenu comme nouvelle estimation définitive.

Considérant que compte tenu de la spécificité du chantier, il y a lieu de diviser ce programme en plusieurs lots,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005 après choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Vu le nouveau programme proposé par Monsieur Martin VEITH de l'atelier de l'échiquier,

Vu le plan de masse de l'opération,

Vu l'estimation définitive des travaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** la modification du projet initial du maître d'œuvre des éléments maçonnés en caisson bois pour un coût total de 133 194 € H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces à intervenir.

SOUS-PREFECTURE  
24 JAN. 2008  
60300 SENLIS

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 21/01/2008 .....

Publié ou notifié le :

..... 25/01/2008 .....

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du ..... 25/01/2008 .....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2008

SOUS-PREFECTURE

24 JAN. 2008

60300 SENLIS

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 21 janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 11 janvier Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. CAPET représenté par Mme MP BUZIN - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - M. FORTUNATO représenté par M. COUALLIER - Mme BELFQUIH représentée par Mme DESCHAMPS - Mme BISSANGOU représentée par M. KORDJANI - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

**ETAIENT EXCUSEES :** M. RAYMOND - M. DETRAUX

**ETAIENT ABSENTS :** Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle BORDEZ

••••

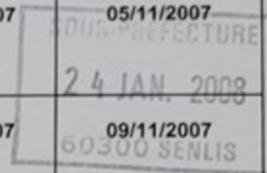
#### 04) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Convention - activités du mercredi	Convention entre l'école municipale des sports et la base de loisirs intercommunale de Saint Leu d'Esserent pour la pratique d'activités qui se dérouleront les mercredis du 27 février au 11 juin 2008	23/10/2007	07/12/2007
2	Convention formation	Convention passée avec Burotec concernant une action de formation « Word Mailing » pour 6 agents du personnel communal pour un montant de 514,28 €	02/11/2007	06/11/2007
3	Convention formation	Convention passée avec le Centre Social Rural du canton de Betz concernant une action de formation « animation des groupes de paroles » pour un agent, pour un montant de 50 €	02/11/2007	06/11/2007
4	Convention formation	Convention passée avec la société Formatrice Prévention Accidents Secours concernant une action de formation « recyclage premiers secours à enfant » concernant le personnel communal de la crèche, scolaire, centre de loisirs, multi-accueil et cuisine centrale pour un montant de 401 €, les 1 <sup>er</sup> et 3 décembre 2007	02/11/2007	06/11/2007

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

5	Convention formation	Convention passée avec la société Formatrice Prévention Accidents Secours concernant une action de formation « recyclage premiers secours à enfant » concernant le personnel communal de la crèche, scolaire, centre de loisirs, multi-accueil et cuisine centrale pour un montant de 401 €, le 7 décembre 2007	02/11/2007	06/11/2007
6	Convention formation	Convention passée avec la société Formatrice Prévention Accidents Secours concernant une action de formation « premiers secours à enfant » concernant le personnel communal de la crèche, scolaire, centre de loisirs, multi-accueil et cuisine centrale pour un montant de 812 €, les 10 et 11 décembre 2007	02/11/2007	06/11/2007
7	Convention formation	Convention passée avec Burotec concernant une action de formation « Word Longs Doc » pour 6 agents du personnel communal pour un montant de 514,28 €, le 25/10/2007	02/11/2007	06/11/2007
8	Convention formation	Convention passée avec Burotec concernant une action de formation « Powerpoint » pour 6 agents du personnel communal pour un montant de 1028,56 €, les 29 et 30/11/2007	02/11/2007	06/11/2007
9	Concession de terrain	Accord à Mr Roland Maurelet et Mme Madeleine Lécuyer de fonder une concession cinquantenaire, à titre d'achat	02/11/2007	09/11/2007
10	Centres de loisirs – initiation à la photo aérienne	Convention passée avec l'Aéro-club de Creil concernant la découverte et la pratique de la photo aérienne en hélicoptère pour un groupe de 8 adolescents et 2 animateurs. Le montant est de 660 € pour une demi-journée	05/11/2007	05/11/2007
11	Renouvellement de concession funéraire	Accord à Mme Claudie Burato concernant le renouvellement pour 15 ans de la concession n° d'origine du registre 1216 du 26/05/1977	05/11/2007	09/11/2007
12	Concession de terrain	Accord à M. Jacky Bloquet et à Mme Michèle Engel de fonder une concession cinquantenaire à compter du 23/10/2007, à titre d'achat	05/11/2007	09/11/2007
13	Concession de terrain	Accord à Mr Bernard Gaultier et Mme Marie Jeanne Bernard de fonder une concession temporaire (15 ans) à compter du 05/10/2007, à titre d'achat	05/11/2007	09/11/2007
14	Animation d'ateliers d'écriture	Animation par la Cie l'Echappée d'ateliers d'écriture les 19 et 26 octobre 2006 pour un montant de 3.000 € TTC	05/11/2007	09/11/2007
15	Balisage du bois communal	La réalisation du balisage du bois communal et l'identification des sites historiques sont confiées à l'ONF pour un montant compris entre 20.000 et 80.000 € HT	05/11/2007	09/11/2007
16	« Gildas Thomas en concert »	Présentation d'un concert « Gildas Thomas en concert » par l'association l'Air de Rien, le 19 janvier 2008 au Palace, pour un montant de 1.266 € TTC	08/11/2007	09/11/2007
17	Concession de terrain	Accord donné à Mme veuve Madeleine JEAN, née Andrieux, de fonder une concession temporaire (15 ans) à compter du 31/10/2007 à titre d'achat	08/11/2007	13/11/2007
18	Concession de terrain	Accord à Mme Jeannick Godard, née Delaplace, de fonder une concession temporaire à compter du 25/10/2007, à titre d'achat	08/11/2007	13/11/2007
19	Renouvellement de concession funéraire	Accord donné à Mr Jean Michel Barbaud concernant le renouvellement pour 30 ans de la concession n° d'origine du registre 573 du 10/04/1962	12/11/2007	13/11/2007
20	Concession de terrain	Accord donné à Mme Nicole Février pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 07/11/2007, à titre d'achat	12/11/2007	13/11/2007
21	Renouvellement de concession funéraire	Accord donné à Mme Yvonne Le Pivert concernant le renouvellement pour 15 ans de la concession n° d'origine du registre 1226 du 19/10/1977	12/11/2007	13/11/2007



22	Ateliers de théâtre	Concours du « Théâtre de l'Exil » pour des ateliers théâtre animés par Christian Besson le lundi et le jeudi. Le coût horaire est de 45 € TTC	12/11/2007	19/11/2007
23	Spectacle « le Roi Lune »	Présentation d'un spectacle « le roi Lune » par l'agence Jean Pierre Fiche », le 29 janvier 2008 pour un montant de 3.548,50 € TTC	12/11/2007	19/11/2007
24	Renouvellement de concession funéraire	Accord donné à Mr Jean Michel Barbaud concernant le renouvellement pour 30 ans de la concession n° d'origine du registre 1227 du 19/10/1977	12/11/2007	19/11/2007
25	Concession de terrain	Accord donné à Mme Nicole FEVRIER de fonder une concession cinquantenaire à compter du 07/11/2007, à titre d'achat	12/11/2007	19/11/2007
26	Convention formation	Convention passée avec le Centre de Gestion de l'Oise concernant une action de formation « le départ en retraite et le dossier CNRACL » le 19/11/07 pour 3 agents, pour un montant de 160 €	14/11/2007	28/11/2007
27	Convention de formation	Convention passée avec l'IPFAC concernant une action de formation « formation nacelle » les 13 et 16 novembre 2007 pour un montant de 1.219,92 €	14/11/2007	28/11/2007
28	Concession de terrain	Accord donné à Mme Andrée Lafrance de fonder une concession cinquantenaire à compter du 02/11/2007, à titre d'achat	15/11/2007	21/11/2007
29	Fourniture de bancs et carrelés	La fourniture de bancs et carrelés est confiée au prestataire SINEU GRAFF pour un montant de 9.278,57 € TTC	15/11/2007	19/11/2007
30	Renouvellement placement de trésorerie	Le placement de la somme de 380.000 € sur un compte à terme à taux fixe pour une période de 12 mois est reconduit.	20/11/2007	26/11/2007
31	Contrat de séjour Résidence M. Mignon	Un contrat de séjour est établi à compter du 01/12/2007 avec Mme Jeannine TURLETTI pour la location d'un logement de type F2. Le montant mensuel du loyer est de 277,30 € (+ 74 € d'avance sur charges + 8,14 € d'assurance)	20/11/2007	26/11/2007
32	Plantation de haies arbustives	La fourniture de haies arbustives pour le lieu-dit « La Maladrerie » et l'arrière des terrains de tennis du stade M.Coëne est confiée au prestataire BOIS FORET pour un montant TTC de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour la Maladrerie : 5.558,96 € de préparation de terrain et 1.503,37 € de plants.</li> <li>• Pour l'arrière des cours de tennis : 530,38 € de préparation de terrain et 119,19 € de plants.</li> </ul>	20/11/2007	26/11/2007
33	Convention – les spectacles Lajoie	Contrat passé avec la société « les spectacles Lajoie » pour la présentation d'un spectacle « les bonhommes de neige », le samedi 15 décembre en centre ville, pour un montant de 2.084,50 €	20/11/2007	26/11/2007
34	Séjour classes de neige	L'organisation des séjours classes de neige au titre de l'année scolaire 2007/2008 est confiée à l'association Vacances Voyages Loisirs.	29/11/2007	04/12/2007
35	Mission de contrôle sur des ouvrages	La mission de contrôle des ouvrages est confiée à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la construction d'une pergola : SOCOTEC pour un montant de 2.176,72 € TTC</li> <li>- pour la construction d'une maison de gardien : NORISKO pour un montant de 2.392,00 € TTC</li> </ul>	29/11/2007	30/11/2007
36	Travaux d'entretien des espaces verts	Les travaux d'entretien des espaces verts sur le territoire de Montataire sont confiés à l'entreprise HIE Paysage pour un montant de 15.651,29 € TTC	26/11/2007	30/11/2007
37	Fournisseur d'accès Internet	La fourniture de service d'accès à Internet est confiée au mandataire Orange Business Services pour un montant annuel estimatif de 11.813,40 € TTC	26/11/2007	28/11/2007
38	Recours gracieux / transfert de tâches relevant de la compétence de l'ETAT	Dans la mise en œuvre d'une stratégie contentieuse dans le cadre d'une demande d'indemnisation du transfert à la commune de tâches relevant de la compétence de l'Etat en matière d'établissement de passeports et de cartes nationales d'identité, Maître Lévy assurera la représentation de la commune devant l'ensemble des juridictions.	26/11/2007	28/11/2007

SOUS-PREFECTURE

24 JAN. 2008

39	Mise à disposition de locaux – association AFTAM	Mise à disposition des locaux de l'ex-bibliothèque E.Triolet à l'association dite AFTAM pour la tenue des ateliers linguistiques du 12/12/07 au 29/03/2008	27/11/2007	30/11/2007
40	Convention de formation	Convention passée avec BUROTEC concernant une action de formation « Excel de bases de données » pour 6 agents, pour un montant de 514,28 € TTC	28/11/2007	30/11/2007
41	Tour de champ 2008	Signature d'un avenant au contrat 2007 entre la ville et le conseil général au titre d'un nouvel objectif de participer à la sélection des artistes de « Tour de champ 2008 ». le conseil général versera à la ville une subvention supplémentaire de 5.000 €	28/11/2007	10/12/2007
42	Convention formation	Convention passée avec la société France Repro Cad concernant une action de formation « perfectionnement Autocad 2D » pour un montant de 2.332,20 € TTC	28/11/2007	10/12/2007
43	prêt d'un véhicule 9 places	Convention entre la ville et les associations concernant le prêt du véhicule utilitaire 9 places du 15/09/2007 au 30/06/2008	30/11/2007	04/12/2007
44	Mise à disposition de locaux scolaires	Les locaux scolaires de diverses écoles sont mis à disposition pour l'organisation d'activités péri-éducatives.	30/11/2007	04/12/2007
45	Aménagement du parc urbain	La reprise et la création d'allées piétonnes au parc urbain sont confiées à l'entreprise Alain RENEZ pour un montant de 26.780,83 € TTC	03/12/2007	07/12/2007
46	Tarif – repas Noël à la RPA	Le repas de fin d'année du personnel communal a lieu le 19 décembre 2007 au tarif exceptionnel de 6,40 € pour les employés communaux et de 11,20 € pour les invités.	03/12/2007	07/12/2007
47	Assistance – logiciels traitant des impôts	Convention passée avec la société 4 IT France concernant la mise en conformité des programmes et logiciels traitant des impôts pour un montant de 1.794,00 € TTC	03/12/2007	07/12/2007
48	Parc urbain – passerelle en bois d'azobé	La fourniture et la pose d'une passerelle en bois d'azobé sont confiées au prestataire sarl PROS BOIS pour un montant 9.783,28 € TTC	03/12/2007	04/12/2007
49	Conformité des feux tricolores – rue Lénine	Le contrat relatif à la mise en conformité des feux tricolores, rue Lénine est confié au prestataire FORCLUM pour un montant de 12.233,62 € TTC	06/12/2007	17/12/2007
50	Formation encadrants VVV	Dans le cadre de la formation des encadrants Ville Vie Vacances, une convention est signée avec le CLAP 36 pour une intervention d'une journée pour un montant de 700 €	07/12/2007	17/12/2007

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 24.01.2008  
Publié ou notifié le : 25.01.2008  
Le Maire certifie que le présent Acte à caractère exécutoire à la Date du 25.01.2008 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

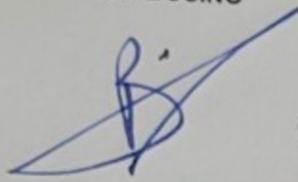
SOUS-PREFECTURE

24 JAN. 2008

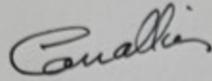
60300 SENLIS

**SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2008**

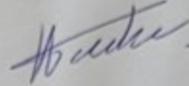
J.P. BOSINO



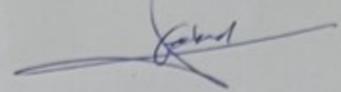
C. COUALLIER



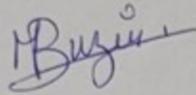
J. DESCHAMPS



S. GODARD



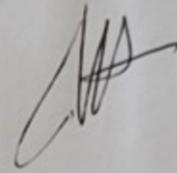
MP BUZIN



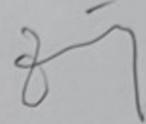
F. BORDAIS



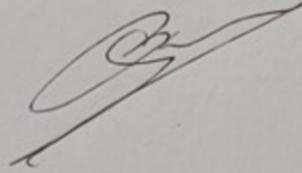
A. KORDJANI



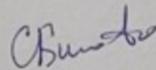
M. ZANETTI



D. BENOUMER

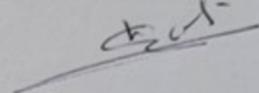


C. BURATO

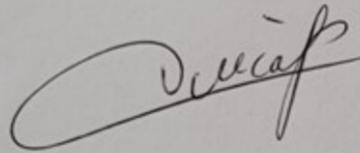


P. BOYER

H. SALES

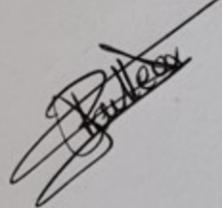


P. D'INCA

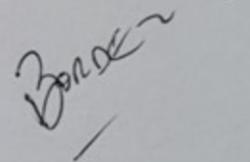


A. GRUNY

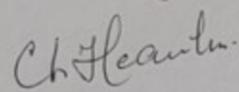
F. BAILLEUX



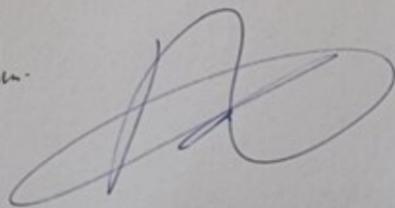
J. BORDEZ



C. HEAULME



JP MERCIER





DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2008

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 21 janvier 2008**, énumérés ci-dessous, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : le 25 janvier 2008 (pour les délibérations n° 2-3 et 4) ; le 19 février 2008 (pour la délibération n° 1).

**DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS**

01) BUDGET 2008 - Débat d'orientations budgétaires

**DIRECTION GENERALE**

02) CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 17 décembre 2007

03) CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE GARDIEN - Modification du projet rue Louis Blanc - Appel d'offres

04) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - Compte rendu

05) Questions orales

Montataire, le 29 février 2008

Le Maire,

JP BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DIRECTION GENERALE  
YA/NQ/2008/C.M

Le 19 février 2008

### Convocation du conseil municipal

Je vous invite à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**\* Lundi 25 février 2008 à 19 heures \***

(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – RUE JEAN JAURES)

### ORDRE DU JOUR

#### DIRECTION GENERALE

1- CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 21 janvier 2008

#### DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

02- FISCALITE LOCALE 2008 – Vote des taux

03 -BUDGET PRIMITIF 2008 – Approbation

04 - ASSOCIATION PROMOTION ET ANIMATION DES MARCHES DE MONTATAIRE – Régularisation année 2007

05- BUDGET PRIMITIF 2008 – Autorisation de programmes et crédits de paiement

06- BUDGET PRIMITIF 2008 – Attribution de subventions aux associations d'intérêt local

07- BUDGET PRIMITIF 2008 – Provision pour risque d'impayés

08- ASSOCIATION JADE – Versement d'une subvention exceptionnelle

#### DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

09 - POLITIQUE FONCIERE - BILAN 2006

10- SENTE DESAFFECTEE TRAVERSANT L'EMPRISE FONCIERE CEDEE A L'ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT – déclassement

11- PRU DES MARTINETS – Etudes de maîtrise d'œuvre du secteur « Fabien » - Appel d'offres

12- PARCELLES AE 38p-39-341-513-516-517-507-509-512-566p - Acquisition par voie de préemption – propriété de la SCI SCHOLLAERT et cession de ces mêmes parcelles à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise

13- PARCELLES AE 40p-342p - Acquisition par voie de préemption – Propriété de M. Yannick BOULAIS et cession de ces mêmes parcelles à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

- 14- PARCELLES AH 64 - AH 65 - Acquisition – Propriété des consorts Le NECHET-DE CLERCQ
- 15- PARCELLE AN 539p – 176 rue Jean Jaurès - Cession à Monsieur GAUTIAM et Mademoiselle POIRET des lots de copropriété 202-203-204-304-305 de cette parcelle
- 16- AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE – Société NATURECO – Extension des activités de la plate-forme de compostage
- 17- MISE A DISPOSITION ET LOCATION D'UN AUTOCAR NEUF AVEC CONDUCTEUR – Appel d'Offres Ouvert
- 18- DESENCLAVEMENT DE LA CITE MERTIAN ET MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS IMPASSE DU CHEMIN DE FER – Appel d'Offres Ouvert
- 19 - CONTRAT DE MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, MAINTENANCE ET PERMUTATION ANNUELLE DE JEUX EVOLUTIFS EN MATIERE PLASTIQUE DANS LES ECOLES MATERNELLES - Appel d'offres ouvert
- 20- MUR DE SOUTÈNEMENT SIS 107 RUE DU JEU D'ARC – Reconstruction - convention avec le syndic de copropriété
- 21- ENTREES D'IMMEUBLES 1/3 RUE DES MARTINETS ET 2/4 RUE JACQUES DECOUR – Mise en lumière - Convention OPAC Oise Habitat / Ville de Montataire
- 22- SALLE DES SPORTS & TRIBUNES MARCEL COENE - Aménagement de sanitaires « handicapés » - demande de subvention auprès de l'Etat (D.D.J.S).

POLITIQUE DE LA VILLE :

- 23- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE : Approbation de la proposition du programme d'actions 2008 de la ville de Montataire

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 24 – TABLEAU DES EFFECTIFS N° 15 : Modifications liées aux promotions internes
- 25– REGIME INDEMNITAIRE : Instauration de la prime spécifique au profit des personnels cadres de santé de la filière sanitaire et sociale
- 26– HEURES SUPPLEMENTAIRES : actualisation juridique des conditions de versement d'heures supplémentaires

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 27- SPORTS – Protocole d'accord avec ENVIROSPORT
- 28- SPORTS – VVV Activités physiques et sportives – Vacances 2008 printemps/été/hiver
- 29 – RETRAITES – Projet de transport des retraités – demande de subvention

DIRECTION GENERALE

- 30- DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Compte rendu
- 31 – Questions diverses

Le Maire,  
J.P. BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR** : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES** : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS** : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GODARD

•••

1) CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2008

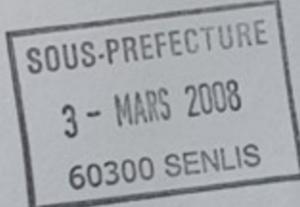
Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 21 JANVIER 2008 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
3/03/2008  
Publié ou notifié le :  
7/03/2008  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du 7/03/2008  
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

**02- FISCALITE LOCALE 2008 - Vote des taux**

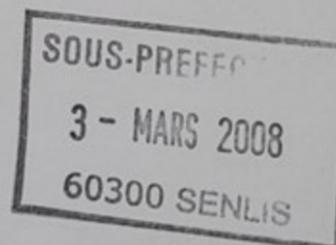
Sur le rapport de Monsieur GODARD Stéphane, Adjoint au Maire, exposant :

Que pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive et comme il a été annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire le 21 janvier 2008, la municipalité de Montataire souhaite ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2008.**

Ceux-ci seront portés au cadre II de l'état de notification des taux d'imposition de 2008 des 4 taxes locales comme suit :



Désignation des 4 taxes locales	Pour Mémoire Taux 2007	<u>Taux 2008</u>	Bases prévues 2008	Produit voté
Taxe d'Habitation	7,63 %	7,63 %	7 153 656	545 824
Taxe Foncier Bâti	32,40 %	32,40 %	10 700 000	3 466 800
Taxe Foncier Non Bâti	77,42 %	77,42 %	43 200	33 445
Taxe Professionnelle	15,44 %	15,44 %	54 763 800	8 455 531
<b>Total ...</b>				<b>12 501 600</b>

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

31.03.2008

Publié ou notifié le :

31.03.2008

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

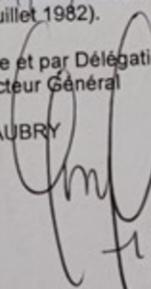
Date du 31.03.2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES :** M. RAYMOND - M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

### 03- BUDGET PRIMITIF 2008 – Approbation

Monsieur Stéphane GODARD présente le rapport de présentation concernant le Budget Primitif 2008.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

⇒ Section de Fonctionnement .....	22 070 160 €
⇒ Section d'Investissement .....	7 256 510 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Adopte avec 25 voix POUR** le Budget Primitif 2008, au niveau de chaque chapitre budgétaire, pour les deux sections du budget (fonctionnement et investissement), avec vote par opération, l'opération constituant elle-même un chapitre budgétaire, selon les équilibres visés ci-avant et conformément au document joint en annexe.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3/03/2008

Publié ou notifié le : 1/03/2008

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 3/03/2008

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

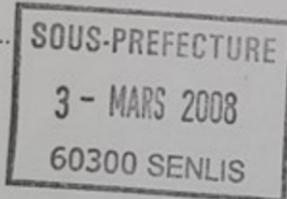
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



BUDGET PRIMITIF 2008

---

SYNTHESE GENERALE

PRESENTATION PAR  
SERVICES  
GESTIONNAIRES

SOUS-PREFECTURE

3 - MARS 2008

60300 SENLIS

14/02/2008

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2007	BP 2008	Evolution BP 08/BP 07	
			En €	En %
	<b>1 493 820</b>	<b>1 515 080</b>	<b>21 260</b>	<b>1,42%</b>
<i>Direction des Services Financiers</i>				
DSF2 . 00 - Participation Base de Loisirs	362 500	362 500	-	0,00%
DSF2 . 01 - Service Informatique	77 000	80 000	3 000	3,90%
DSF2 . 02 - Sécurité Police	3 300	3 800	500	15,15%
DSF2 . 03 - Secrétariat Général - moyens généraux	237 400	251 400	14 000	5,90%
DSF2 . 04 - Etat Civil - Archives	53 100	14 600	- 38 500	-72,50%
DSF2 . 05 - Subvention en annuités "intérêts" (centre commercial)	3 240	-	- 3 240	-100,00%
DSF2 . 06 - Maire et Municipalité	185 230	186 200	970	0,52%
DSF2 . 07 - Piscine	486 425	486 425	-	0,00%
DSF2 . 09 - Dépenses imprévues	29 925	43 455	13 530	45,21%
DSF2 . 09 - Pertes sur créances irrécouvrables	7 600	7 600	-	0,00%
DSF2 . 09 - Titres annulés sur exercices antérieurs	14 600	14 600	-	0,00%
DSF2 . 17 - Contrat de Ville (Fonds de Particip des habitants CAC)	3 500	33 500	30 000	857,14%
DSF2 . 32 - Magasin Général (fourn. Adm.)	30 000	31 000	1 000	3,33%
<i>Direction des Ressources Humaines</i>	<b>10 808 080</b>	<b>11 070 000</b>	<b>261 920</b>	<b>2,42%</b>
DRH2 . 0 - Frais de Personnel	10 721 500	11 070 000	348 500	3,25%
DRH2 . 1 - Emplois Jeunes & apprentis	86 580	-	- 86 580	-100,00%
<i>Direction des Ressources Humaines "Service Entretien "</i>	<b>66 900</b>	<b>68 500</b>	<b>1 600</b>	<b>2,39%</b>
DRH2 . 02 - Service Entretien	66 900	68 500	1 600	2,39%
<i>Direction des Relations Publiques</i>	<b>267 730</b>	<b>266 730</b>	<b>- 1 000</b>	<b>-0,37%</b>
DRP2 . 00 - Fêtes et Cérémonies	71 430	70 430	- 1 000	-1,40%
DRP2 . 01 - Service Information	93 500	93 500	-	0,00%
DRP2 . 02 - Atelier d'Impression	102 800	102 800	-	0,00%
<i>Direction des Services Techniques</i>	<b>2 759 830</b>	<b>2 733 410</b>	<b>-26 420</b>	<b>-0,96%</b>
DST2 . 01 - Bâtiments divers	991 800	984 600	- 7 200	-0,73%
DST2 . 02 - Bâtiments scolaires	378 145	387 145	9 000	2,38%
DST2 . 03 - Magasin Général	205 500	207 500	2 000	0,97%
DST2 . 04 - Bureau d'études	50 720	28 800	- 21 920	-43,22%
DST2 . 05 - Cimetière	4 195	4 195	-	0,00%
DST2 . 06 - Eclairage public	349 625	353 625	4 000	1,14%
DST2 . 07 - Entretien et réparations	287 930	289 330	1 400	0,49%
DST2 . 08 - Parc Automobile	176 000	176 000	-	0,00%
DST2 . 09 - Parcs et jardins	269 250	290 250	21 000	7,80%
DST2 . 10 - Voirie fluviale	765	765	-	0,00%
DST2 . 16 - Environnement	5 400	5 700	300	5,56%
DST2 . 17 - Voirie cadre de vie	5 500	5 500	-	0,00%
DST2 . 19 - Régie de Quartier	35 000	-	- 35 000	-100,00%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Suite)	BP 2007	BP 2008	Evolution BP 08/BP 07	
			En €	En %
<b>Direction des Services à la Population</b>	<b>3 042 148</b>	<b>3 147 250</b>	<b>105 102</b>	<b>3,45%</b>
DSP2 . 00 - Activités culturelles scolaires	25 860	30 000	4 140	16,01%
DSP2 . 01 - Subventions aux associations culturelles	59 573	60 570	997	1,67%
DSP2 . 02 - Cinéma	3 000	3 000	-	0,00%
DSP2 . 03 - Diffusion culturelle	155 725	239 535	83 810	53,82%
DSP2 . 04 - Expositions	5 000	7 500	2 500	50,00%
DSP2 . 05 - Ateliers d'expression culturelle	37 000	40 000	3 000	8,11%
DSP2 . 06 - Ecole de musique	300 147	303 150	3 003	1,00%
DSP2 . 07 - Subventions à diverses associations	16 166	15 000	- 1 166	-7,21%
DSP2 . 08 - Lecture publique	96 125	87 000	- 9 125	-9,49%
DSP2 . 10 - Centre communal d'action social et secteur social	147 085	147 000	- 85	-0,06%
DSP2 . 11 - Crèche	39 170	39 170	-	0,00%
DSP2 . 12 - Halte jeux	13 380	13 380	-	0,00%
DSP2 . 13 - Garderies péri-scolaires	9 700	10 000	300	3,09%
DSP2 . 14 - Centre de loisirs	396 370	381 700	- 14 670	-3,70%
DSP2 . 15 - Enseignement 1er degré	246 640	239 010	- 7 630	-3,09%
DSP2 . 16 - Enseignement 2nd degré	45 530	45 530	-	0,00%
DSP2 . 17 - Enseignement supérieur	39 000	39 000	-	0,00%
DSP2 . 18 - Restaurants scolaires	475 080	491 875	16 795	3,54%
DSP2 . 19 - Classes de découvertes	119 500	114 700	- 4 800	-4,02%
DSP2 . 21 - Jeunesse	269 813	290 590	20 777	7,70%
DSP2 . 22 - Animations sportives	24 550	31 000	6 450	26,27%
DSP2 . 22B - Bâtiments sportifs	37 800	37 800	-	0,00%
DSP2 . 23 - Subventions aux clubs sportifs	113 000	123 000	10 000	8,85%
DSP2 . 25 - Restaurant municipal	122 250	122 250	-	0,00%
DSP2 . 26 - Parrainage/jumelage	18 400	18 400	-	0,00%
DSP2 . 27 - Santé publique	7 653	7 900	247	3,23%
DSP2 . 28 - Anciens combattants	2 360	1 930	- 430	-18,22%
DSP2 . 29 - Réseau éducation prioritaire	5 786	3 000	- 2 786	-48,15%
DSP2 . 30 - Vie associative	5 000	3 000	- 2 000	-40,00%
DSP2 . 32 - Mairie annexe des Martinets	1 700	800	- 900	-52,94%
DSP2 . 33 - Résidence personnes âgées "Foyer logement"	64 360	65 630	1 270	1,97%
DSP2 . 34 - Résidence personnes âgées "Secteur animation"	139 425	134 830	- 4 595	-3,30%
<b>Total Dépenses de Gestion (hors provision et charge de la dette)</b>	<b>18 438 508</b>	<b>18 800 970</b>	<b>362 462</b>	<b>1,97%</b>
DSF2 . 50 - Provisions	34 000	34 000	-	0,00%
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement (hors charge de la dette)</b>	<b>18 472 508</b>	<b>18 834 970</b>	<b>362 462</b>	<b>1,96%</b>
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>640 000</b>	<b>515 000</b>	<b>- 168 270</b>	<b>-19,53%</b>
- Dotations amortissements matériel et mobilier	510 300	471 730	- 38 570	-7,56%
- Amortissement Subvention "Rû du Thérinet"	71 700	-	- 71 700	-100,00%
DSF2 . 33 - Amortissement subvention "Financement du Câble"	58 000	-	- 58 000	-100,00%
- Amortis subvention "Oise Habitat centre commercial"	-	18 270	18 270	
- Amort subvention "Subvention HLM du Beauvaisis"	-	25 000	25 000	
<b>Total Dépenses de Fonct. (réelles et d'ordre hors charge de la dette)</b>	<b>19 112 508</b>	<b>19 349 970</b>	<b>194 192</b>	<b>1,24%</b>

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2007	BP 2008	Evolution BP 08/BP 07	
			En €	En %
	245 320	239 000	-6 320	-2,58%
<b>Direction des Ressources humaines</b>				
DRH2 . 0 - Remboursement frais de Personnel	230 620	237 000	6 380	2,77%
DRH2 . 1 - Emplois Ville/Jeunes	12 700	0	-12 700	-100,00%
DRH2 . 6 - Recensement de la Population	2 000	2 000	0	0,00%
	19 739 387	19 953 340	213 953	1,08%
<b>Direction des Services Financiers</b>				
DSF2 . 11 - Impôts obligatoires (y compris emplace pub)	215 500	203 000	-12 500	-5,80%
DSF2 . 12 - Fiscalité directe locale 4 Taxes	11 584 637	12 501 600	916 963	7,92%
DSF2 . 16 - Fiscalité Compensations	3 204 296	2 323 970	-880 326	-27,47%
DSF2 . 10 - Dotations d'Etat (DGF - DSU - DGD)	4 697 054	4 884 470	187 416	3,99%
DSF2 . 10 - Produits Financiers	20 000	25 000	5 000	25,00%
DSF2 . 03 - Secrétariat général & cabinet	1 000	1 000	0	0,00%
DSF2 . 04 - Etat civil	2 300	300	-2 000	-86,96%
DSF2 . 09 - Mandats annulés sur exercices antérieurs	14 600	14 000	-600	-4,11%
	271 500	274 000	2 500	0,92%
<b>Direction des Services Techniques</b>				
DST2 . 01 - Bâtiments divers	4 000	4 000	0	0,00%
DST2 . 04 - Bureau d'Etudes	10 000	0	-10 000	-100,00%
DST2 . 05 - Cimetière	4 000	4 000	0	0,00%
DST2 . 07 - Entretien et réparations	13 000	13 000	0	0,00%
DST2 . 12 - Domaine productif de revenus	1 000	1 000	0	0,00%
DST2 . 13 - Domaine productif Bâtiments	180 000	192 500	12 500	6,94%
DST2 . 14 - Domaine productif Droits de Voirie	57 000	57 000	0	0,00%
DST2 . 16 - Environnement	2 500	2 500	0	0,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Suite)	BP 2007	BP 2008	Evolution BP 08/BP 07	
			En €	En %
<b>Direction des Services à la Population</b>	<b>1 215 470</b>	<b>1 353 820</b>	<b>138 350</b>	<b>11,38%</b>
DSP2 . 03 - Diffusion Culturelle	24 000	108 400	84 400	351,67%
DSP2 . 05 - Ateliers d'expression culturelle	7 000	7 000	0	0,00%
DSP2 . 08 - Lecture publique *	9 770	2 500	-7 270	-74,41%
DSP2 . 11 - Crèche	343 000	376 000	33 000	9,62%
DSP2 . 12 - Halte Jeux	73 000	99 000	26 000	35,62%
DSP2 . 13 - Garderies Péri-Scolaires	28 000	27 500	-500	-1,79%
DSP2 . 14 - Centre Aéré	135 500	142 750	7 250	5,35%
DSP2 . 15 - Enseignement 1er degré	80 000	81 120	1 120	1,40%
DSP2 . 18 - Restaurants Scolaires	156 700	155 000	-1 700	-1,08%
DSP2 . 19 - Classes de découvertes	27 000	27 250	250	0,93%
DSP2 . 21 - Jeunesse	5 000	5 000	0	0,00%
DSP2 . 22 - Animations sportives	12 000	12 000	0	0,00%
DSP2 . 25 - Résidence des Personnes Agées	117 500	115 800	-1 700	-1,45%
DSP2 . 29 - Réseau Education Prioritaire	3 500	-	-3 500	-100,00%
DSP2 . 33 - R.P.A. Foyer Logement	128 500	129 500	1 000	0,78%
DSP2 . 34 - R.P.A. Secteur Animation	65 000	65 000	0	0,00%
<b>Total Recettes Réelles de Fonctionnement (hors reprise provision)</b>	<b>21 471 677</b>	<b>21 820 160</b>	<b>348 483</b>	<b>1,62%</b>
DSF2 . 50 - Reprise provisions	400 000	0		
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>21 871 677</b>	<b>21 820 160</b>	<b>348 483</b>	<b>-0,24%</b>
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	-	<b>0,00%</b>
DSF2 . 30 - Travaux en régie	250 000	250 000	0	0,00%
<b>Total Recettes de Fonctionnement (réelles et d'ordre)</b>	<b>22 121 677</b>	<b>22 070 160</b>	<b>348 483</b>	<b>-0,23%</b>

BUDGET PRIMITIF 2008  
 RECAPITULATIF des OPERATIONS d'INVESTISSEMENT et des CESSIONS  
 d'IMMOBILISATIONS

N°	LIBELLE	Dépenses	Recettes	Observations
<b>OPERATIONS</b>				
9005	PRUS - Quartier des Tertres	1 600 000	936 455	
9010	Eglise Notre Dame	20 000		
9027	Mise en oeuvre du plan lumière	60 000		
9028	Pôle culturel	10 000		
9029	PRUS - Reconstruction de la cité Jules Uhry	715 000	335 800	
	Locatif social de 41 log (fin de programmation)	270 000	212 800	
	R. Salengro et J. Uhry (mise en souterrain)	445 000	123 000	hors sub ANRU
9042	PRUS - Aménag abords tours du 19 mars 1962	850 000	497 490	
9053	31 RUE LENINE (acquisition)	10 000		
9057	Voirie dans diverses rues	330 000	78 000	
	- rue Abel Lancelot	94 000		
	- cité Mertian	236 000	78 000	
9058	PRUS - Aménagement d'espaces publics	280 000	163 880	
	- reprise aménagements Coulon	100 000		
	- coulée verte	30 000		
	- Mail piétons	150 000		
9059	PRUS - Traitement des voiries "les Martinets"	270 000	105 350	
	- maîtrise d'œuvre	70 000		
	- requalification Colonel Fabien	30 000		
	- traitement triangle	150 000		
	- campagne de communication	20 000		
9063	Aménagement secteur L. Blanc (démolitions)	100 000		
Sous-Total .....		4 245 000	2 116 975	
<b>CESSIONS</b>				
DSF 1.34	Cessions d'immobilisation		241 065	
Sous-Total .....		0	241 065	
<b>Total</b>		<b>4 245 000</b>	<b>2 358 040</b>	

## BUDGET PRIMITIF 2008

RECAPITULATIF des TRAVAUX de MAINTENANCE du PATRIMOINE  
et des ACQUISITIONS FONCIERES

Programmes	LIBELLE	Dépenses		Recettes	
		BP 2008	BP 2008	BP 2008	BP 2008
00001	Mairie - Bâtiments administratifs		18 550		
00010	Résidence des Personnes Agées		54 170		
00019	Divers bâtiments administratifs		114 020		
00021	Groupe Scolaire D. Casanova		22 000		
00022	Groupe Scolaire P. Langevin		3 900		
00023	Groupe Scolaire H. Wallon		1 950		
00025	Groupe J. Decour		11 130		
00026	Groupe Scolaire Ed. LEVEILLE		36 650		
00027	Groupe Scolaire Jean JAURES		8 100		
00028	Groupe Scolaire J. Macé		5 150		
00029	Groupe Scolaire Joliot CURIE		22 150		
00030	Groupe Scolaire Lucie et Maurice BAMBIER		1 125		
00034	Salle "Le Palace"		3 375		
00035	Centre de Loisirs P. Legrand		2 925		
00041	Equipement sanitaire et social - crèche		7 000		
00051	Gymnase Armand BELLARD		58 000		
00054	Salle Marcel Coene		35 750		
<b>Sous total Maintenance "Patrimoine Bâti"</b>			<b>405 945</b>		
00101	Voirie - stationnement		62 800	16 845	
00101 suite	Voirie - stationnement		113 000		
00103	Voirie - marquage au sol		20 000		
00105	Eclairage public - cadre de vie		60 000	10 000	
00106	Plantations		14 000		
00107	Travaux de clôture		24 700		
00108	Travaux divers - cadre de Vie		82 000		
00109	Environnement - parc urbain		9 800		
00113	Aire de jeux		41 000		
<b>Sous total Maintenance "Domaine Public"</b>			<b>427 300</b>	<b>26 845</b>	
00131	Acquisitions diverses		275 570		
<b>Sous total Acquisitions</b>			<b>275 570</b>		
<b>Total Général .....</b>			<b>1 108 815</b>	<b>26 845</b>	

RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS  
POUR L'ANNEE 2008

\* MATERIEL \* MOBILIER \* VEHICULES \*

SERVICES GESTIONNAIRES		DEPENSES		Observations
		BP 2007	BP 2008	
DRP1 . 00	Relations publiques	9 900	9 900	
DRP1 . 01	Information/communication	1 280	1 500	
DSF1 . 01	Service informatique	96 000	59 935	<i>Sub 50 % logiciel médiation :</i>
	Informatique dans les Ecoles	19 150	12 500	
DSP1 . 03	Moyens des services (mobilier)	11 010	15 400	
	Entretien Ménage (matériel)	6 920	2 800	
DSP1 . 04	Etat civil	5 400	300	
DSP1 . 03	Service culturel	29 155	8 290	
DSP1 . 08	Service lecture publique	8 050	3 390	
DSP1 . 11	Crèche	11 370	9 420	<i>Subvention 50 % possible</i>
DSP1 . 12	Halte garderie	350	460	
DSP1 . 13	Garderies péri-scolaire	1 725	1 000	
DSP1 . 14	Centre de loisirs	3 000	3 550	
DSP1 . 15	Enseignement 1er degré	5 920	6 610	
DSP1 . 18	Cuisine centrale	11 760	9 440	
DSP1 . 22	Terrains sportifs	52 530	29 300	
DSP1 . 25	Restaurant R.P.A	11 100	5 400	
DSP1 . 33	R.P.A. Foyer	400	1 400	
DST1 . 00	Administration générale S.T	740	-	
DST1 . 07	Voirie "entretien et réparation"	-	60 500	
DST1 . 08	Parc automobile	31 700	35 300	
DST1 . 09	Parcs et jardins	132 840	17 000	
<b>Total Général .....</b>		<b>450 300</b>	<b>293 395</b>	

## BUDGET PRIMITIF 2008

## Equilibre Général de la Section d'Investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2007	BP 2008
Financement spécifique opérations	2 076 500	2 116 975
Subventions divers "maintenance domaine public"	24 000	26 845
Subventions divers équipements	13 795	6 000
Fonds de Compensation TVA	446 618	420 000
Taxe Locale d'Equipement	9 340	13 985
Produits amende de police	22 078	20 000
Virement de la section de fonctionnement	2 758 969	2 506 640
Dotations aux amortissement	510 300	471 730
. Amortissement Subvention "le Rô du Thérinet"	71 700	-
. Amortissement Subvention "Financement du Câble"	58 000	-
. Amortis subvention "Oise Habitat centre commercial"		18 270
. Amort subvention "Subvention HLM du Beauvaisis"		25 000
Produit de diverses cessions	157 500	241 065
Placement budgétaire (reprise provision)		400 000
Besoin de Financement (Emprunt)	1 240 000	990 000
<b>TOTAL...</b>	<b>7 388 800</b>	<b>7 256 510</b>
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2007	BP 2008
Opérations	4 031 200	4 245 000
Maintenance "patrimoine bâti"	455 300	405 945
Maintenance "domaine public"	480 500	427 300
Acquisitions foncières diverses	77 500	275 570
Acquisition matériel & mobilier	450 300	293 395
Travaux en régie	250 000	250 000
Suvention d'équipement (annuités "Oise habitat")	15 000	19 300
Remboursement du capital de la dette	1 629 000	1 340 000
<b>TOTAL...</b>	<b>7 388 800</b>	<b>7 256 510</b>

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

**04- ASSOCIATION PROMOTION & ANIMATION DES MARCHES de MONTATAIRE – Régularisation année 2007**

**Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :**

Que chaque année la Ville verse une subvention de fonctionnement à l'association « Promotion et Animation des Marchés de Montataire »,

Considérant que cette recette complémentaire, versée par les commerçants et destinée à promouvoir les opérations de promotion et d'animation réalisées par l'association, leur est reversée chaque année sous forme de subvention,

Considérant qu'elle s'est élevée à la somme de **5.459,87 €** pour l'année 2007,

Considérant que la somme de 4.436,71 € leur a été versée au titre de d'acompte sur l'exercice 2007,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité** de verser, à l'Association pour la « Promotion et l'Animation des Marchés de MONTATAIRE » la somme de **1.023,16 €**, correspondant au solde de la recette réalisée en 2007.

SOUS-PREFECTURE

3 - MARS 2008

60300 SENLIS

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2008

- Fonction 025..... Aide aux Associations
- Chapitre 657 ..... Subventions
- Article 6574 ..... Subventions de fonctionnement aux associations  
et autres organismes de droit privé

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31.03.2008

Publié ou notifié le :

31.03.2008

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du 31.03.2008

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES :** M. RAYMOND - M. WOZNAK

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**05- BUDGET PRIMITIF 2008 - Autorisation de programmes et crédits de paiement**

**Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :**

Qu'en application de l'article L 2311-3 du Code des Collectivités Territoriales, les communes peuvent inscrire à la section d'investissement de leur budget des autorisations de programmes et des crédits de paiement,

Considérant que cette technique budgétaire, par dérogation au principe de l'annualité budgétaire, est avant tout un instrument de gestion correspondant à l'évaluation du coût global d'une opération, dont l'engagement de dépenses peut être réalisé à hauteur du montant voté, la répartition de ces crédits étant effectuée par exercice budgétaire sous forme de crédits de paiement,

Considérant que la Ville de Montataire prépare son budget depuis de nombreuses années, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de ses investissements,

Vu les réajustements nécessaires à la réalisation de ces opérations,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité de voter les autorisations de programme suivantes**

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3/23/2008

Publié ou notifié le : 7/23/2008

Le Maire certifie que le présent

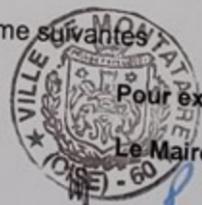
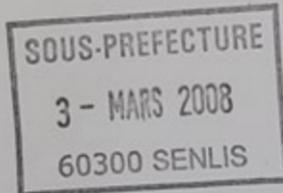
Acte à caractère exécutoire à la

Date du 7/23/2008

(Loi du 22 Juillet 1882)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>

OPERATION N° 9005 :

PRUS - QUARTIER des TERTRES  
(ancienne ZONE NAI) -

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007 BP	2007 BS	2007 Crédits ouverts	2008	2009
D E P E N S E S	Maîtrise d'Œuvre	230 000	130 000		130 000	100 000	
	Liaison Cavée des Aiguillons -Ave 19 mars 1962	2 200 000	400 000	-200 000	200 000	1 500 000	500 000
	Travaux M. Thorez/19 mars (barreau)	390 000					390 000
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>2 820 000</b>	<b>530 000</b>	<b>-200 000</b>	<b>330 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>890 000</b>
	en francs	18 497 987	3 476 572	-1 311 914	2 164 658	10 495 312	5 838 017
Financement Spécifique	Etat	741 548	180 000	-53 000	127 000	468 227	146 321
	Conseil Régional	105 793	47 000	-29 000	18 000	66 890	20 903
	Conseil Général	628 756	130 000	-28 000	102 000	401 338	125 418
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>1 476 097</b>	<b>357 000</b>	<b>-110 000</b>	<b>247 000</b>	<b>936 455</b>	<b>292 642</b>
	en francs						
	Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)	1 343 903	173 000	-90 000	83 000	663 545	597 358

OPERATION N° 9029

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE (PRUS)

RECONSTRUCTION DE LA CITE JULES UHRY

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007	2007 BS	2007 Crédits ouverts	2008
D E P E N S E S	Maîtrise d'Œuvre	12 000	12 000		12 000	
	Espaces Extérieurs (programme de reconstruction dans le cadre du P.R.U.S.)	420 000	150 000		150 000	270 000
	Rues R. SALENGRO et J. UHRY ; reprise des voiries et mise en souterrain réseaux	675 000	300 000	70 000	230 000	445 000
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>1 107 000</b>	<b>482 000</b>	<b>-70 000</b>	<b>392 000</b>	<b>715 000</b>
	en Francs	7 261 444	3 030 521	-459 170	2 571 351	4 690 093
Financement Spécifique	A.N.R.U. 35 %	121 400	35 000	-20 000	15 000	106 400
	Conseil Régional (35%)	121 400	35 000	-20 000	15 000	106 400
	Conseil Général (Salengro/Uhry)	123 000				123 000
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>365 800</b>	<b>70 000</b>	<b>-40 000</b>	<b>30 000</b>	<b>335 800</b>
	Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)	3 033 600	1 516 800	758 400	379 200	379 200

OPERATION N° 9042  
 PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE (P.R.U.S.)  
 AMENAGEMENT des ABORDS des TOURS DU 19 MARS 1962- PRUS

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007 BS	2007 Crédits ouverts	2008	2009
D E P E N S E S	Maîtrise d'œuvre	58 000	40 000	40 000	18 000	
	- Bâtiments 5, 7, 9 rue du 19 mars	541 000	-291 000	109 000	432 000	
	- Tours : 11 - 13	884 000	141 000	141 000	400 000	343 000
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>1 483 000</b>	<b>-291 000</b>	<b>290 000</b>	<b>850 000</b>	<b>343 000</b>
	en Francs	9 727 842	-1 908 835	1 902 275	5 575 635	2 249 933
Financement Spécifique	Conseil régional (5%)	63 670	25 430	25 430	35 535	2 705
	Conseil Général (30%)	382 021	150 000	65 000	213 211	103 810
	ANRU (35%)	445 694	150 000	65 000	248 746	131 948
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>891 385</b>	<b>-170 000</b>	<b>155 430</b>	<b>497 492</b>	<b>238 463</b>
	en Francs	5 847 102	-1 115 127	1 019 554	3 263 334	1 564 215
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		591 615	-255 570	134 570	352 508	104 537

OPERATION N°9058

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE (P.R.U.S.)  
AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS - LES MARTINETTS

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007	2008	2009	2010	2011	2012
D E P E N S E S	Reprise Aménagements Coulon	100 000		100 000				
	Coulée verte	1 160 000		30 000				
	Cavée de Grêle Maitrise d'Œuvre	15 000	15 000					
	Cavée de Grêle : Travaux	387 000	387 000		100 000	230 000	400 000	400 000
	Argillère : Aire de Jeux	70 000	70 000					
	Mail Piétons Bambier	30 000	30 000					
	Mail Piétons Est / Ouest (Nord)	50 000	50 000		50 000			
	Bois Godard	478 000	478 000					
	Mail piétons NORD SUD	282 000		100 000		250 000		228 000
		<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>2 572 000</b>	<b>502 000</b>	<b>280 000</b>	<b>282 000</b>	<b>480 000</b>	<b>628 000</b>
	en Francs	16 871 214	3 292 804	1 838 880	1 849 799	3 148 594	4 119 410	2 823 828
Financement Spécifique	A.N.R.U. (35%)	705 769	100 000	81 940	82 525	140 468	183 779	117 057
	Conseil Régional (30%)	601 820	82 590	70 234	70 736	120 401	157 525	100 334
	Conseil général (5%)	101 538	15 000	11 706	11 789	20 067	26 254	16 722
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>1 409 127</b>	<b>197 590</b>	<b>163 880</b>	<b>165 050</b>	<b>280 936</b>	<b>367 558</b>	<b>234 113</b>
	en Francs	9 243 267	1 296 105	1 074 982	1 082 657	1 842 819	2 411 022	1 535 681
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		<b>1 162 873</b>	<b>304 410</b>	<b>116 120</b>	<b>116 950</b>	<b>199 064</b>	<b>260 442</b>	<b>165 887</b>

OPERATION N°9059  
 PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE (PRUS)  
 TRAITEMENT DES VOIRIES - LES MARTINETTS

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007	2008	2009	2010	2011	2012
D E P E N S E S	Maîtrise d'Œuvre globale	120 000	50 000	70 000	120 000	480 000		
	Requalification Cl Fabien	630 000		30 000		202 000		
	Carrefour Vaillant/Fabien	202 000		150 000	250 000		50 000	385 000
	Traitement triangle	400 000				10 000	50 000	417 000
	Requalification rue des Champs	445 000				10 000		
	Désenclavement Champarts	477 000						
	Logiciel OPC	12 500	12 500					
	Mission Opç	7 500	7 500					
	Communication	80 000		20 000	20 000	20 000		20 000
		<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>2 374 000</b>	<b>70 000</b>	<b>270 000</b>	<b>390 000</b>	<b>722 000</b>	<b>120 000</b>
	en Francs	15 572 418	459 170	1 771 084	2 558 232	4 736 010	787 148	5 260 775
Financement Spécifique	A.N.R.U. (35%)	630 351		52 675	108 278	205 435	29 264	234 699
	Conseil Régional (30%)	540 300		45 150	92 809	176 087	25 084	201 170
	Conseil général (5%)	90 050		7 525	15 468	29 348	4 181	33 528
	<b>TOTAL GENERAL ....</b>	<b>1 260 701</b>		<b>105 350</b>	<b>216 555</b>	<b>410 870</b>	<b>58 529</b>	<b>469 397</b>
	en Francs	8 269 656		691 051	1 420 508	2 695 131	383 925	3 079 042
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		1 113 299	70 000	164 650	173 445	311 130	61 471	332 603

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

ETAIENT EXCUSES : M. RAYMOND - M. WOZNIAK

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

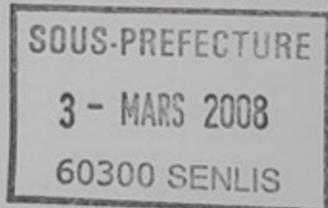
06- BUDGET PRIMITIF 2008 - Attribution de subventions aux associations d'intérêt local

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que chaque année la Municipalité est sollicitée par diverses associations,

Vu l'avis de la Commission « Vie Associative »,

Vu le Budget Primitif 2008,



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions et aides aux associations comme suit :

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2008	OBSERVATION Codes
<b>DRH 2.0/020/6574 Direction des Ressources Humaines</b>	40 000	
MUTUELLE DE L'OISE DES AGENTS TERRITORIAUX	28 000	
MUTUELLE GENERALE DE L'OISE	12 000	
<b>DRP 2.00/024/6574 Direction des Relations Publiques</b>	19 000	
COMITE DES FETES	19 000	code 3
<b>DSP 2.07/025/6574 Subventions à diverses associations</b>	9 528	
JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE	150	
ACTION CATHOLIQUE ENFANCE	70	
ASSOCIATION HABITANTS FONDS DE MONTATAIRE ET NOGENT	150	
ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA LIBERATION	183	
ASSOCIATION du QUARTIER DE GOURNAY	350	
ASSOCIATION DES CREMATISTES de l'OISE	125	
ASSOCIATION pour la PROMOTION & l'ANIMATION des MARCHES de MONTATAIRE	7 300	
ASSOCIATION DES MARTINS PECHEURS (A.A.P.P.M.A.)	900	codes 2-3
UNION des PROPRIETAIRES de MONTATAIRE (chasse)	150	
OFFICE de TOURISME DE CREIL	150	
<b>DSP 2.15/213/6574 ENSEIGNEMENT 1er DEGRE</b>	11 300	
COOPERATIVES SCOLAIRES	1 770	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES ECOLES MATERNELLES & PRIMAIRES	230	
CLUB PERI-EDUCATIFS	6 000	
ASSOCIATION PLURIEL	2 000	
ASSOCIATION BATTANT SOLIDARITE SERVICES (ABSS)	1 300	codes 2-3
<b>DSP 2.27/512/6574 SANTE PUBLIQUE</b>	4 723	
ASSOCIATION de DEFENSE des VICTIMES de l'AMIANTE (ADVASUM)	500	
ASSOCIATION pour le DEVELOPPEMENT des SOINS PALLIATIFS dans l'OISE	800	
LIROLIT	240	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	152	code 2
ASS DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES ET DE LEURS AMIS CREIL et SA REGION	220	
MOUVEMENT VIE LIBRE	700	
SAUVETEURS DE L'OISE	305	code 3
ASSOCIATION SPORTIVE DES HANDICAPES PHYSIQUES (CREIL - CLERMONT)	500	
ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX DE PICARDIE	100	
ASSOCIATION "PETIT à PETIT"	260	
AMICALE DES DIABETIQUES DE L'OISE	76	
A.D.E.P. (insuffisants respiratoires)	200	
ASSOCIATION OISE ALZEIHMER	150	
ASSOCIATION POLYARTHRITE	150	
FEDERATION DES ACCIDENTES DU TRAVAIL	110	
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	110	
ENVOL PICARDIE	150	
<b>Sous-Total page 1 .....</b>	<b>84 551</b>	

SOUS-PREFECTURE

3 - MARS 2008

60300 SENLIS

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2008	OBSERVATION Codes
	1 930	
<b>DSP 2.28/025/6574 ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>	500	
CLUB DU SOUVENIR MILITAIRE - Section Oise	350	code 3
UNION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	70	code 3
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE (ANACR) - section locale	100	code 3
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (ARAC)	100	code 3
FEDERATION N°e DEPORTES INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES (FNDIRP) section locale	600	codes 2 & 3
FEDERATION N°e DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE - section locale	70	
AMICALE CHATEAUBRIAND VOVES-ROUILLE	70	
ASSOCIATION DES FUSILLES ET MASSACRES DE LA RESISTANCE FRANCAISE	70	
MUSEE de la RESISTANCE NATIONALE	1 630	
<b>DSP 2.16/22/6574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - LYCEE -</b>	230	code 3
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES LYCEE André MALRAUX	200	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE (U.N.S.S.)	1 200	
CLASSES TRANSPLANTEES	2 400	
<b>DSP 2.16/22/6574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - COLLEGE-</b>	570	code 2-3
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE ANATOLE FRANCE	230	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES COLLEGE ANATOLE FRANCE	100	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE Ed.HERRIOT	1 500	
CLASSES TRANSPLANTEES	262 090	
<b>DSP 2.21/422/6574 JEUNESSE</b>	262 090	codes 1-2-3
JEUNESSE ACTIVITES DEVELOPPEMENT EDUCATIF (J.A.D.E.)	121 637	
<b>DSP 2.23/411/6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	3 600	codes 1- 2
MONTATAIRE ATHLETIC CLUB	12 000	codes 1-2
MONTATAIRE BASKET BALL	2 872	code 2
BILLARD-CLUB MONTATAIRIEN	7 500	
UNION CYCLISTE MONTATAIRIENNE	1 500	code 2
AQUATIC CLUB INTERCOMMUNAL	4 500	
HAND-BALL CLUB DE MONTATAIRE	0	à voir
HAND BALL MARTINETS	1 000	code 2
VERTICAL CLUB DE MONTATAIRE (escalade)	3 000	code 2
CANOE-KAYAK - CLUB DU THERAIN	12 500	codes 1 - 2
FOOTBALL CLUB DE MONTATAIRE	9 000	code 2
ESPERANCE DE MONTATAIRE (gymnastique)	5 000	code 2
JUDO CLUB DE MONTATAIRE	5 000	code 2
OLYMPIC KARATE CLUB	5 000	code 2
TENNIS CLUB DE MONTATAIRE	11 000	code 2
GROUPE SPORTIF DES PORTUGAIS DE MONTATAIRE	1 500	code 2
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	15 000	codes 1-2-3
CLUB HALTEROPHILIE MUSCULATION MONTATAIRE	2 000	code 2
AIKIDO CLUB DE MONTATAIRE	300	code 2
BOXING CLUB MONTATAIRE	400	
RING OLYMPIQUE de MONTATAIRE (boxe)	4 000	codes 1-2-3
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	1 000	code 2
VOLLEY CLUB MUNICIPAL MONTATAIRE	2 000	
ASSOCIATION MONTABAD (badminton)	400	
AMICALE DES COMMUNAUX	1 315	
LEO LAGRANGE (URSLL)	3 000	
ASSOCIATION AMICALE BOULISTE	1 800	code 2
LUTTE	450	
RONDE DE L'OISE	10 000	
<b>Sous-Total page 2 ...</b>	<b>389 687</b>	

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2008	OBSERVATION Codes
<b>DSP 2.01/33/6574 CULTUREL</b>	<b>59 473</b>	
STE MYCOLOGIQUE DE MONTATAIRE	305	codes 2 & 3
FORMES ET COULEURS	400	code 2
PHOTO-CLUB de MONTATAIRE	1 500	code 2
HARMONIE MUNICIPALE de MONTATAIRE	4 733	codes 2-3
ASSOCIATION "SOUVENIR DU PORTUGAL"	305	
ASSOCIATION VIDEO TRAVELLING	1 400	codes 2 & 3
SOCIETE DES COLOMBOPHILES	80	
La FAIENCERIE	50 000	
MONS AD THERAM	400	
	150	
ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE OUVRIERE & INDUSTRIELLE du BASSIN CREILLOIS		
ASSOCIATION MONTATAIRIENNE DES VOITURES ANCIENNES	200	
<b>DSP2.26/04/6574 PARRAINAGE JUMELAGE</b>	<b>18 400</b>	
ECHANGES FRANCO-ALLEMAND	10 700	codes 2 & 3
FRANCE - PALESTINE	7 700	code 3
<b>DSP 2.06/311/6574 A.M.E.M.</b>	<b>303 150</b>	
ASSO. MUNICIPALE POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'EDUCATION MUSICALE	303 150	codes 1-2-3
<b>DSP 2.10/520/657362 SERVICE SOCIAL</b>	<b>142 920</b>	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	133 000	codes 1-2-3
<b>DSP 2.10/520/6574</b>	<b>3 100</b>	codes 2-3
SECOURS POPULAIRE Français	620	
CONFEDERATION NATIONALE du LOGEMENT	250	
UNION LOCALE C.L.C.V.	4 500	codes 2-3
FEMMES SOLIDAIRES	1 000	
CENTRE d'INFORMATION du DROIT des FEMMES	150	
Les RESTOS du CŒUR	300	
COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE de l'OISE	<b>1 625</b>	
<b>DSP 2.34/61/6574 ANIMATION R.P.A.</b>	<b>1 525</b>	
UNION NLE des RETRAITES & PERSONNES AGEES (UNRPA)	100	
ASSOCIATION des PERSONNES AGEES de MONTATAIRE	<b>700</b>	
<b>DST 2.16/833/6574 ENVIRONNEMENT</b>	<b>400</b>	
SOCIETE d'HORTICULTURE et de TEMPERANCE	300	
ASSOCIATION de LUTTE pour l'ENVIRONNEMENT en PICARDIE	<b>526 268</b>	
<b>Sous-Total Page 3 ....</b>		
<b>Montant Total Subventions Municipales</b>	<b>1 000 506</b>	

Code 1 : Personnel mis à disposition  
Code 2 : Mise à disposition de locaux  
Code 3 : Autres aides en nature

Acte reçu à la Sous Préfecture le :  
..... 31.03.2008 .....  
Publié ou notifié le :  
..... 31.03.2008 .....  
Le Maire certifie que le présent  
Acte à caractère exécutoire à la  
Date du ..... 31.03.2008 .....  
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Montataire  
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

••••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPEL - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES :** M. RAYMOND - M. WOZNAK

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

••••

**07- BUDGET PRIMITIF 2008 - Provision pour risque d'impayés**

**Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :**

Que l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune, à partir d'éléments fournis par le comptable public »,

Considérant l'évaluation du risque encouru,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité de constituer une provision pour risque d'impayés à hauteur de 34.000 €**

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2008.

Chapitre 68 Dotations aux provisions

Article 6815 Dotations aux provisions pour risques et charges.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

3 - MARS 2008

60300 SENLIS



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 25 FEVRIER 2008

•••

L'an Deux Mil Huit le lundi 25 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 février Deux Mil Huit, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ (à partir de la délibération n° 3) - Mme HEAULME - M. MERCIER.

**ETAIENT REPRESENTES PAR :** M. BOYER représenté par Mme BURATO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU.

**ETAIENT EXCUSES :** M. RAYMOND - M. WOZNIAK

**ETAIENT ABSENTS :** M. FORTUNATO - Mme WALLET - M. TUIL - Mme GODART - M. BIONNE - M. MEDJAHED

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GODARD

•••

**08- ASSOCIATION JADE - Versement d'une subvention exceptionnelle**

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que l'Association JADE a présenté une demande de subvention exceptionnelle, afin de couvrir les pertes de financement qu'elle a subies en 2007,

Vu le bilan présenté par cette association,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Décide à l'unanimité** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association J.A.D.E. pour la somme de **15.000 €** (quinze mille).

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2008  
Fonction 4 ..... Sport et Jeunesse  
Rubrique 422 ... Autres activités pour les jeunes  
Chapitre 67 ..... Charges exceptionnelles  
Article 6745 ..... Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 31.2.2008  
Publié ou notifié le : 10.3.2008  
Le Maire certifie que le présent Acte à caractère exécutoire à la Date du 10.3.2008 (Loi du 22 Juillet 1982).

SOUS-PREFECTURE  
3 - MARS 2008  
60300 SENLIS



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire  
Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation  
Le Directeur Général  
Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»  
B.P 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41  
<http://www.mairie-montataire.fr>